

GOLD V 2019

# La localisation des agendas mondiaux

Comment l'action locale transforme les villes et les territoires

# Région africaine



**UCLG AFRICA**  
United Cities and Local Governments of Africa  
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique  
**CGLU AFRIQUE**



**UCLG**  
**CGLU**

© 2020 CGLU

Le droit de CGLU d'être identifié en tant qu'auteur du matériel éditorial, et celui des auteurs individuels en tant qu'auteurs de leurs contributions, a été revendiqué par eux conformément aux articles 77 et 78 du Copyright, Designs and Patents Act 1988.

Tous droits réservés. Nulle partie de ce livre ne peut être réimprimée, reproduite ou utilisée sous quelque forme ou par quelque moyen électronique, mécanique ou autre, actuel ou futur, y compris la photocopie et l'enregistrement, ou tout système de stockage d'information ou de récupération, sans autorisation écrite des éditeurs.

Cités et Gouvernements Locaux Unis  
United Cities and Local Governments  
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos  
Avinyó 15  
08002 Barcelone  
www.uclg.org

#### AVERTISSEMENT

La présentation des informations et les termes utilisés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement l'opinion de Cités et Gouvernements Locaux Unis, qu'il s'agisse des autorités, du statut juridique, de la délimitation des frontières, du système économique ou du niveau de développement de chaque pays, territoire, ville ou lieu. L'analyse, les conclusions et les recommandations de ce rapport ne reflètent pas nécessairement l'opinion de tous les membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis.



Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.

Conception et édition : [www.ggrafic.com](http://www.ggrafic.com)  
Préparation de copie et correction : Michel Auvray.  
Photos de couverture : Xiaojun Deng ([bit.ly/2M26fCD](http://bit.ly/2M26fCD)), © Ainara Fernández Tortosa, Christopher Rose ([bit.ly/2Mus3Gi](http://bit.ly/2Mus3Gi)), William Murphy ([t.ly/0X6jX](http://t.ly/0X6jX)), formatbrain, ([bit.ly/2AWQart](http://bit.ly/2AWQart)), AlejandroVN ([bit.ly/2M4hk6e](http://bit.ly/2M4hk6e)), Lawrence's lenses ([bit.ly/2AZkodB](http://bit.ly/2AZkodB)) and Denys Neozhai ([t.ly/2W0Ad](http://t.ly/2W0Ad)). Toutes les photos de ce volume sont publiées sous licence Creative Commons (<https://creativecommons.org/licences/>). Certains droits réservés.



# **La localisation des agendas mondiaux**

Comment l'action locale transforme  
les villes et les territoires

## **Rapport régional de GOLD V sur l'Afrique**

Coordonné par  
CGLU et CGLU Afrique

# Sommaire

00

## Remarques préliminaires

Comité éditorial  
Remerciements  
Sigles et acronymes  
Préface  
Contexte : pourquoi localiser les ODD ?

01

## Introduction : le contexte africain

Page 17

02

## Cadres institutionnels nationaux et locaux pour la mise en oeuvre des ODD

Page 18

2.1 Cadres institutionnels nationaux  
2.2. Les cadres institutionnels des collectivités territoriales  
africaines  
2.3. Les relations intergouvernementales

03

## La contribution des collectivités territoriales à la localisation des ODD

Page 38

3.1. Le rôle des associations nationales et régionales de  
collectivités territoriales dans la localisation des ODD  
3.2. Les efforts des collectivités territoriales pour  
aligner l'Agenda 2030 sur les politiques locales  
3.3. Initiatives des collectivités territoriales pour localiser les ODD

04

## Conclusions et recommandations politiques : l'état de la localisation des ODD en Afrique

Page 59

05

## Recommandations politiques au niveau mondial

Page 62

06

## Notes

Page 71

## Bibliographie

Page 78

# Comité éditorial

## Coordination

Edgardo Bilsky  
Luc Aldon  
Anna Calvete  
Andrea Ciambra  
Ainara Fernández  
Jolie Guzmán  
Emilie Huet  
Mathilde Penard

## Orientation et conseil

Emilia Saiz, Secrétaire générale, CGLU  
Le Bureau exécutif de CGLU, 2016-2019

## Secrétaires généraux des sections de CGLU

- Afrique : **Jean-Pierre Elong Mbassi**, CGLU Afrique
- Asie-Pacifique : **Bernadia Tjandradewi**, CGLU Asie-Pacifique
- Eurasie : **Rasikh Sagitov**, CGLU Eurasie
- Europe : **Frédéric Vallier**, Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE)
- Amérique latine – réseau CORDIAL : **Sergio Arredondo**, FLACMA, **Nelson Fernández**, Mercociudades
- Moyen-Orient et Asie occidentale : **Mehmet Duman**, CGLU Moyen-Orient et Asie occidentale
- Metropolis : **Octavi de la Varga**
- Amérique du Nord : **Brock Carlton**, FCM

## Secrétariat mondial de CGLU

CGLU voudrait remercier la Direction des relations internationales du Conseil provincial de Barcelone, en particulier **Kontxi Odriozola** et **Ana Tapia** pour leurs contributions.

# Remerciements

**Sylvia Croese**, Chercheuse, Centre africain pour les villes, Université du Cap, Afrique du Sud  
**Liza Rose Cirolia**, Chercheuse, Centre africain pour les villes, Université du Cap, Afrique du Sud  
**Susan Parnell**, Professeure, Université de Bristol, Royaume-Uni

Avec les contributions de : **Jean-Pierre Elong Mbassi**, Secrétaire général, CGLU Afrique

Avec la contribution des réseaux impliqués dans la **Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux** ([www.global-taskforce.org](http://www.global-taskforce.org)).



Pour leur conseil et leur soutien financier, CGLU remercie tout particulièrement :



# Sigles et acronymes

## A

---

**ABELO** – Association burundaise des élus locaux  
**AIMF** – Association internationale des maires francophones  
**ALGA** – Académie africaine des collectivités territoriales  
**AMM** – Association des municipalités du Mali  
**ANAMM** – *Associação Nacional dos Municípios de Moçambique* (Association nationale des municipalités du Mozambique)  
**ANCB** – Association nationale des communes du Bénin  
**ARDCI** – Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire

## B

---

**BAD** – Banque africaine de développement  
**BRT** – *Bus Rapid Transit* (transport rapide par bus)

## C

---

**C40** – *C40 Cities Climate Leadership Group*  
**CCRE** – Conseil des communes et régions d'Europe  
**CDS** – *City Development Strategy* (Stratégie de développement urbain, Afrique)  
**CEA** – Commission économique des Nations unies pour l'Afrique  
**CEE** – *City Enabling Environment* (Environnement favorable aux villes)  
**CGLU** – Cités et Gouvernements Locaux Unis  
**CLGF** – *Commonwealth Local Government Forum* (Forum des gouvernements locaux du Commonwealth)  
**CIDP** – *County Integrated Development Plan* (Plan de développement intégré du comté)  
**CO<sub>2</sub>** – Dioxyde de carbone  
**CoG** – *Council of Governors* (Conseil des gouverneurs, Kenya)  
**CT** – Collectivité territoriale

## D

---

**DEL** – Développement économique local  
**DMP** – *Disaster Management Plan* (Plan de gestion des catastrophes)

## E

---

**ELV** – Examen local volontaire  
**ENV** – Examen national volontaire

## F

---

**FCM** – Fédération des municipalités canadiennes  
**FENU** – Fonds d'équipement des Nations unies  
**FMDV** – Fonds mondial pour le développement des villes  
**FNVT** – Fédération nationale des villes tunisiennes  
**FPHN** – Forum politique de haut niveau

## G

---

**GES** – Gaz à effet de serre  
**GIEC** – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat  
**GIZ** – *German Society for International Cooperation* (Société allemande pour la coopération internationale)  
**GOLD** – Observatoire mondial sur la décentralisation et la démocratie locale  
**GTF** – Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux

## I

---

**IAL** – Indice d'autonomie locale  
**ICLEI** – *Local Governments for Sustainability* (Gouvernements locaux pour un environnement durable)  
**IUDF** – *Integrated Urban Development Framework* (Cadre de développement urbain intégré)

## K

---

**KCCA** – *Kampala Capital City Authority* (Autorité de la ville de Kampala)  
**Km** – Kilomètre

## L

---

**LGBTQIA+** – Lesbienne, gay, bisexuel, transgenre, queer, intersexuel, asexuel et autres identités de genre  
**LGDG** – *Local Government Development Grant* (Subvention pour le développement des collectivités locales, Tanzanie)

## M

---

**MTAD** – *Ministry of Tinkhundla Administration and Development* (Ministère de l'Administration et du Développement de Tinkhundla, Eswatini)  
**MW** – Mégawatts

## N

---

**NALAG** – *National Association of Local Authorities of Ghana* (Association nationale des autorités locales du Ghana)

## O

---

**OCDE** – Organisation de coopération et de développement économiques

**ODD** – Objectifs du développement durable

**OMD** – Objectifs du millénaire pour le développement

**ONG** – Organisation non gouvernementale

**ONU** – Organisation des Nations unies

**ONU-DAES** – Département des affaires économiques et sociales des Nations unies

**ONU-Habitat** – Programme des Nations unies pour les établissements humains

**OIT** – Organisation internationale du travail

**OSC** – Organisation de la société civile

## P

---

**PIB** – Produit intérieur brut

**PLATFORMA** – Plateforme européenne des pouvoirs locaux et régionaux

**PME** – Petite et moyenne entreprise

**PND** – Plan national de développement

**PNDES** – Plan national de développement économique et social (Cuba, Burkina Faso)

**PNUD** – Programme des Nations unies pour le développement

**PPP** – Partenariat public-privé

**PPPP** – Partenariat public-privé-populations

**PUN** – Politique urbaine nationale

## R

---

**RALGA** – *Rwandan Association of Local Government Authorities* (Association rwandaise des autorités locales)

**RDC** – République démocratique du Congo

**REFELA** – Réseau des femmes élues locales d'Afrique

**RIAFCO** – Réseau des institutions africaines de financement des collectivités locales

## S

---

**SADC-RISDP** – *Southern African Development Community and Regional Indicative Strategic Development Plan* (Communauté de développement de l'Afrique australe et Plan indicatif régional de développement stratégique)

**SALGA** – *South African Local Government Association* (Association des collectivités territoriales d'Afrique du Sud)

**SDI** – *Slum/Shack Dwellers International* (Afrique)

**SDSN** – *Sustainable Development Solutions Network* (Réseau des Nations unies pour des solutions de développement durable)

## T

---

**TALD** – *Territorial Approach to Local Development* (Approche territoriale du développement local)

**TI** – Technologies de l'information

**TIC** – Technologies de l'information et de la communication

## U

---

**UCT** – Union des communes du Togo

**UE** – Union européenne

**ULGA** – *Ugandan Local Government Association* (Association des gouvernements locaux ougandais)

**UNICEF** – *United Nations International Children's Emergency Fund* (Fonds international d'urgence des Nations unies pour l'enfance)

**UNDRR** – *United Nations Disaster Risk Reduction* (Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe)

**USD** – Dollar américain

**UVICOCI** – Union des villes et communes de Côte d'Ivoire

## W

---

**WCCD** – *World Council on City Data* (Conseil mondial sur les données urbaines)

**WISP** – *Western Cape Industrial Symbiosis Programme* (Programme de symbiose industrielle du Cap-Occidental)

## #

---

**100RC** – *100 Resilient Cities* (100 Villes résilientes)



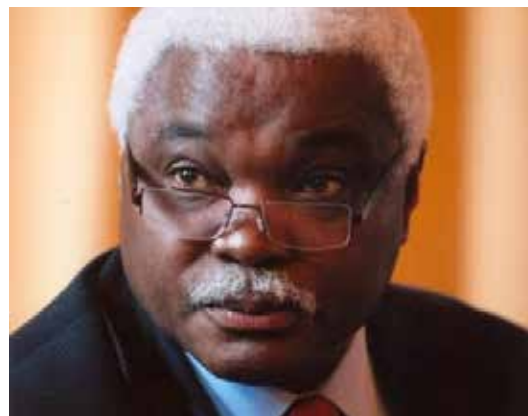
Table ronde ministérielle au Forum ECOSOC sur le financement du développement, New York, avril 2018 (photo : UCLG-CGLU/Joel Sheakoski, bit.ly/33dIWf2).



# Préface

**Jean-Pierre Elong Mbassi**

Secrétaire général  
Cités et Gouvernements  
Locaux Unis d'Afrique



**L'Afrique s'est engagée à mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) et d'autres agendas mondiaux de développement, tout en traversant un énorme changement dans le modèle de peuplement. D'ici 2050, on estime que l'Afrique sera la région la plus peuplée du monde, avec plus de deux milliards d'habitants. Plus de 1,1 milliard d'Africains vivront dans des villes et quinze villes africaines accueilleront plus de dix millions de personnes. Ce changement démographique et l'urbanisation galopante se produisent alors que l'Afrique est prise dans un piège de pauvreté, avec plus de 160 millions de citoyens vivant dans des établissements informels et des bidonvilles, près d'un tiers de la population n'ayant pas accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'énergie ou à des infrastructures de mobilité, et 200 millions de jeunes sur le point d'entrer sur le marché du travail, avec peu d'espoir de trouver un emploi décent.**

Dans ce contexte, les collectivités territoriales africaines sont souvent en première ligne. Elles sont les premières autorités publiques à devoir faire face aux conséquences des situations découlant de la pauvreté et des retards dans la fourniture d'infrastructures et de services de base. C'est aussi pourquoi la plupart des collectivités territoriales africaines ont salué l'adoption de l'Agenda 2030 et de ses ODD, et l'ont considéré comme une voie possible pour rattraper le retard pris dans l'amélioration des conditions de vie des populations africaines, afin que personne ne soit laissé pour compte.

Malheureusement, le rapport 2019 de la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Afrique sur le développement durable – bien qu'il soit basé sur des données disponibles plutôt incomplètes pour suivre les progrès en matière de mise en œuvre – montre que le continent n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la plupart des ODD, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre pour tirer pleinement parti du potentiel de croissance démographique et urbaine du continent. Par conséquent, l'Afrique ne peut, et ne doit pas, suivre le même chemin pour la mise en œuvre des ODD que les autres régions du monde. Cependant, comme partout ailleurs dans le monde, il est désormais largement admis que les cibles des ODD ne seront certainement pas atteintes

si elles ne sont pas définies et mises en œuvre au niveau local, avec la participation et la coordination des dirigeants des collectivités territoriales.

Malgré les difficultés rencontrées, ce rapport montre que des efforts importants sont en cours dans les pays africains pour réaliser les ODD, et pour intégrer les collectivités territoriales dans ces efforts. Mais il met également en évidence six actions clés à mener pour accroître la contribution des collectivités territoriales africaines dans la mise en œuvre des ODD. À savoir : 1) Faire en sorte de mieux gérer l'urbanisation, en reconnaissant la nécessité de concevoir des systèmes urbains et d'établissements humains plus cohérents et intégrés, pour connecter les villages, les villes intermédiaires et les grandes villes et régions métropolitaines, afin de favoriser des transformations structurelles économiques, sociales, politiques et territoriales aux niveaux nationaux et régionaux ; 2) Obtenir un environnement institutionnel favorable aux collectivités territoriales, notamment par la mise en œuvre de politiques de décentralisation ; 3) Doter les collectivités territoriales de ressources financières adéquates, en veillant à ce que la décentralisation des pouvoirs aille de pair avec la décentralisation des ressources publiques et une plus grande autonomie budgétaire des collectivités territoriales ; 4) Mobiliser des moyens humains suffisants au sein des collectivités territoriales, en considérant que la mise en œuvre efficace des ODD, la prestation durable de services publics et la bonne gestion des ressources financières des collectivités territoriales dépendent largement de la qualité et de la capacité de leurs ressources humaines dans les organes politiques et administratifs ; 5) Améliorer la gouvernance multiniveaux et favoriser des partenariats multi-acteurs, en veillant à impliquer toutes les couches de la société et promouvoir une approche pangouvernementale, dans laquelle les gouvernements nationaux prennent des mesures pour soutenir les stratégies de localisation des ODD impliquant tous les niveaux de gouvernement ; 6) Lancer une révolution dans la gestion des données, en veillant à accorder une plus grande attention à la mise en place de processus de production des données, y compris des données localisées sur les ODD, en tant qu'outil de mesure, de compte rendu et de vérification des progrès réalisés dans la mise en œuvre des cibles des ODD aux niveaux national, local et régional. 🌐

# Contexte :

## Pourquoi localiser les ODD ?

En 2015 et 2016, les dirigeants mondiaux se sont réunis pour adopter des accords internationaux en faveur du développement durable, marquant ainsi un tournant majeur dans la coopération multilatérale. L'Agenda 2030 et les 17 Objectifs de développement durable (ODD), le Nouvel Agenda urbain, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement témoignent tous d'une volonté de relever les défis mondiaux actuels à travers une approche fondée sur la défense des droits.

Les gouvernements locaux et régionaux se sont montrés à la hauteur du défi. Ils ont confirmé leur engagement et ont largement contribué à diffuser et à soutenir la mise en œuvre des agendas mondiaux. Ils considèrent que ces agendas mondiaux sont interdépendants, aucun ne peut être réalisé de façon isolée : toutes les initiatives visant à répondre aux défis auxquels les territoires et les villes font face doivent donc être pleinement intégrées et articulées. L'Agenda 2030 a été largement adopté dans tous les pays et représente une avancée considérable en termes d'ambition, d'universalité et de complexité, par rapport aux Objectifs du millénaire pour le développement. L'interdépendance des objectifs constitue une opportunité unique pour répondre aux défis multidimensionnels auxquels nos sociétés sont confrontées. D'un autre côté, cela exige de redoubler d'efforts dans l'élaboration des politiques véritablement intégrées, pour « ne laisser personne, ni aucun territoire pour compte ». En d'autres termes, il est nécessaire d'adopter des stratégies de développement auxquels, selon les termes des Nations unies, participent étroitement « **tout le gouvernement** » (*whole of government*) et « **toute la société** » (*whole of society*) (voir encadré 1), c'est-à-dire développer un système de **gouvernance** véritablement **multiniveaux** et multiacteurs, avec les personnes au centre du développement (voir encadré 2).

Nous nous trouvons actuellement à la fin du premier cycle quadriennal de mise en œuvre des ODD, ce qui signifie que l'état d'avancement de la mise en œuvre de chaque ODD au niveau mondial a été évalué au moins une fois. À cette occasion, la communauté internationale prend le temps de faire le point sur

les progrès réalisés, les tendances observées et les défis rencontrés au cours de ces quatre dernières années. Ces différents sujets ont notamment été discutés lors du Sommet sur les ODD en septembre 2019. Selon le Rapport quadriennal mondial sur le développement durable des Nations unies et le Rapport spécial 2019 du Secrétaire général des Nations unies, des tendances positives ont émergé au niveau mondial, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD 1, 3, 5, 7, 8, 11 et 14<sup>1</sup>. L'extrême pauvreté, le taux de mortalité infantile et la part de la population urbaine vivant dans des

### Encadré 1

#### Approches « tout le gouvernement » (*whole of government*) et « toute la société » (*whole of society*)

Fait référence aux cadres de gouvernance multiniveaux, fondés sur la collaboration et sur la nécessité d'aborder le processus d'élaboration des politiques de manière intégrée, en tenant compte de tous les niveaux de gouvernement et de tous les secteurs de la société. L'adoption de ces approches est essentielle pour faire progresser le développement durable, car elles constituent la base de la cohérence des politiques (voir encadré 7) en exigeant que l'élaboration des politiques se fasse de manière intégrée pour dépasser le cloisonnement institutionnel, en favorisant les synergies et en renforçant la prise de responsabilité des politiques publiques. La mise en place de cadres de gouvernance multiniveaux exige de mettre en œuvre des mécanismes adéquats de coordination et de participation qui garantissent la participation effective des gouvernements infranationaux et des membres de la société lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques, à tous les niveaux de gouvernement.

Source : UNDESA (2018) ; GTF, CGLU, *Towards the Localization of the SDGs*, 2019.

bidonvilles continuent de diminuer, tandis que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la santé, certains objectifs en matière d'égalité de genre et l'accès à l'électricité dans les territoires les plus pauvres. Toutefois, l'adoption d'une nouvelle approche du développement durable tarde à se faire sentir, alors même que cette dernière est nécessaire pour impulser le changement en vue de la réalisation des objectifs d'ici à 2030. Le nombre de personnes souffrant de la faim a continué d'augmenter en 2019, une tendance observée depuis 2016. Les émissions de gaz à effet de serre, dont 70 % sont imputables aux villes, continuent également d'augmenter, tandis que la perte de biodiversité continue de s'accroître de manière spectaculaire à mesure que l'intensité du changement climatique s'aggrave<sup>2</sup>. Malgré les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté, les inégalités croissantes continuent d'alimenter l'exclusion des plus discriminés et défavorisés (populations les plus démunies, femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, minorités ethniques et sexuelles, entre autres). En outre, le financement du développement durable demeure un problème permanent, bien que les moyens de mise en œuvre progressent. Les institutions, souvent affaiblies par les conflits territoriaux, ne sont pas assez solides pour faire face à l'ampleur des problèmes auxquels elles sont confrontées.

Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations unies, les tendances sociales, économiques et environnementales actuelles qui façonnent le monde ont un impact majeur sur la réalisation des ODD et constituent un défi considérable pour la réalisation des Objectifs dans le temps prescrit. Le Secrétaire général des Nations unies identifie cinq tendances de ce type : l'urbanisation, les changements démographiques et climatiques, les crises prolongées et les technologies de pointe<sup>3</sup>. Les interactions, synergies et compromis entre ces tendances créent des environnements très complexes et interconnectés qui ont une incidence sur l'élaboration des politiques aux niveaux local, national et international. L'un des principaux objectifs du Rapport GOLD V a été d'examiner comment les collectivités territoriales (CT) contribuent à la réalisation des agendas mondiaux face à ces tendances. Ces agendas, et l'engagement des CT à les réaliser, permettent de faire évoluer nos sociétés, favorisent l'amélioration de la bonne gouvernance et de la participation des citoyens, dans des contextes très divers, partout dans le monde. Il est donc essentiel de prendre du temps pour analyser le rôle des CT dans la mise en œuvre des ODD, et de réexaminer les processus d'élaboration des politiques, afin de tirer pleinement parti des synergies possibles entre les agendas mondiaux et les processus locaux, en tant que moteurs du changement. L'objectif du Rapport GOLD V est d'examiner comment promouvoir des politiques et des actions intégrées qui répondent aux défis actuels, du point de vue local et régional.

Ce rapport souligne comment, dans le cadre de leurs responsabilités quotidiennes, les CT mettent en œuvre des politiques et mènent des actions qui,

bien qu'elles ne soient pas toujours officiellement « labellisées ODD », ont un impact direct sur l'accès des populations aux infrastructures, aux services et aux opportunités de vie. Comme l'ont reconnu l'Assemblée générale des Nations unies, le Secrétaire général des Nations unies et Habitat III, la décarbonation de nos économies et la garantie de l'accès à l'énergie, à l'eau, à l'alimentation, aux transports et aux infrastructures ne seront possibles que grâce à des investissements dans des projets principalement infranationaux et portés par les CT<sup>4</sup>. L'atteinte des ODD et des objectifs des autres agendas mondiaux ne sera possible qu'en produisant suffisamment de connaissances sur la contribution des territoires et des villes, en particulier les initiatives qu'ils proposent et les obstacles qu'ils rencontrent, pour promouvoir un développement plus durable.

L'une des principales tendances qui émerge à l'heure actuelle est l'urbanisation rapide de la société, qui place les CT plus que jamais au centre de nombreux défis. Le pourcentage d'urbains devrait passer de 55 % actuellement à près de 70 % d'ici à 2050, soit une augmentation de 2,3 milliards d'habitants dans les zones urbaines. Ces urbains seront concentrés pour la plupart dans les territoires à faible revenu ou à revenu intermédiaire-inférieur, où l'urbanisation est la plus rapide. Les changements dans la croissance démographique, la composition par âge et les flux migratoires ont un impact considérable sur l'évolution de l'urbanisation ainsi que sur celle des territoires environnants. Ces différents changements recoupent un large éventail d'ODD, notamment l'éradication de la pauvreté, l'accès à l'alimentation et à l'eau, la santé, l'égalité de genre, la croissance économique et le travail décent, la réduction des inégalités et la promotion de villes durables mieux articulées avec leur arrière-pays. Au niveau global, la croissance de la population mondiale a ralenti par rapport à il y a dix ans et se situe

## Encadré 2

### Gouvernance multiniveaux

Système de prise de décision fondé sur des mécanismes de coordination qui permettent la répartition des compétences et des responsabilités des gouvernements, tant verticalement qu'horizontalement, conformément au principe de subsidiarité (voir encadré 6), dans le respect de l'autonomie locale. Ce système reconnaît qu'il n'y a pas de niveau optimal de décentralisation (voir encadré 5) et que la mise en œuvre et les compétences sont indissociables du contexte : les responsabilités ne peuvent se séparer des résultats attendus dans l'élaboration des politiques et les différents niveaux de gouvernement sont considérés comme interdépendants. La gouvernance multiniveaux exige que tous les niveaux partagent les informations et collaborent pleinement, de sorte que chaque niveau puisse mener de manière transparente et responsable des relations horizontales avec chaque acteur, afin d'optimiser les résultats stratégiques.

Source : CGLU, Co-Créer le futur urbain. Quatrième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, 2016.

actuellement à 1,1 % par an<sup>5</sup>. Toutefois, ces chiffres masquent des schémas démographiques très hétérogènes entre les régions et les territoires urbains et ruraux.

Alors que plus de la moitié de la croissance prévue entre 2019 et 2050 (estimée à 2 milliards d'habitants) devrait avoir lieu en Afrique, l'Asie devrait voir sa population s'accroître de 650 millions d'habitants et l'Amérique latine de 180 millions, tandis que la population européenne devrait diminuer<sup>6</sup>. La croissance démographique devrait se concentrer dans les régions les moins développées économiquement, ce qui constitue un obstacle majeur pour les territoires et villes de ces régions, devant œuvrer à éradiquer la pauvreté et la faim, tout en améliorant l'accès à l'éducation, à la santé et aux services de base. En outre, bien que le rythme de vieillissement de la population varie considérablement d'une région à l'autre, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans devrait atteindre 1,4 milliard d'ici à 2030. D'ici 2050, dans toutes les régions du monde, plus de 25 % de la population seront âgés de plus de 60 ans – à l'exception de l'Afrique, qui devrait concentrer la plus grande proportion de la population mondiale âgée de 15 à 19 ans. Les territoires et les villes vieillissants seront confrontés à des pressions budgétaires et politiques croissantes pour fournir aux personnes âgées des retraites et une protection sociale adéquates. Parallèlement, il est essentiel que les territoires et les villes où la population des jeunes augmente offrent des solutions de soins de santé, d'éducation et d'emploi pour assurer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Les défis climatiques et environnementaux transforment profondément nos territoires et affectent directement les villes. Selon le Rapport spécial 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le monde s'est déjà réchauffé de 1 °C par rapport aux niveaux pré-industriels et, au rythme actuel de réchauffement de 0,2 °C par décennie, le réchauffement plané-

taire atteindra 1,5 °C d'ici 2030. Le présent rapport souligne le rôle central joué par les villes dans l'atténuation des changements climatiques et dans la réalisation de l'objectif de limiter les changements climatiques à 2 °C et, si possible, à 1,5 °C. Laisser le réchauffement de la planète atteindre 2 °C peut porter gravement atteinte aux systèmes naturels et humains et nuire particulièrement aux populations et territoires les plus vulnérables. Depuis 1990, les catastrophes climatiques extrêmes ont plus que doublé. Conjuguées à des conditions météorologiques qui se modifient radicalement, elles causent des souffrances et des pertes en vies humaines non quantifiables ainsi que la destruction d'infrastructures qui aggrave la pénurie de ressources et entraîne le déplacement des populations. Les tensions actuelles agissent comme des multiplicateurs de risques de violence, exerçant une pression supplémentaire sur des systèmes politiques et des ressources souvent fragiles. Depuis 2010, les conflits étatiques et non étatiques ont augmenté respectivement de 60 % et 125 %, tandis que le nombre de personnes déplacées dans le monde a doublé au cours des vingt dernières années pour atteindre 65 millions<sup>7</sup>. De plus, la détérioration de la paix mondiale constitue une menace pour l'État de droit et la bonne gouvernance et, par extension, pour les fondements du développement durable.

Face à de tels défis, il est impératif d'intensifier et d'accélérer les mesures prises avant qu'il ne soit trop tard. Pour y parvenir, il est nécessaire de repenser les stratégies de développement en adoptant une approche du développement durable qui reflète la réalité du monde d'aujourd'hui. L'urbanisation, le développement des technologies de pointe et la connectivité constituent quelques-uns des traits caractéristiques de nos sociétés contemporaines, et bien qu'ils posent des défis en termes de gouvernance, ils constituent un maillon essentiel pour atteindre les ODD et préserver la vie pour les générations futures. ●



Le Forum des gouvernements locaux et régionaux, organisé par la Global Taskforce à l'occasion du Sommet sur les ODD des Nations unies le 24 septembre 2019 (photo : UCLG-CGLU/Ege Okal, bit.ly/2naVvsb).

# Buts et objectifs du rapport

**Le but du Rapport GOLD V est de proposer des solutions pour atteindre les objectifs mondiaux, grâce à des politiques, actions et initiatives conçues et mises en place par les territoires et les communautés qui composent les villes et les régions. Le rapport suggère que cela ne sera possible que si la planification urbaine et territoriale, la vision stratégique, les cadres institutionnels et les feuilles de route politiques sont enracinés dans les territoires. De même, l'implication de tous les acteurs locaux est essentielle pour permettre d'identifier les nécessités et les demandes propres à chaque territoire, et ainsi tirer pleinement parti des potentialités locales. En d'autres termes, ces objectifs ne peuvent être atteints que grâce à un processus complet, collectif et responsable de localisation des agendas mondiaux (voir encadré 3).**

Les territoires et les villes ont le potentiel de mener à bien des processus qui favorisent des modèles de développement respectueux de l'environnement et qui placent l'humain au centre de leurs préoccupations. Les stratégies de développement territorialisées, fondées sur une planification mieux intégrée, peuvent permettre de transformer les villes et les territoires, de favoriser l'inclusion, de réduire l'utilisation des ressources et les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer les liens entre zones rurales et urbaines. Associées à des technologies de pointe, les économies d'échelle mises en place par les villes, qui ont déjà la capacité d'attirer l'innovation, deviennent de puissants moteurs pour réaliser les ODD. Ces économies d'échelle favorisent le développement de modes alternatifs de production et de consommation, de systèmes d'énergies renouvelables décentralisés, de soins de santé individualisés, de solutions de détection des catastrophes et de liens plus forts entre les villes et leur arrière-pays. Comme le montre le Rapport GOLD V, ces stratégies de développement localisées, élaborées à partir des réalités locales et adaptées à celles-ci, ont également un impact sur la façon dont le développement évolue, ce dernier venant à son tour renforcer les processus locaux durables. Le potentiel de transformation d'une **approche territoriale du développement**

local est considérable (voir encadré 4). Toutefois, des défis majeurs restent à relever pour développer pleinement cette approche et assurer la mise en œuvre des agendas mondiaux de développement.

Des efforts importants ont été déployés depuis 2015 pour mettre en œuvre les dispositions de l'Agenda 2030 et progresser vers la réalisation des Objectifs. Compte tenu des défis multidimensionnels auxquels nos sociétés sont confrontées, l'Agenda 2030 et les ODD appellent à aller au-delà de l'élaboration de politiques ponctuelles restreintes pour repenser la culture et les institutions de gouvernance. Comme nous l'avons vu dans le Rapport GOLD V, différents facteurs influent considérablement sur la capacité qu'ont les CT à impulser le changement depuis leur territoire,

## Encadré 3

### Localisation

L'Agenda 2030 souligne la nécessité d'adopter une approche inclusive et localisée des ODD. La localisation est décrite comme « le processus de définition, de mise en œuvre et de suivi des stratégies depuis les territoires pour atteindre les objectifs et les cibles de développement durable aux niveaux national et mondial ». Plus spécifiquement, la localisation signifie prendre en compte les contextes infranationaux pour la définition des objectifs et des cibles, pour la mobilisation des moyens de mise en œuvre et pour l'utilisation d'indicateurs afin de mesurer et suivre les progrès en vue de la réalisation de l'Agenda 2030.

Source: GTF, CGLU, *Towards the Localization of the SDGs*, 2019 ; GTF, Programme de développement des Nations unies, ONU-Habitat, *Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Sub-national Level*, 2016 ; Groupe des Nations unies pour le développement, *Localisation du programme de l'après-2015* (résultats du processus de dialogue mondial des Nations unies qui s'est déroulé de juin 2014 à octobre 2014), 2014.

parmi lesquels l'existence de stratégies nationales et de cadres institutionnels pour veiller à la mise en œuvre des ODD, ainsi que l'état de la **décentralisation** et les moyens disponibles pour la mise en œuvre locale des agendas mondiaux (voir encadré 5). En conséquence, plusieurs questions se posent : les ODD peuvent-ils à la fois inspirer l'action locale et influencer ces environnements institutionnels ? L'action menée par les villes et les territoires peut-elle conduire à un changement à l'échelle mondiale ?

Cette perspective est essentielle pour mieux appréhender un certain nombre de questions ayant

#### Encadré 4

### Approche territoriale du développement local

Politique nationale de développement qui reconnaît le développement local comme étant endogène, progressif, intégré dans l'espace et multidimensionnel, et qui reconnaît la responsabilité première des autorités locales dans la planification, la gestion et le financement de ce développement local. En d'autres termes, développement qui permet aux autorités locales autonomes et responsables de tirer parti de la contribution des acteurs opérant à de multiples échelles pour produire des biens et des services publics adaptés à la réalité locale, ce qui génère une valeur ajoutée aux efforts nationaux de développement.

Source : Commission européenne, Développement et Coopération, *Soutenir la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local par une approche territoriale*, 2016.

#### Encadré 5

### Décentralisation

Existence d'autorités locales, distinctes des autorités administratives de l'État, auxquelles le cadre juridique attribue des pouvoirs, des ressources et des capacités pour exercer un certain degré d'autonomie afin de s'acquitter des responsabilités qui leur sont attribuées. Leur légitimité repose sur des structures démocratiques locales représentatives et élues qui déterminent la manière dont le pouvoir est exercé et rendent les autorités locales responsables devant les citoyens relevant de leur juridiction.

L'Observatoire mondial des finances et de l'investissement des collectivités territoriales propose la définition suivante : « La décentralisation consiste en un transfert de pouvoirs, de responsabilités et de ressources du gouvernement central vers les collectivités territoriales, définies comme des entités juridiques distinctes, élues au suffrage universel et jouissant d'un certain degré d'autonomie ».

Source : ONU-Habitat, *Lignes directrices internationales sur la décentralisation et les services de base pour tous, 2009* ; CGLU, *L'Accès aux services publics et l'urbanisation du monde. Troisième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, 2013* ; CGLU, *La Décentralisation et la Démocratie locale dans le monde. Premier Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, 2008* ; OCDE-CGLU, *World Observatory on Subnational Government Finance and Investment, 2019*.

une incidence sur la politique de développement à l'échelle mondiale. Comme indiqué précédemment, cette étude vise principalement à faire le point sur les progrès réalisés vers la réalisation des ODD dans les territoires, et à souligner l'importance cruciale de ces derniers dans la réalisation des agendas mondiaux. D'une part, il est largement admis que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ne pourra se faire sans l'engagement de tous les niveaux de gouvernance, y compris des CT, ainsi que de la société civile et des acteurs locaux telles que le secteur privé, les partenaires sociaux, les universités et les associations communautaires. D'autre part, ce sont les territoires et les communautés locales qui assurent cette mise en œuvre. La principale question abordée dans le Rapport GOLD V est de savoir dans quelle mesure les villes, les provinces et les régions ont pu, grâce à leurs mesures et à leurs initiatives, devenir partie intégrante de la solution pour relever les défis cruciaux auxquels elles sont confrontées. L'analyse des progrès réalisés par les autorités locales dans la mise en œuvre des Objectifs et de leur « localisation » – c'est-à-dire les appliquer au niveau local et les repenser de manière à ce qu'ils intègrent les caractéristiques et les exigences des citoyens et des territoires – constitue une bonne indication de la façon dont le cadre des ODD lui-même évolue et du chemin qu'il reste à parcourir.

Le Rapport GOLD V vise également à dresser un tableau de l'état actuel de la décentralisation dans le monde. La réalisation des ODD et des autres agendas mondiaux au niveau local ne sera possible que si les territoires, les communautés et les autorités locales, à différents niveaux infranationaux, sont dotés de suffisamment de compétences, de ressources et du soutien nécessaire pour y parvenir. Cela implique de renforcer et d'améliorer la décentralisation du système politique, de promouvoir le transfert des compétences et des pouvoirs, d'assurer le respect du principe de **subsidiarité** et de rendre les gouvernements locaux transparents et responsables face à leurs électeurs (voir encadré 6).

Ce rapport régional comprend une analyse des stratégies nationales pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la manière dont les CT sont impliquées dans ce processus. Il inclut également une étude du cadre institutionnel dans lequel évoluent les CT, qui facilite ou non leurs actions en vue de la mise en œuvre de ces agendas, et étudient l'état de la décentralisation dans la région concernée. Ce rapport vise à répondre à diverses questions sur les tendances de décentralisation et à analyser de façon approfondie les relations entre les différents niveaux de gouvernements dans le processus d'élaboration des politiques : les CT ont-elles plus d'autonomie et sont-elles plus dynamiques qu'auparavant ? Les ODD et les autres agendas mondiaux ont-ils entraîné un changement dans les relations institutionnelles et la coopération verticale et horizontale ? Les mécanismes et systèmes nationaux de planification et de prise de décisions sont-ils plus ouverts et prennent-ils mieux en compte les CT et leur capacité à mener des changements dans les territoires et les communautés ?

L'étude de la décentralisation et de son évolution est d'autant plus importante pour maîtriser le processus d'urbanisation rapide (souvent incontrôlé) et répondre aux défis de la gouvernance locale. L'urbanisation a eu une incidence considérable sur plusieurs dimensions des CT, notamment sur la planification urbaine et territoriale, la fourniture de services publics de base, l'accroissement des inégalités et les informalités, l'impact des changements climatiques et la création de nouvelles coalitions locales impliquant différents acteurs sociaux pour améliorer la démocratie, la transparence et la qualité de vie dans les villes et les territoires. Toutefois, les progrès réalisés dans ces domaines soulèvent des questions quant à la durabilité et la viabilité de ces initiatives. Il est essentiel de savoir si le contexte est favorable pour soutenir les activités des CT visant à localiser les objectifs mondiaux. Comment leurs actions modifient-elles les équilibres politiques ? Comment les compétences, les pouvoirs, les capacités et les ressources financières et humaines des CT peuvent-ils être renforcés, afin de pouvoir jouer un rôle plus actif dans la poursuite mondiale de durabilité, de croissance et d'inclusion ? Quelle autonomie financière est-elle réellement accordée aux gouvernements locaux et régionaux ? Un certain nombre de nouveaux instruments financiers et de gestion existent (parmi lesquels les obligations climat et obligations vertes, partenariats public-privé-communautés et remunicipalisations) qui modifient la manière dont les différents acteurs peuvent – à tous les niveaux – devenir des moteurs de changement et de l'élaboration des politiques. Est-ce que ces nouvelles options sont accessibles aux gouvernements locaux ? Comment les leaders les plus visionnaires peuvent-ils financer et soutenir leurs politiques publiques et leurs programmes à long terme ?

Les systèmes de suivi, les indicateurs et la capacité des CT à rendre compte de leurs politiques et actions constituent une autre question fondamentale, dans un contexte où les CT évoluent dans un environnement local caractérisé par un manque important de données, d'indicateurs et de mesures qui, historiquement, n'ont pas été suffisamment décentralisés ou désagrégés (à l'exception de certaines régions et villes plus importantes et plus riches). Cette situation entrave leur capacité à contribuer de manière efficace à la localisation et la réalisation des Objectifs.

Enfin, les responsabilités que les CT assument dans la localisation des ODD et des autres agendas soulèvent d'autres questions tout aussi importantes sur la démocratie locale, la transparence, la représentation et la place occupée par le niveau local dans le système mondial actuel. Les CT peuvent-elles agir comme des moteurs de changement sur le plan des politiques publiques et de développement ? Les CT ont-elles les moyens et les capacités de garantir que personne ni aucun territoire ne sera laissé pour compte ? La gouvernance multinationale peut-elle améliorer les performances, renforcer la **cohérence des politiques** (voir encadré 7) et contribuer à concrétiser les ODD et des agendas mondiaux dans les territoires et les villes, permettant

## Encadré 6

### Subsidiarité

Principe selon lequel les responsabilités publiques doivent être exercées par les autorités élues les plus proches des citoyens. L'autorité centrale doit avoir une fonction subsidiaire, n'exerçant que les responsabilités ou les tâches qui ne peuvent être exécutées à un niveau local. La subsidiarité exige que les autorités locales disposent de ressources financières, administratives, techniques et professionnelles suffisantes pour assumer leurs responsabilités et répondre aux besoins locaux, en assumant une part importante des dépenses publiques. Les autorités locales doivent disposer de l'autorité et du pouvoir nécessaires pour mobiliser des ressources locales, conformément au principe selon lequel le pouvoir doit être proportionné à la responsabilité et à la disponibilité des ressources. Le principe de subsidiarité constitue la base du processus de décentralisation.

Source : ONU-Habitat, *Lignes directrices internationales sur la décentralisation et les services de base pour tous*, 2009 ; CGLU, *L'Accès aux services publics et l'urbanisation du monde. Troisième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale*, 2013.

d'améliorer ainsi la qualité de vie des communautés et de la société dans son ensemble ? **Les ODD peuvent-ils déclencher un nouveau modèle de développement – urbain, territorial, social, économique et humain – partant du niveau local ?** Ce rapport régional réunit différentes contributions, et formule des réponses et des critiques sur ces points, tout en étudiant d'autres questions tout aussi fondamentales. La conclusion présente une vision et une compréhension communes de la voie à suivre pour les CT. 🌐

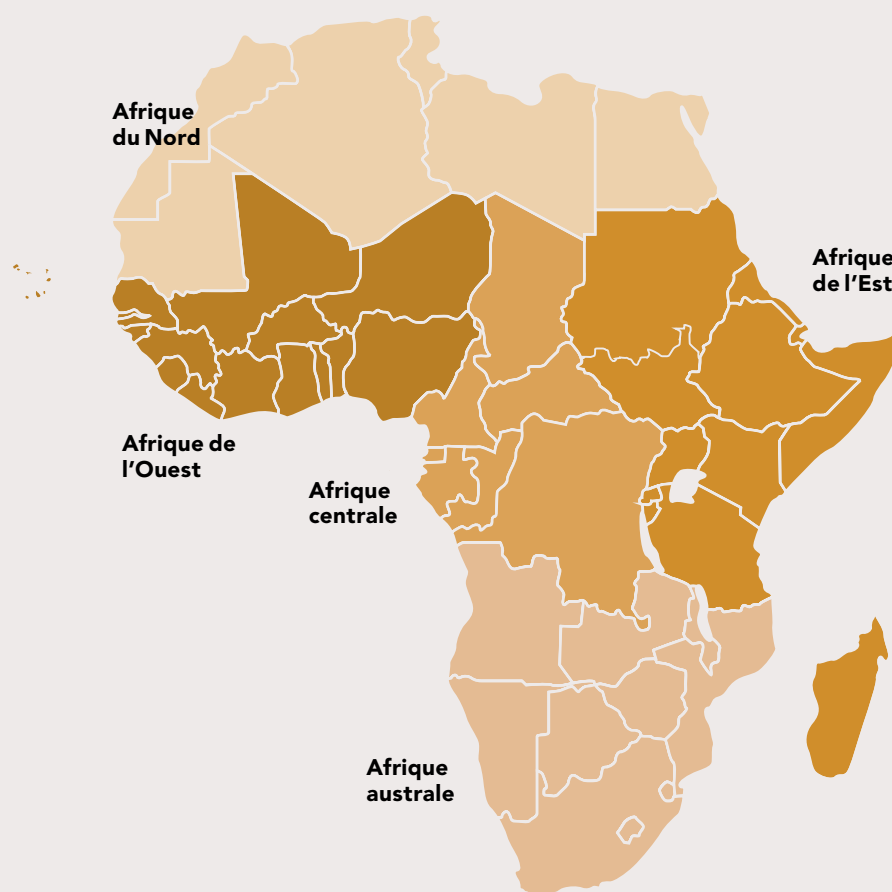
## Encadré 7

### Cohérence des politiques

Une approche du développement durable doit favoriser l'intégration des dimensions économique, sociale, environnementale et de gouvernance dans le processus d'élaboration des politiques, ainsi que la reconnaissance des liens critiques entre tous les ODD. La cohérence des politiques vise à favoriser les synergies, à promouvoir les partenariats et à équilibrer les impacts transfrontaliers et intergénérationnels des politiques, afin d'identifier et de gérer les relations entre les ODD, de façon à limiter et surmonter tout impact négatif potentiel résultant de leur mise en œuvre.

Source : OCDE, *La Cohérence des politiques pour le développement durable*, 2019.

# Région africaine



## Afrique du Nord

Algérie  
Égypte  
Libye  
Mauritanie  
Maroc  
Tunisie

## Afrique centrale

Cameroun  
République du Congo  
Gabon  
Guinée équatoriale  
République centrafricaine  
République  
démocratique du Congo  
Sao Tomé et Príncipe  
Tchad

## Afrique de l'Ouest

Bénin  
Burkina Faso  
Cap-Vert  
Côte d'Ivoire  
Gambie  
Ghana  
Guinée  
Guinée-Bissau  
Libéria  
Mali  
Niger  
Nigeria  
Sénégal  
Sierra Leone  
Togo

## Afrique australe

Afrique du Sud  
Angola  
Botswana  
Eswatini  
Lesotho  
Mozambique  
Namibie  
Zambie  
Zimbabwe

## Afrique de l'Est

Burundi  
Comores  
Djibouti  
Érythrée  
Éthiopie  
Kenya  
Madagascar  
Malawi  
Maurice  
Ouganda  
Rwanda  
Seychelles  
Somalie  
Soudan  
Soudan du Sud  
Tanzanie



# 1. Introduction : le contexte africain

Au cours de la dernière décennie, les gouvernements africains ont adhéré, comme d'autres pays à travers le monde, au changement de politique mondiale du développement, en défendant puis en adoptant un certain nombre d'engagements mondiaux. Il s'agit notamment de l'Agenda 2030 pour le développement durable, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA) sur le financement du développement, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et du Nouvel Agenda urbain. Cette adhésion s'inscrit dans le cadre d'une réorientation de la politique continentale en faveur du développement durable, telle que définie dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine : *L'Afrique que nous voulons*. Cette réorientation est le reflet d'une reconnaissance croissante du rôle endossé par les villes et les territoires en tant qu'acteurs clés du développement, et de l'importance de la région africaine au cœur de la transition mondiale vers un monde à prédominance urbaine. Ainsi, il ne sera pas possible de parvenir à un développement

durable au niveau mondial sans une urbanisation durable en Afrique. L'urbanisation est la clé du développement et de la croissance économiques en Afrique, où les villes concentrent le travail, les compétences, le savoir et le capital. Toutefois, la réussite d'une urbanisation durable en Afrique dépendra de la résolution de problèmes importants, qui sont au cœur de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD)<sup>1</sup>.

Sous l'influence de l'accroissement naturel de la population et des vagues d'exode rural, le taux de croissance urbaine en Afrique est près de onze fois supérieur à celui du continent européen (bien que les taux de croissance varient de part et d'autre du continent)<sup>2</sup>. En 2018, on estimait qu'environ 1,3 milliard de personnes vivaient sur le continent africain, dont une importante population de jeunes<sup>3</sup>. La population urbaine est estimée à 587 millions d'habitants et devrait être multipliée par trois d'ici 2050. La plus grande partie de la croissance se produit dans des villes intermédiaires de taille moyenne abritant entre 50 000 et un million



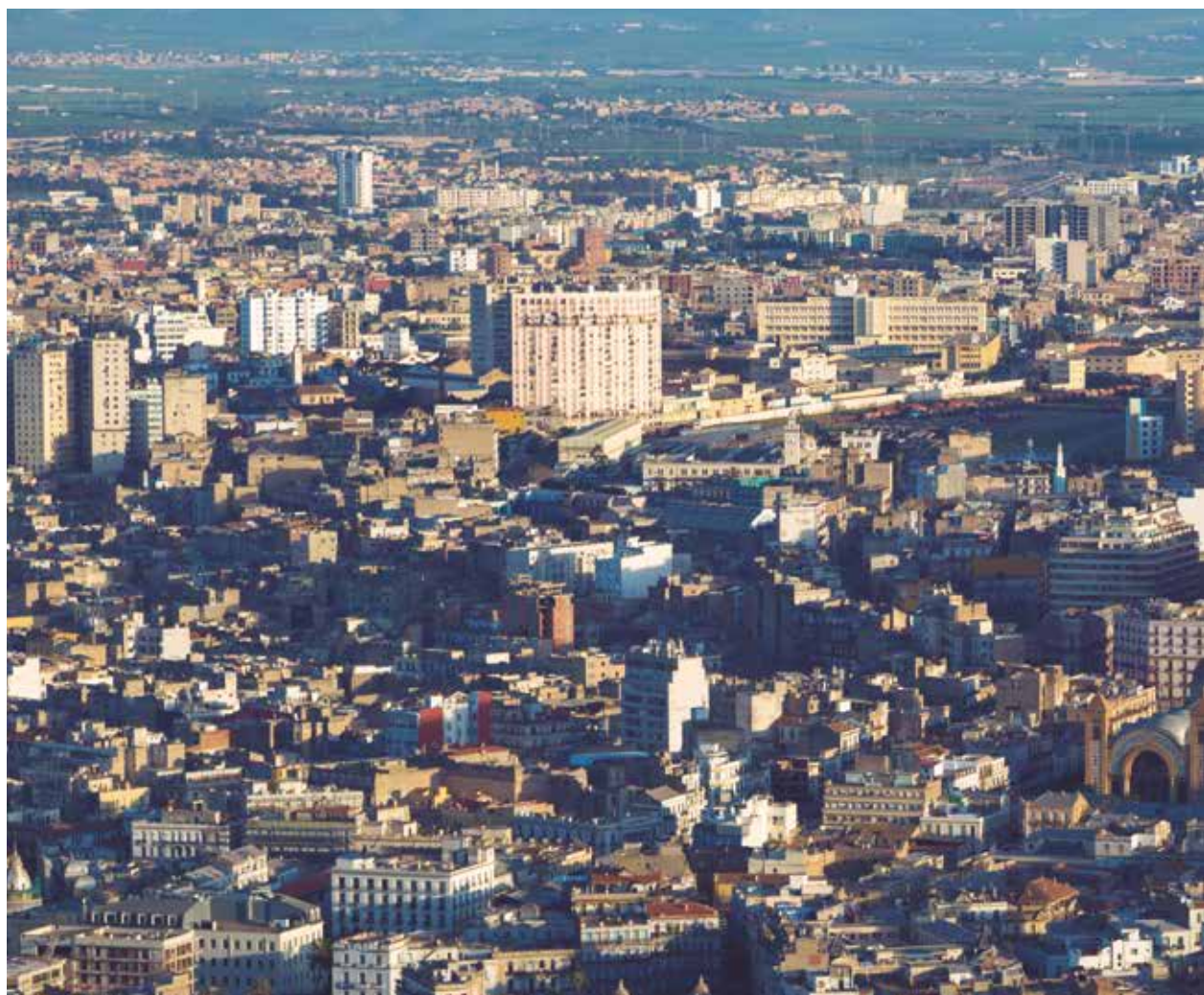
Sierra Leone (photo : Annie Spratt, [bit.ly/2pApj25](https://bit.ly/2pApj25)).

d'habitants, et la majorité des urbains ont moins de 35 ans. Les résultats économiques en termes d'emploi, de croissance et d'inégalités varient dans la région, mais le nombre d'emplois décents, productifs et sûrs est globalement faible, tandis que les problèmes de pauvreté et du développement du secteur informel restent importants<sup>4</sup>. En Afrique, la transformation économique structurelle enregistre un retard en raison de l'absence d'infrastructures et de services de base dans un contexte où, en moyenne, plus de la moitié des citoyens vivent dans des logements informels<sup>5</sup>.

En outre, la région reste l'une des plus inégales au monde, ce qui compromet les progrès réalisés à l'échelle mondiale en matière d'élimination de la pauvreté. La Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Afrique a lancé l'Horloge sur la pauvreté (*African Poverty Clock*)<sup>6</sup> qui fournit des prévisions en matière de pauvreté en temps réel pour chaque pays africain. Elle constate que, à l'heure actuelle, il y a toujours plus de personnes entrant dans l'extrême pauvreté que de personnes qui en sortent. En août 2019, on estime qu'en Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, 34 % de la population du continent sont en situation d'extrême pauvreté (vivant avec moins de 1,90 d'USD par

jour)<sup>7</sup>, dont 49 % d'enfants<sup>8</sup>. Dans certains pays, les conflits et la multiplication des catastrophes naturelles, souvent liées à une gestion défectueuse de la planification urbaine et aux effets du changement climatique, constituent autant d'entraves au progrès économique. Face à ce contexte, il est urgent de planifier, de gérer, de financer, ainsi que d'assurer le suivi de la croissance et du développement urbains et territoriaux et d'en rendre compte de façon inclusive, cohérente et durable. En outre, le rôle potentiel des collectivités territoriales (CT) en tant que parties prenantes en matière de politiques publiques doit être pleinement réalisé. Pour ce faire, des réformes institutionnelles majeures devront être entreprises en vue de renforcer la création de CT efficaces et dotées de plus de capacités<sup>9</sup>.

La création par les dirigeants africains du Centre des Objectifs de développement durable pour l'Afrique (SDG Center for Africa) en 2016 pour appuyer la mise en œuvre des ODD conformément à l'Agenda 2063 témoigne de l'engagement et de l'approche de la mise en œuvre des ODD adoptés par le continent. Basé à Kigali, ce Centre travaille à la création de partenariats entre les ODD. En 2018, il a lancé le rapport sur l'Indice et les tableaux de bord des ODD pour l'Afrique<sup>10</sup> et publié un « retour



à la réalité » sur trois ans, qui conclut : « Lorsque les progrès ont été évalués, seuls trois objectifs (ODD 5 sur l'égalité entre les sexes, ODD 13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et ODD 15 sur la vie terrestre) sont susceptibles d'atteindre la cible 2030. Parmi les treize objectifs pour lesquels il existe des données suffisantes (après 2015), dix ne seront probablement pas atteints d'ici 2030. Les pays ne sont pas seulement sous-performants par rapport à ces objectifs ; c'est la réalisation de ces derniers qui semble pratiquement impossible<sup>11</sup> ».

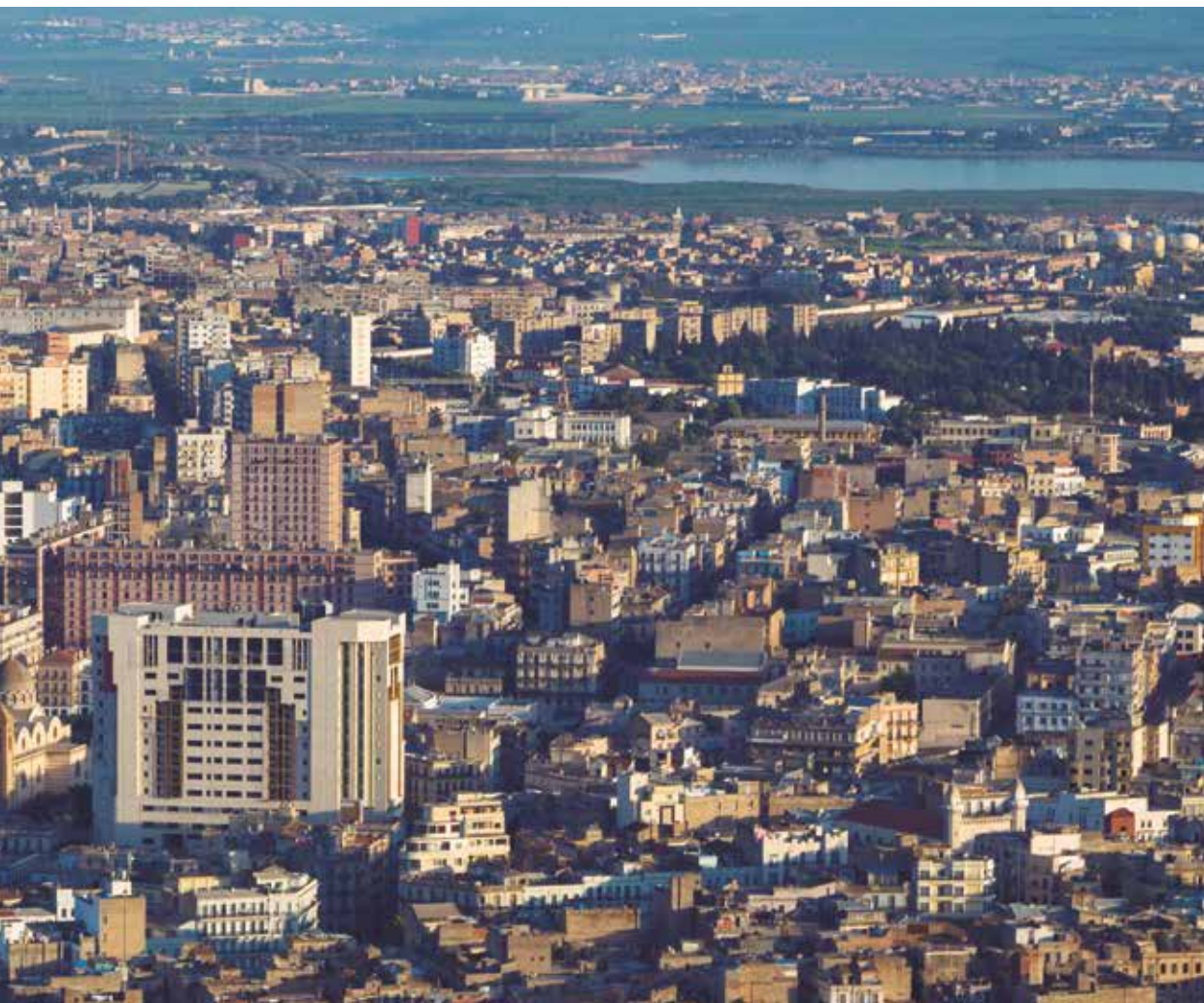
Structuré en deux parties, l'objectif global de ce rapport régional est de présenter les défis et les opportunités auxquels font face les collectivités territoriales africaines dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des autres agendas de développement. La deuxième partie du rapport décrit le soutien et les engagements pris au niveau national en faveur de l'Agenda 2030 et de ses ODD. Elle montre également que la participation des CT aux cadres de mise en œuvre des ODD reste limitée, à quelques notables exceptions. Celles-ci sont le reflet des différents cadres intergouvernementaux et des réformes de décentralisation adoptées à travers le continent. La troisième partie du rapport

---

**« Lorsque les progrès ont été évalués, seuls trois objectifs (ODD 5 sur l'égalité entre les sexes, ODD 13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et ODD 15 sur la vie terrestre) sont susceptibles d'atteindre la cible 2030 ».**

---

donne des exemples de CT et de leurs associations africaines pionnières dans l'appui à la localisation des ODD, ainsi que des partenariats entre la société civile, le monde universitaire et le secteur privé. Elle met en évidence l'importance de disposer d'un environnement qui encourage, mobilise et renforce ce type d'initiatives, ainsi que de capacités pour produire des données sur ces efforts qui soient localement ancrées et géographiquement ventilées dans l'espace, afin d'assurer le suivi et la réalisation de progrès vers la mise en œuvre des ODD en Afrique. 🕒



Vue d'Oran, Algérie  
(photo : K YA, t.ly/egLb3).

# 02. Cadres institutionnels nationaux et locaux pour la mise en œuvre des ODD

**Il existe un engagement fort en faveur de la mise en œuvre des ODD au niveau national en Afrique, qui témoigne d'une volonté de s'orienter vers un développement durable reposant sur l'action locale. Les dirigeants, entrepreneurs, professionnels et universitaires africains reconnaissent de plus en plus le rôle des villes et des territoires en tant qu'acteurs clés du développement et la nécessité d'un agenda urbain africain qui tienne compte du potentiel et des particularités liées à l'urbanisation rapide du continent<sup>12</sup>. Dans ce contexte, la localisation des ODD et le rôle des CT à leur égard revêtent une importance croissante.**

Les points de vue des pays africains sur les ODD ont été représentés au sein du groupement G77+Chine, contribuant aux négociations intergouvernementales et au Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable qui ont précédé l'adoption de l'Agenda 2030<sup>13</sup>. En outre, l'Afrique est la seule région du monde à avoir formulé une « position commune » vis-à-vis de l'Agenda 2030 au cours du processus d'Habitat III, par le biais de sa Position africaine commune<sup>14</sup>.

Parmi les nombreux objectifs de l'ensemble des politiques de l'Agenda 2030 adopté en 2015 figure un engagement en faveur de la localisation – une position qui est au cœur de l'Agenda africain 2063, un document approuvé avant même l'adoption de

l'ODD 11 ou du Nouvel Agenda urbain. L'Agenda 2063 définit la vision panafricaine pour que « les institutions à tous les niveaux de gouvernement [soient] démocratiques, responsables et dotées d'un leadership transformateur » et pour que « les villes et autres établissements [soient] des centres d'activités culturelles et économiques, dotés d'infrastructures modernes, et [...] d'un accès à des logements abordables et décents, notamment au financement du logement ainsi qu'à tous les services de base essentiels comme l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports publics et les TIC<sup>15</sup> ».

Les institutions africaines telles que l'Union africaine, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD), ont mis en place de nombreuses initiatives et stratégies en faveur d'un cadre institutionnel favorable au suivi et à la mise en œuvre de l'Agenda Afrique 2063 parallèlement aux autres programmes mondiaux, tels que l'Agenda 2030<sup>16</sup>. D'autres programmes de développement ont en outre été adoptés au niveau infrarégional, tels que la Vision de la Communauté de l'Afrique de l'Est pour 2050. Les pays africains étudient également la possibilité de créer un cadre régional harmonisé pour la mise en œuvre du Nouvel Agenda urbain à l'échelle du continent<sup>17</sup>.



Un employé du bureau africain du PNUD, préparant la salle lors du Forum politique de haut niveau sur « La mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 », New York, septembre 2016 (photo : Lei Phyu/PNUD, bit.ly/2o5vNpl).

## 2.1. Cadres institutionnels nationaux

Au niveau national, l'engagement à mettre en œuvre les ODD est manifeste dans les pays africains qui ont présenté leur Examen national volontaire (ENV) au Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations unies sur le développement durable. À ce jour, trente-cinq États africains membres des Nations unies ont présenté un ENV au cours du premier cycle quadriennal (2016-2019) du FPHN (sur un total de cinquante-quatre pays)<sup>18</sup>. Certains l'ont fait à plusieurs reprises, à l'image du Togo qui a présenté son ENV chaque année entre 2016 et 2018. D'autres pays, comme le Burundi, la Gambie, le Liberia, la Libye, le Malawi, le Mozambique, la République démocratique du Congo, les Seychelles et la Zambie, se sont engagés à présenter leurs premiers ENV en 2020. Ce rapport régional contient également des informations sur les pays qui ne se sont pas encore engagés à présenter des ENV. Il s'agit de l'Angola, des Comores, de Djibouti, de l'Érythrée, du Gabon, de la Guinée-Bissau, de la Guinée équatoriale, de São Tomé et Príncipe, de la Somalie et du Soudan du Sud.

Nombre de pays africains qui ont présenté leur ENV ont fait des progrès remarquables en matière d'intégration des ODD dans leurs plans et stratégies nationaux, de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes pour créer une appropriation des ODD. Ces progrès passent aussi par la création et la mise en place de mécanismes institutionnels et des moyens de mise en œuvre, conformément aux directives de l'ONU concernant la préparation des ENV<sup>19</sup>. Une analyse des processus de localisation à travers le continent indique que les expériences

et contextes de mise en œuvre des ODD varient considérablement d'un pays à l'autre (voir le tableau 1), mais qu'il est possible de dégager un certain nombre de tendances émergentes.

Premièrement, il est intéressant de noter qu'une majorité des pays privilégient l'**alignement ou l'adaptation des Plans nationaux de développement (PND) avec l'Agenda 2030** et les agendas de développement aux niveaux continental et infrarégional. On peut citer à titre d'exemple l'Afrique du Sud (Communauté de développement d'Afrique australe et Plan indicatif régional de développement stratégique), le Rwanda (Vision de la communauté de l'Afrique de l'Est pour 2050), ou encore le Cap-Vert et Maurice (Modalités d'action accélérée des petits États insulaires en développement – le Parcours SAMOA). Quelques pays ont élaboré leurs propres plans de mise en œuvre des ODD. Des pays tels que le Mali, où les cycles de planification nationale n'ont pas coïncidé avec l'adoption de l'Agenda 2030, révisent actuellement leurs PND pour les aligner avec les ODD. Des pays tels que le Botswana, le Kenya et l'Ouganda, ont élaboré des feuilles de route spécifiques qui définissent des lignes directrices pour l'adoption des ODD dans des domaines clés. Le Maroc dispose d'une stratégie nationale de développement durable (SNDD) alignée sur les ODD. Le Soudan a une SNDD et un plan de mise en œuvre dont le calendrier va seulement jusqu'en 2020. En plus de ces efforts, la quasi-totalité des pays africains ont pris leurs engagements envers la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, en vue de remplir les obligations liées à l'Accord de Paris sur le climat<sup>20</sup>. À ce titre, le Bénin a mis en place diverses stratégies et législations nationales alignées sur l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Son cadre institutionnel, semblable à celui de pays comme l'Afrique du Sud, le Nigeria et le Sénégal, prend également en compte les gouvernements locaux. Le niveau d'engagement du Bénin reste néanmoins une exception dans le continent, voire dans le monde<sup>21</sup>. Par ailleurs, il convient de noter qu'en 2018, parmi les pays africains dotés d'une Politique urbaine nationale, la plupart de ces politiques n'étaient pas encore explicitement alignées sur les ODD.

Deuxièmement, **des mécanismes institutionnels nationaux de coordination et de pilotage de**

**Le Bénin a mis en place diverses stratégies et législations nationales alignées sur l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.**

la mise en œuvre des ODD ont été créés dans la plupart des pays aux plus hauts niveaux politiques, bien que les dispositifs diffèrent selon les cas<sup>22</sup>. Il s'agit notamment d'entités interministérielles dirigées par le chef de l'État ou du gouvernement (Égypte, Liberia, Madagascar, Mali, Maurice, Sierra Leone et Togo) ; d'entités interministérielles dirigées par un ministre (Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cap-Vert, Cameroun, Ghana, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles) ; d'entités présidées par le cabinet du chef d'État ou de gouvernement (Burkina Faso, Nigeria, Soudan) ; ou encore d'entités dirigées par un ministère spécifique (Bénin, Éthiopie, Guinée, Kenya, Ouganda et République centrafricaine).

Certains pays, tels que le Kenya, ont intégré la mise en œuvre des ODD dans leurs processus budgétaires, tandis que d'autres, comme le Rwanda, disposent d'un solide cadre de suivi et d'évaluation. L'organisation territoriale de l'État et le système politique en place ne semblent pas être des facteurs déterminants dans la mise en place d'un suivi institutionnel. Trois États fédéraux ont adopté des stratégies de suivi institutionnel différentes : au Nigeria, le suivi est assuré sous la direction du chef de l'État, en Éthiopie par un ministère spécifique, et en Afrique du Sud (considéré comme un État quasi fédéral) par un comité interministériel dirigé par le chef de l'État. De même, les trois monarchies constitutionnelles que compte le continent (Eswatini, Lesotho et Maroc) ont opté pour des modèles différents de coordination, soit présidés par le Premier ministre, soit coordonnés par des ministères spécifiques.

En Afrique du Sud, comme dans d'autres pays, de nombreux mécanismes de coordination et de suivi de l'Agenda 2030, tels que les commissions nationales ou les forums de haut niveau, sont relativement nouveaux. Ces mécanismes peuvent aussi conduire à adapter d'anciennes structures, comme c'est le cas du Conseil national d'évaluation en République du Congo. Dans d'autres pays, les pratiques de coordination reposent sur les systèmes de planification nationale existants qui doivent être réformés pour assurer le suivi du plan national et des ODD (Comité national de pilotage du Plan national de développement au Burkina Faso, Comité ministériel de haut niveau au Ghana, ou Comité national de pilotage du Plan national de développement et des ODD au Tchad). La Namibie se distingue par la mise en œuvre d'un mécanisme étendu de coordination et de présentation de rapports, comprenant l'instauration d'un Forum des partenaires du développement, chargé de superviser la coordination de la mise en œuvre des ODD<sup>23</sup>.

Troisièmement, il existe une tendance croissante à inclure différents acteurs, tels que la société civile, le secteur privé et le monde universitaire, aux processus de coordination. C'est le cas au Rwanda, avec le groupe de travail sur les ODD, en Côte d'Ivoire, avec le Comité national de pilotage, ou encore à Maurice, avec le Comité de pilotage des ODD. Cependant, **un nombre encore très restreint de ces structures ont inclus des représentants de CT ou d'associations de pouvoirs locaux.** Parmi les



Port-Louis, île Maurice (photo : air babble, bit.ly/305v209).

pays qui ont présenté un rapport au FPHN, seuls neuf pays (Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Mauritanie et Togo)<sup>24</sup> ont indiqué avoir associé ou consulté, à travers ces structures multipartites, les CT et leurs associations au cours du processus de coordination. De plus, dans le cadre de la préparation des ENV, les CT ont été consultés **dans seulement quinze pays sur les trente-cinq qui ont présenté leurs ENV** entre 2016 et 2019<sup>25</sup>.

Les **organismes onusiens** tels que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ONU-Habitat, le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU) et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), **jouent un rôle majeur dans l'appui aux efforts de localisation des ODD.** D'une part, les agences des Nations unies soutiennent directement les associations de CT (voir section 3.1). D'autre part, le PNUD apporte un soutien non négligeable aux pays en facilitant la mise en place d'analyses rapides intégrées pour mesurer l'étendue de l'intégration de l'Agenda 2030 dans les cadres nationaux de développement ; en appuyant la préparation des ENV ; en développant des feuilles de route nationales pour la « domestication » de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 ; et en aidant les pays à organiser des ateliers et des conférences multipartites sur la mise en œuvre des ODD<sup>26</sup>, avec la participation des CT et de leurs associations. Dix-huit pays africains ont également bénéficié des missions d'intégration, accélération, et soutien des politiques (MAPS) du PNUD, qui ont été déployées pour soutenir la mise en œuvre des ODD<sup>27</sup>.

En résumé, **la participation des collectivités territoriales aux mécanismes de présentation de rapports et de coordination** (actée dans seulement 47 % des pays pour la préparation des ENV et 31 % des pays pour la coordination)<sup>28</sup> **doit être renforcée pour que les processus nationaux soient véritablement inclusifs.** ☉

## Tableau 1 Stratégies nationales et dispositifs institutionnels pour la mise en œuvre des ODD

### Afrique du Sud

Plan national de développement : Vision 2030. Le Département de la planification, du suivi et de l'évaluation est en charge du mécanisme national de coordination qui comprend le Cabinet et ses comités, le Comité interministériel sur les programmes de développement durable (les ODD, Agenda 2063 et SADC-RISDP) et un comité interministériel de mise en œuvre accompagné de groupes de travail. Il existe également le Conseil de coordination présidentiel et un Forum national des acteurs du développement durable. Participation des CT.

### Algérie

Stratégie nationale pour l'environnement et le développement durable (2019-2035). Le Comité interministériel est coordonné par le ministère des Affaires étrangères. Aucune mention de la participation des CT.

### Bénin

Plan d'action du gouvernement élaboré dans le cadre du « Programme d'appropriation des ODD ». La Direction générale de la coordination et du suivi des ODD est supervisée par le ministère chargé du Plan et du Développement. Participation des CT.

### Botswana

Vision nationale 2016-2036. Le Comité national de pilotage (multipartite) est coprésidé par le gouvernement et l'ONU. Il existe aussi le Groupe de travail technique (multisectoriel). Bien qu'elles soient impliquées dans le processus d'alignement des ODD, aucune mention de la participation des CT dans les mécanismes de coordination.

### Burkina Faso

Plan national de développement économique et social (PNDES). Le Comité national de pilotage du PNDES est présidé par le Premier ministre. Ce comité est complété du Comité technique national, de quatorze comités sectoriels et de treize comités régionaux. Participation des CT.

### Cap-Vert

Plan stratégique pour le développement durable (2017-2021). Il existe différents mécanismes de coordination : l'Organe intersectoriel sur le développement durable, l'Organe technique de mise en œuvre des ODD sous la coordination de la Direction nationale de la planification du ministère des Finances et quatre groupes thématiques sur les ODD. Participation des CT.

### Cameroun

Vision 2035 et Document de Stratégie pour la croissance et l'emploi (2010-2019). Le Comité technique de suivi de la Stratégie nationale de développement est coordonné par le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire. Des comités techniques régionaux et municipaux assurent le suivi au niveau infranational. Participation des CT.

### République du Congo

Plan national de développement 2018-2022. Le Conseil national d'évaluation comprend le Comité de pilotage, une coordination technique, le Secrétariat technique permanent et une coordination départementale. Aucune mention de la participation des CT.

### Côte d'Ivoire

Plan national de développement 2016-2020. Il existe le Comité national de pilotage (interministériel), le Comité technique permanent rattaché au ministère du Plan et du Développement et un Comité multipartite. Participation des CT.

### Égypte

Vision Égypte 2030. Il existe le Comité national pour le suivi de la mise en œuvre des ODD et un Comité national interministériel supervisé par le Premier ministre et sous la coordination du ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme administrative. Aucune mention de la participation des CT.

### Eswatini

Vision 2022 dans la Stratégie nationale de développement et la Stratégie pour une croissance durable et inclusive 2030. Il existe une Équipe de travail technique et un Comité de pilotage. Le Secrétariat des ODD est sous la tutelle du ministère de la Planification et du Développement économique. Aucune mention de la participation des CT.

### Éthiopie

Deuxième plan quinquennal de croissance et de transformation 2016-2020. Le Conseil des ministres, la Chambre des représentants et la Commission nationale de planification sont en charge de la coordination. Participation des gouvernements régionaux ; pas de participation des collectivités locales.

### Ghana

Un agenda pour l'emploi : Créer la prospérité et l'égalité des chances pour tous, 2017-2024. La coordination est assurée par la Commission nationale de planification du développement (appuyée par seize conseils régionaux de coordination), le Comité interministériel de haut niveau, le Comité de coordination de la mise en œuvre des ODD et le Comité national technique. Participation limitée des CT.

### Guinée

Plan national de développement économique et social 2016-2020 et Vision « Guinée 2040 ». La coordination est assurée par le ministère du Plan et de la Coopération internationale et le Comité technique de suivi appuyé par huit groupes de dialogue thématiques. Aucune mention de la participation des CT.



### Kenya

Vision 2030 – Deuxième plan à moyen terme. Le Département de coordination des ODD est dirigé par le ministère de la Déconcentration et de la Planification. Il existe aussi un Groupe de travail technique interinstitutionnel et un bureau de liaison des ODD au sein du Secrétariat du Conseil des gouverneurs. Participation des comités.

### Lesotho

Vision nationale 2020 et Plan national de développement stratégique II 2018/19-2022/23. Comité national de contrôle et de conseil, présidé par le Premier ministre. Le ministre de la Planification du développement coordonne le sous-comité du Cabinet sur les ODD et le Comité national technique de pilotage (multipartite). Aucune mention de la participation des CT.

### Liberia

La « Vision nationale, l'ascension du Liberia vers 2030 » et l'Agenda pour la transformation sont en cours de révision. Un groupe de travail national et un groupe de travail technique sont chargés de l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre. Aucune mention de la participation des CT.

### Madagascar

Plan national de développement (2015-2019). Le Comité d'orientation et de suivi est dirigé par le Premier ministre et le Comité technique est dirigé par le ministère de l'Économie et de la Planification. Aucune mention de la participation des CT.

### Mali

Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) 2019-2024. Le Comité national de coordination et de suivi est rattaché au ministère des Affaires étrangères et est placé sous la responsabilité du Premier ministre. Participation limitée des CT.

### Maurice

Vision 2030 et Feuille de route pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le Comité de pilotage des ODD est présidé par le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international. Aucune mention de la participation des CT.

### Mauritanie

Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2016-2030. Le Comité de pilotage interministériel est présidé par le Premier ministre. Il existe aussi un Comité de coordination technique. Participation des CT.

### Maroc

Stratégie nationale pour le développement durable. Un Comité de pilotage assure le suivi de la stratégie nationale et un Comité stratégique sur le développement durable surveille les ODD. Ce dernier est dirigé par le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération et le haut-commissariat au Plan. Aucune mention de la participation des CT.

### Mozambique

Plan économique et social et Plan quinquennal du gouvernement (2015-2019). La Commission nationale pour le développement durable est présidée par le Premier ministre. Participation des CT.

### Namibie

Cinquième Plan national de développement. Le Forum des partenaires de développement assure la coordination et la supervision. Il existe aussi le Comité directeur national (multipartite) et la Commission nationale de planification. Faible participation des CT.

### Niger

Plan quinquennal de développement social et économique (2017-2021). Le Conseil des ministres et le Comité de pilotage du Plan de développement sont présidés par le Premier ministre. La coordination est assurée par le ministre du Plan, assisté d'un Comité national technique et d'unités de coordination sectorielle et régionale. Aucune mention de la participation des CT.

### Nigeria

Vision 2020 et Plan de relance et de croissance économique du Nigeria pour 2017-2020. Il existe un Comité présidentiel sur les ODD, le Bureau de l'assistant spécial principal du Président sur les ODD ; le Groupe de travail principal interministériel et non gouvernemental. Participation des gouvernements régionaux, aucune participation des CT.

### Ouganda

Plan national de développement 2015/16-2019/20. La coordination est assurée par le ministère du Développement. Il existe également un Comité de coordination des politiques des ODD, un Comité de pilotage des ODD, une Équipe spéciale nationale des ODD et cinq groupes de travail techniques sur les ODD. Aucune mention de la participation des CT.

### République centrafricaine

Plan national de relèvement et consolidation de la paix 2017-2021. Un Comité national a été mis en place par le ministère de l'Environnement et du Développement durable et le ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale. Aucune mention de la participation des CT.

### Rwanda

Vision 2050 et Stratégie nationale de transformation (2017-2024). Comité de pilotage des ODD, animé par le ministère des Finances et de la Planification économique. Des Forums de développement d'actions conjointes ont été établis au niveau des districts. Participation des CT.

**Tableau 1 Stratégies nationales et dispositifs institutionnels pour la mise en œuvre des ODD**

### Sénégal

Plan Sénégal émergent. La Direction générale de la Planification et des Politiques économiques au sein du ministère de l'Économie, des Finances et du Plan est en charge de la coordination, en collaboration avec le Premier ministre. Participation limitée des CT.

### Seychelles

La Vision à long terme 2018-2032 et la Stratégie nationale de développement pour 2018-2022 sont en cours d'élaboration. Le Comité national de contrôle et de stratégie pour la mise en œuvre des engagements régionaux et mondiaux est présidé par le ministre des Finances, du Commerce et de la Planification économique. Participation limitée des CT.

### Sierra Leone

Plan national de développement à moyen terme (2019-2023). Le ministère de la Planification et du Développement économique assure la coordination des ODD. Des bureaux régionaux de planification du ministère sont en cours d'installation. Aucune mention de la participation des CT.

### Soudan

Plan de mise en œuvre du développement durable (2017-2020). Le Comité supérieur du développement durable est présidé par le vice-président et le secrétaire général du Conseil national de la population. Participation limitée des CT.

### Tanzanie

Vision à long terme 2025 pour la Tanzanie continentale et 2020 pour Zanzibar. En Tanzanie, le Comité de pilotage en charge de la coordination est appuyé par le Secrétariat de coordination, composé des secrétaires permanents adjoints des principaux ministères. La mise en œuvre et le suivi sont assurés par le ministère des Finances et de la Planification. Aucune mention de la participation des CT. À Zanzibar, la Commission de planification de Zanzibar intègre les CT dans la coordination.

### Tchad

Vision 2030, le Tchad que nous voulons. La Coordination nationale de suivi des ODD (intersectorielle et interministérielle) est sous la tutelle du ministère de l'Économie et de la Planification du développement. Participation limitée des CT.

### Togo

Plan national de développement (2018-2022). Le Comité national de pilotage des politiques de développement est présidé par le Premier ministre. La Commission des parties prenantes pour le Plan national de développement est présidée par le ministère de la Planification du développement et de la Coopération. Participation des CT.

### Tunisie

Plan quinquennal de développement 2016-2020 (plan national socio-économique). Le ministère des Affaires étrangères (aspect diplomatique) et le ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale (aspect technique) sont en charge de la coordination des ODD. Participation limitée des CT.

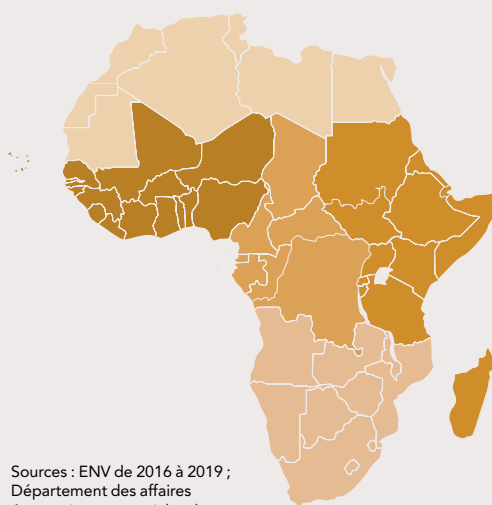
### Zambie

Septième Plan national de développement (2017-2021). Un sous-comité de coordination des ODD est en cours de préparation qui s'appuie sur le Comité national de coordination du développement, les groupes consultatifs des groupes sectoriels, les comités provinciaux de coordination du développement et les comités de coordination du développement des districts. Aucune mention de la participation des CT.

### Zimbabwe

Agenda du Zimbabwe pour une transformation socio-économique durable. Le Comité de pilotage au niveau ministériel est présidé par le secrétaire principal du Président et du Cabinet. Il existe aussi un Comité technique qui comprend une participation des parties prenantes, mais sans mentionner les CT.

## Afrique



Sources : ENV de 2016 à 2019 ; Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (ONU-DAES), « *Compendium of National Institutional Arrangements for Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development* » ; Questionnaires CGLU-GTF 2016-2019.

## 2.2. Les cadres institutionnels des collectivités territoriales africaines

**La participation hétérogène des CT dans les cadres de mise en œuvre des ODD en Afrique témoigne de l'existence de cadres institutionnels des CT de qualité et de force variables à travers le continent.**

Entre 2012 et 2018, on observe une amélioration globale des environnements favorables aux CT en Afrique. Toutefois, les résultats varient considérablement entre pays et d'une région à l'autre : l'Afrique de l'Est est la région qui détient les meilleurs résultats en matière de progrès pour créer des environnements favorables aux CT, tandis que l'Afrique centrale enregistre la progression la plus lente<sup>29</sup>.

### Tendances en matière de décentralisation

En ce qui concerne les structures politiques officielles, la plupart des États africains – à l'exception d'Eswatini, du Lesotho et du Maroc, qui sont des monarchies – sont des républiques présidentielles, semi-présidentielles ou parlementaires, dotées d'un système politique multipartite. La plupart des pays africains sont des États unitaires, à l'exception des Comores, de l'Éthiopie, du Nigeria, de la Somalie, du Soudan et du Soudan du Sud, qui sont des États fédéraux, et de l'Afrique du Sud qui est généralement considérée comme un État quasi fédéral<sup>30</sup>. La majorité des Constitutions nationales en vigueur sont relativement récentes, leur création ou révision s'étant effectuée dans les années 2000. L'Afrique du Sud, le Bénin, le Cap-Vert, l'Éthiopie, le Liberia, le Mali et la Tanzanie constituent des exceptions, puisque leurs Constitutions sont en place depuis le début des années 1990<sup>31</sup>.

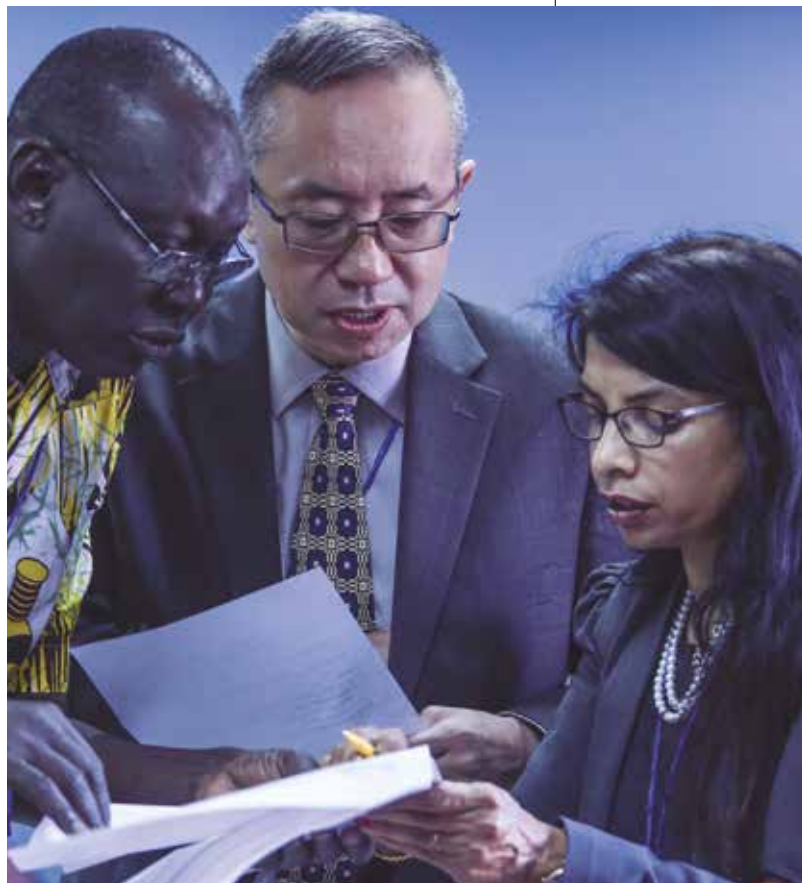
Il existe des degrés d'implication divers des pays et des régions d'Afrique en matière de soutien à la décentralisation et à l'accélération de ce processus. En Afrique comme ailleurs, la décentralisation *de jure* ou la répartition des pouvoirs et des compétences aux autorités locales et régionales telles que définies par la loi ne reflète pas la décentralisation *de facto* ou la place occupée par les CT dans les mécanismes de gouvernance multiniveaux et les processus décisionnels politiques.

Les critères d'évaluation de l'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique établis par CGLU Afrique et Cities Alliance en sont un exemple. Les douze critères font référence au

cadre juridique : sur cinquante-trois pays, seules cinq Constitutions ne prévoient pas de participation des CT (Botswana, Éthiopie, Liberia, Seychelles, Sierra Leone) et sept d'entre elles contiennent des dispositions détaillées quant à leur rôle et à leurs responsabilités (Afrique du Sud, Kenya, Madagascar, Nigeria, Ouganda, São Tomé e Príncipe et Zimbabwe). Dans les autres pays, les responsabilités des CT sont établies par la loi, ce qui pourrait être interprété comme en contradiction avec la Constitution, étant instable ou ne correspondant pas aux ressources adéquates financières et humaines.

De plus, la décentralisation ne couvre pas toujours l'ensemble du territoire d'un pays, les pouvoirs et les compétences des collectivités territoriales sont

Une délégation du Conseil de Sécurité de l'ONU rencontre la société civile du Soudan du Sud à Juba, la capitale (photo : MINUSS, bit.ly/2p7kj4H).



parfois ambigus ou restent vagues. Plus problématique encore, la décentralisation administrative ne comporte pas toujours une dimension fiscale ou l'engagement politique de mettre en pratique une gouvernance collaborative à plusieurs niveaux, nécessaire à la mise en œuvre des ODD. De manière générale, en Afrique, on date les premières vagues de décentralisation aux années 1990. Depuis lors, la volonté de renforcer le pouvoir de l'action publique au niveau local s'est accompagnée d'un mouvement vers la démocratisation<sup>32</sup>. Tant les processus endogènes que le contexte international ont contribué à soutenir, mais aussi parfois à affaiblir, la décentralisation en Afrique. Ce processus peut être analysé comme une réponse à la demande sociale de participation des populations et de démocratisation de la société. Au cours des années 1990, de nombreux pays ont engagé des réformes de décentralisation dans le cadre des réformes structurelles de l'État, ainsi qu'en réponse aux conflits régionaux et aux demandes d'autonomie exprimées dans certains pays et qui menaçaient l'unité de l'État.

Dans certains cas, les intérêts politiques nationaux agissent comme un frein à l'autonomie locale : la décentralisation est ainsi utilisée pour renforcer le pouvoir de l'État central tandis que la dévolution des compétences est bloquée, pour empêcher les gouvernements locaux (en particulier des capitales) et les partis d'opposition de devenir une menace pour le gouvernement national et le parti au pouvoir<sup>33</sup>. Dans d'autres cas, la décentralisation est définie sur la base des frontières ethniques. Par exemple, les deux villes à charte éthiopiennes Addis-Abeba et Dire Dawa bénéficient d'un statut et de niveaux d'autonomie particuliers, en raison de leur composition ethnique diverse. Dans ce cadre, elles ne relèvent pas du niveau régional mais seulement de l'État fédéral<sup>34</sup>. Leur statut spécial fonctionne en même temps comme un dispositif de partage du pouvoir pour prévenir d'éventuelles tensions ethniques<sup>35</sup>. On distingue une logique similaire au Kenya, qui a conduit à une réforme du système des collectivités locales au lendemain des violences électorales de 2007. Depuis l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2010 et la promulgation de la loi sur les zones urbaines et les villes de 2012, la décentralisation est effective au niveau des provinces régionales (47 comtés). Avant cette réforme, le Kenya comptait 174 autorités locales décentralisées. Cette réforme a cependant contribué à déplacer « l'ethno-politique » qui caractérise la politique nationale kenyane au

niveau des comtés, sapant ainsi la promesse de paix et d'inclusion<sup>36</sup>.

Dans certains pays, l'État organise des élections régionales spéciales pour répondre aux intérêts sous-représentés de certains groupes de la population dans les assemblées régionales et locales, sans pour autant garantir une autonomie locale. C'est le cas en Algérie, où l'État central a organisé des élections régionales spéciales pour remédier à la sous-représentation des intérêts berbères dans les assemblées régionales et locales. Cependant, l'autonomie locale reste faible et les gouvernements régionaux sont toujours composés de conseils exécutifs nommés par le gouvernement central en plus de conseils élus démocratiquement, mais dont les pouvoirs restent limités.

La coexistence de représentants nommés et élus existe dans plusieurs pays du continent. La répartition du pouvoir et la façon dont ces deux types de représentation dialoguent entre elles au niveau municipal varient d'un pays à l'autre. En Égypte ou en Algérie les gouverneurs et les titulaires de postes de direction sont nommés par le gouvernement central et occupent une place dominante dans les conseils locaux élus. Cette répartition du pouvoir a changé au Maroc depuis l'adoption de la Constitution de 2011 et des réformes de 2013-2015. Dans certains pays anglophones, il existe un directeur municipal, nommé le plus souvent par le conseil municipal ou l'État, qui préside l'organe exécutif local et dispose de pouvoirs importants en matière de prise de décision. À ses côtés se tient un maire élu, qui joue traditionnellement un rôle plus limité. Dans l'Angola lusophone, les représentants des provinces sont nommés par le gouvernement central et les administrateurs municipaux par les gouverneurs provinciaux, bien que cette nomination soit soumise à l'approbation de l'État.

À cela s'ajoute un maillage complexe d'interactions entre les collectivités locales élues et les autorités coutumières traditionnelles, ce qui rend très difficile toute tentative de rendre plus lisible, ou encore de réformer, l'organisation territoriale et sa gouvernance. Au Botswana, les *kgotla* (assemblées de tribus) fonctionnent comme une plateforme reliant les populations locales à l'administration publique. De même, les conseils de chefferie en Sierra Leone représentent le premier niveau d'administration, mais peuvent entretenir des liens plus forts avec les parlements nationaux et partager leur pouvoir en coordination avec les CT. La réforme constitutionnelle du système *tinkhundla* à Eswatini donne un exemple de plus pour illustrer cette complexité (voir encadré 2).

Les organisations internationales ont également joué un rôle important dans la promotion et le soutien au processus de décentralisation et à la création d'institutions favorables à la bonne gouvernance et à l'instauration de nouvelles modalités démocratiques. Malgré ces efforts, les bailleurs de fonds internationaux et les institutions financières continuent de soutenir les politiques qui favorisent une recentralisation des ressources au profit des gouvernements centraux, ce qui contribue à affaiblir les CT et leur pouvoir d'agir.

## À l'échelle continentale, les efforts de décentralisation comprennent l'adoption en 2014 de la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local.

**Tableau 2 Aperçu des réformes juridiques et institutionnelles majeures en faveur de la décentralisation au cours des dix dernières années (2009-2019)**

Pays	Réformes et évaluation de l'environnement favorable aux villes avec classement	
Afrique du Sud	L'existence des gouvernements locaux est prévue dans la Constitution. Les gouvernements provinciaux et municipaux sont responsables de la mise en œuvre du Cadre de développement urbain intégré adopté en 2016. Il s'agit de la Politique urbaine nationale de l'Afrique du Sud (PUN), coordonnée par le Département de la gouvernance coopérative et des affaires traditionnelles.	40
Angola	Depuis 2008, les gouvernements locaux constituent des unités budgétaires et la Constitution de 2010 mentionne explicitement les gouvernements locaux en tant que sphères de gouvernement. En 2018, le décret 40/18 a renforcé l'autonomie fiscale et la décentralisation des compétences.	22
Bénin	Dans la Constitution, la décentralisation est indissociable d'une administration locale libre et d'un système multipartite. Depuis 2009, des plans départementaux de développement intersectoriel ont été formulés dans le cadre de la politique nationale décennale de décentralisation et de déconcentration. En 2017, le gouvernement a entamé une révision de la politique et des lois sur la décentralisation.	31
Botswana	En 2016, une nouvelle politique a défini les rôles et les responsabilités de tous les échelons de gouvernement dans le cadre de la réalisation du développement durable local. Le pays est en train d'élaborer des outils législatifs pour articuler la politique de décentralisation. La Constitution ne fait pas mention de la décentralisation et des CT.	25
Burkina Faso	Le Code général des collectivités territoriales identifie onze blocs de compétences des CT qui ont été progressivement transférés jusqu'en 2015. Un nouveau cadre de référence a été adopté en 2018, qui a conduit au lancement d'une stratégie décennale de décentralisation et à un plan d'action quinquennal.	28
Burundi	La décentralisation est abordée dans la Constitution de 2018. Le pays a ratifié la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local en 2016. Depuis 2017, des décrets visant à décentraliser les responsabilités ont été proposés.	28
Cameroun	Depuis l'adoption du Nouvel Agenda urbain, un Conseil national de la décentralisation a suivi le déploiement des politiques de décentralisation. En 2018, le ministère de la Décentralisation et du Développement local a été créé.	26
Cap-Vert	La Constitution reconnaît l'autonomie du pouvoir local et, en 2010, le gouvernement a adopté un Cadre de décentralisation. Une nouvelle loi sur la régionalisation est en cours.	n.d.
Côte d'Ivoire	Un nouveau processus de décentralisation est en cours depuis 2011. L'organisation territoriale est en train d'être remodelée en prenant compte du cadre de l'administration décentralisée : les conseils régionaux et municipaux. La décentralisation des responsabilités et des ressources est reconnue dans la Constitution de 2016.	26
Eswatini	Les réformes mentionnées dans la Constitution de 2005 n'ont pas été mises en œuvre cinq ans plus tard. S'appuyant sur la politique nationale de décentralisation de 2006, un projet de loi a été présenté au Parlement en 2015 pour remplacer la Loi sur le gouvernement urbain qui était en vigueur depuis 1969.	27
Ghana	L'objectif des réformes de décentralisation est inscrit dans la Constitution de 1992. Depuis 2010, des plans d'action nationaux de décentralisation quadriennaux (actuellement le plan 2015-2019) sont pris en compte dans l'amendement de 2016 de la Loi sur le gouvernement local.	31
Guinée	En 2012, le gouvernement a approuvé la Lettre de politique nationale sur la décentralisation et le développement local et son plan d'action, qui représentent des instruments stratégiques pratiques. Depuis 2015, la grande majorité des représentants élus ont été remplacés par des délégations spéciales nommées par le niveau central. Les dernières élections municipales ont eu lieu en février 2018.	22
Kenya	La Constitution de 2010 a donné lieu à trois grandes lois de décentralisation en 2012 : la Loi sur la transition vers un gouvernement décentralisé, la Loi sur les relations intergouvernementales et la Loi sur le gouvernement de comté. En 2017, une nouvelle politique sur le système de gouvernement décentralisé a été adoptée pour clarifier la répartition des tâches entre le niveau national et les comtés. Les deux autres lois sur la décentralisation sont en cours de révision. En 2015, le comté de Makeni est devenu la première CT d'Afrique à inscrire dans la loi des engagements financiers sur les changements climatiques. Cette initiative a été suivie par d'autres gouvernements de comté.	31
Madagascar	Parallèlement à la promulgation de la Constitution de 2010, de nouvelles dispositions législatives et réglementaires régissant les CT ont été adoptées en 2014. Des élections ont eu lieu en 2015, mais les régions et les provinces sont toujours sous la tutelle de chefs nommés par l'État central, en vertu des cadres juridiques et électoraux. En 2017, le pays a ratifié la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local.	26
Malawi	La Constitution de 1994 a formalisé la politique de décentralisation. De 2005 à 2014, des conseils locaux et des organes exécutifs ont été nommés. En 2014, des élections ont eu lieu pour choisir les maires. La Loi (amendement) de 2017 sur le gouvernement local a entraîné un changement de formulation en remplaçant le terme d'« autorité locale » par celui d'« autorité du gouvernement local » partout où il apparaissait dans les lois précédentes.	26

**Tableau 2 Aperçu des réformes juridiques et institutionnelles majeures en faveur de la décentralisation au cours des dix dernières années (2009-2019)**

Pays	Réformes et évaluation de l'environnement favorable aux villes avec classement	
Mali	L'Accord de paix d'Alger, signé en 2015, a lancé un processus de renouvellement de la Constitution. Le processus de révision constitutionnelle est actuellement suspendu mais de nouveaux codes de décentralisation, d'administration territoriale et d'élections ont été adoptés en 2017. La condition de la libre administration territoriale et du nouveau Code des collectivités territoriales est actuellement en cours de discussion. En 2019, le pays a ratifié la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local.	26
Maroc	La Constitution de 2011 (introduisant des élections directes pour les conseils régionaux) et trois lois organiques de 2015 ont favorisé l'actuel découpage territorial et l'attribution de compétences aux différents échelons de gouvernement. Les élections régionales et locales, organisées en septembre 2015, constituent une étape importante du nouveau processus de déconcentration et de décentralisation. Plusieurs textes juridiques administratifs ont été adoptés depuis lors.	33
Mauritanie	En 2010, les principes d'une réforme de la décentralisation ont été présentés et le document de Stratégie pour la réduction de la pauvreté (2010-2015) a attribué des responsabilités supplémentaires aux régions administratives. En 2017, la Constitution a été modifiée (nouvel article 98, titre X) pour faire des régions des gouvernements autonomes décentralisés dotés d'une autonomie politique et financière, changeant ainsi le système établi en 1968.	26
Mozambique	Les dispositions de la Constitution de 2004 mettant les services déconcentrés de l'État sur un pied d'égalité avec les services des CT ont généré quelques ambiguïtés. En 2018, la Constitution a été modifiée pour reconnaître l'autonomie politique et administrative des provinces par rapport aux organismes déconcentrés.	19
Namibie	La décentralisation et les CT sont mentionnées dans la Constitution de 1990. Depuis 2010, l'État a accru sa présence régionale et nommé des gouverneurs régionaux. En 2016, aucune fonction n'avait encore été dévolue aux conseils régionaux. De plus, les politiques de décentralisation ne permettent pas la mise en adéquation des responsabilités des gouvernements locaux avec les ressources locales. Le pays a ratifié la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local.	27
Niger	L'autonomie locale est inscrite dans la Constitution de 2010. La politique nationale de modernisation de l'État de 2013 a peu progressé : parmi les mécanismes institutionnels décrits, seule l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales a été mise en place. Les élections des CT prévues en 2016 ont été reportées à plusieurs reprises jusqu'en 2019. Plus récemment, la Déclaration de politique générale de 2016 fait peu mention de la décentralisation.	26
Nigeria	La Constitution reconnaît trois niveaux de gouvernement et laisse la décentralisation à la discrétion des États fédérés. Bien que des élections aient eu lieu en 2015, de nombreux maires sont encore nommés par les gouverneurs. La tentative la plus récente de réforme des collectivités locales a eu lieu en 2017 avec le projet de loi n° 6 sur la quatrième modification.	23
Ouganda	La Constitution de 1995 prévoit la décentralisation et établit un système de gouvernements locaux. Malgré ce cadre juridique, la réalité des CT est tout autre. Depuis les réformes constitutionnelles de 2005, les conseils locaux se sont vu privés du droit de nommer leurs propres directeurs administratifs. À partir de 2015, quatre étapes ont été définies pour mettre en œuvre une réforme majeure sur les transferts financiers du gouvernement central vers les collectivités locales par le gouvernement central. En juillet 2018, les élections des conseils de village ont eu lieu pour la première fois depuis 17 ans.	37
Rwanda	La politique de décentralisation a été mise en œuvre par étapes. La troisième et actuelle phase a débuté en 2011. Elle se concentre sur le volet « décentralisation fiscale et financière » du Cadre stratégique de décentralisation du Rwanda. Les responsabilités, compétences et pouvoirs fiscaux des CT, ont été établis par une série de lois institutionnelles en 2013. En 2018, dans le cadre de la réforme nationale de la fiscalité locale, un nouvel impôt foncier a été promulgué.	32
Sénégal	Le Code général des collectivités locales de 2013 consacre la Loi III de la décentralisation. Il définit de nouveaux cadres juridiques, institutionnels et financiers et clarifie la répartition des responsabilités. En 2016, un guide de mesure des performances des collectivités locales a été adopté et mis en pratique.	32
Sierra Leone	En 2010, la politique nationale de décentralisation de la Sierra Leone a fixé les objectifs à atteindre d'ici décembre 2016. L'épidémie d'Ebola (2014-2016) a toutefois perturbé ce processus à tous les niveaux. En 2016, une recommandation du Comité de révision constitutionnelle visant à inclure une section sur les collectivités locales a relancé le processus. Entre-temps, les ministères ont gardé le contrôle de la « coordination » des fonctions non dévolues au niveau local.	29
Tanzanie	De 2008 à 2013, la deuxième phase du Programme de réforme des administrations locales a été mise en œuvre par le biais de la décentralisation par dévolution. En 2013, à la suite de dénonciations d'irrégularités dans la mise en œuvre de la subvention pour le développement des gouvernements locaux, les partenaires de développement ont décidé d'interrompre leur contribution. Depuis lors, des réformes ont été proposées pour relancer une version actualisée de la subvention susmentionnée et le processus de décentralisation dans son ensemble. Ce processus de réforme des gouvernements locaux est toujours en cours.	34
Tchad	Le cadre juridique reconnaît le principe de subsidiarité et la Constitution de 2018 reconnaît des « collectivités territoriales autonomes ». Une stratégie de renforcement des capacités pour la décentralisation a été formulée en 2013. En 2017, des recommandations ont été présentées au haut comité des Réformes institutionnelles pour améliorer le financement des collectivités locales.	24

Pays	Réformes et évaluation de l'environnement favorable aux villes avec classement	
Togo	La Constitution de 1992 reconnaît la décentralisation, alors même qu'aucune élection locale n'a été organisée de 1987 à juin 2019. Diverses initiatives ont été lancées en vue de la décentralisation, telles que la Feuille de route de 2016 de la décentralisation et des élections locales, les réformes territoriales instituant les communes (2017-2018) et la création du Conseil national de suivi de la décentralisation chargé de piloter le processus.	21
Tunisie	La Constitution de 2014 marque une nouvelle ère dans le processus de décentralisation. Elle prend en compte les principes de l'élection des conseils municipaux, de l'administration indépendante et de l'autonomie locale aux niveaux fonctionnel et financier. En 2018, les dispositions constitutionnelles ont été renforcées par le Code des collectivités locales et l'organisation d'élections locales. Entre 2014 et 2018, les réformes territoriales ont abouti à la création de 86 municipalités, soit un total de 350 municipalités.	27
Zambie	En 2009, le ministère de l'Administration locale et du Logement a publié un plan de mise en oeuvre de la décentralisation pour rendre opérationnels les principaux éléments de la politique de décentralisation adoptée en 2002. En 2013, cette politique a été revue et relancée. Parmi les principales révisions apportées à la politique de décentralisation révisée, on peut citer la reconnaissance et l'accent mis sur la participation citoyenne et des autorités traditionnelles dans la gouvernance locale.	30
Zimbabwe	Depuis 2013, les gouvernements locaux sont régis par la Constitution. Cette dernière établit également des gouvernements provinciaux et métropolitains, dotés de plus de pouvoirs et d'une plus grande indépendance vis-à-vis du gouvernement central par rapport aux collectivités locales. Dix membres des conseils provinciaux, ainsi que leurs présidents, sont désormais élus démocratiquement.	31

Source : Réformes par pays, OCDE-CGLU (2019) ; CGLU Afrique et Cities Alliance (2018), « Évaluer l'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique », 3<sup>e</sup> édition. Quatre groupes ont été évalués. Les notations de 30 et plus ont été attribuées aux pays dotés de l'environnement le plus favorable à l'action des CT ; les notes entre 25 et 30 aux pays dont l'environnement est globalement favorable mais où davantage d'efforts sont nécessaires ; les notes entre 20 et 25 aux pays où d'importantes réformes sont nécessaires pour créer un environnement favorable ; et les notes inférieures à 20 aux pays dont l'environnement est globalement défavorable à l'action des CT.

À l'échelle continentale, les efforts de décentralisation comprennent l'adoption en 2014 de la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local. Celle-ci vise à « promouvoir, protéger et stimuler la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local en Afrique<sup>37</sup> ». En 2018, quatre pays africains (Burundi, Madagascar, Mali et Namibie) avaient ratifié cette Charte<sup>38</sup>. Elle a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine mais nécessite encore leurs signature et ratification finales pour devenir un instrument de gouvernance important pour cette organisation. Neuf autres pays l'ont signée en 2015-2016, mais le processus de ratification est toujours en cours.

Le tableau 2 donne un aperçu des réformes de la décentralisation au cours de la dernière décennie, à partir duquel il est possible de dégager certaines tendances générales qui montrent l'état de la décentralisation dans le continent africain. Ces tendances se recoupent globalement avec les quatre catégories de pays classifiés selon les critères d'évaluation qui mesurent la qualité de leur environnement institutionnel national. Cette évaluation met en évidence de grandes variations, en distinguant des pays où l'environnement est le plus favorable à l'action des villes et des régions, à ceux où il est globalement défavorable<sup>39</sup>.

Une analyse de l'état de la décentralisation et des réformes sur le continent (tableau 2), montre que, malgré les progrès réalisés, et même lorsque les pays répondent aux critères institutionnels, la place des CT dans la gouvernance peut dans la pratique se trouver limitée voire même réduite avec le temps. Les actions de l'État central, mais aussi la survenue d'événements extérieurs qui échappent au contrôle de l'État et des CT, tels que les conflits (Mali), les épidémies (Sierra Leone) ou les catastrophes naturelles, peuvent contribuer à limiter le rôle des CT. Ces facteurs résument spécifiquement les défis rencontrés dans la réalisation de l'**ODD 16**, relatif à la

paix, à la justice et aux institutions efficaces, mais s'appliquent à tous les ODD.

Certains pays d'Afrique sont des précurseurs en matière d'impulsion d'importantes réformes de l'administration locale, qui remontent généralement aux années 1990. C'est le cas de l'**Afrique du Sud**, qui obtient les meilleurs résultats en matière de qualité de son environnement favorable, car doté de l'un des systèmes de gouvernement les plus décentralisés du monde. Il est cependant important de noter que la décentralisation y reste asymétrique : les municipalités dites métropolitaines de catégorie « A » ont beaucoup plus d'autonomie que les petites municipalités locales de catégorie « B » ou que les municipalités de district de catégorie « C ». L'expérience sud-africaine montre ainsi qu'il est beaucoup plus facile de renforcer et d'étendre la capacité de structures municipales déjà fortes et consolidées qu'il ne l'est de renforcer les structures faibles ou de construire de nouvelles administrations de gouvernement local<sup>40</sup>.

Le **Maroc** met actuellement en œuvre une réforme pour appuyer la régionalisation qui a été formulée par une commission consultative de la régionalisation. Cette réforme constitue la pierre angulaire d'un nouveau modèle de développement socio-économique et environnemental qui vise à harmoniser les politiques de développement national, régional et local. L'**Ouganda** et la **Tanzanie** obtiennent de bons résultats en ce qui concerne leur environnement institutionnel favorable. Néanmoins, en Ouganda, les gouvernements locaux ont été soumis à une recentralisation du pouvoir et de l'autorité au niveau du gouvernement central, tandis qu'en Tanzanie, le processus de réforme des gouvernements locaux est toujours en cours et se heurte à des difficultés majeures, notamment en ce qui concerne les sources de financement des collectivités locales<sup>41</sup>.

Dans d'autres pays, les réformes législatives ou constitutionnelles en matière de décentralisation sont

plus récentes et remontent aux cinq à dix dernières années. À titre d'exemple, la **Zambie** a révisé et relancé son plan de mise en œuvre de la décentralisation en tant que politique nationale de décentralisation en 2013. Les principales révisions portent notamment sur la reconnaissance et l'importance de la participation citoyenne et des autorités traditionnelles dans la gouvernance locale. Ces principes de gouvernance collaborative figurent également dans la Constitution zambienne actuelle, adoptée en 2016, qui prévoit la création de nouveaux conseils de district. Cependant, en pratique, ces nouveaux districts ne sont pas dotés du pouvoir ou de l'autorité nécessaire pour décentraliser efficacement la prise de décision et la mobilisation des ressources<sup>42</sup>. De même, en 2017, des pays comme le **Bénin** et le **Kenya** ont commencé à réviser des politiques et des lois de décentralisation datant de la décennie passée. Cependant, comme au **Sénégal**, la performance des CT dans ces pays est difficile à évaluer correctement et/ou est inégale.

Par ailleurs, le **Kenya** a fait des progrès remarquables depuis 2010, avec l'adoption de la réforme constitutionnelle, puis les réformes de 2012 qui ont transféré les pouvoirs dévolus aux comtés, et enfin l'adoption en 2017 de la politique du système de gouvernement décentralisé. Le **Burundi**, le **Ghana** et le **Rwanda** ont également enregistré des avancées importantes : les gouvernements nationaux ont instauré un processus régulier d'évaluation de la performance des CT, en parallèle de l'adoption de réformes fiscales majeures. Dans le même esprit, les dernières réformes de gouvernance au **Burkina Faso** en 2018 visent à stimuler la décentralisation (un troisième cycle de décentralisation), avec une programmation financière des ressources à transférer aux CT, ce qui permet de mieux aligner les transferts fiscaux et les besoins réels des collectivités.

Un homme marche dans la rue Beinal Qasreen dans la vieille ville du Caire, Égypte (photo : PnPI, bit.ly/33avN6k).



Un certain nombre de pays doivent encore mettre en place des réformes majeures pour parvenir à un environnement institutionnel qui soit favorable aux CT. Le **Botswana** a, par exemple, l'une des plus anciennes politiques de décentralisation d'Afrique, mais un outil législatif pour sa politique de décentralisation est encore en cours d'élaboration et les transferts fiscaux de l'État central vers les gouvernements locaux restent imprévisibles<sup>43</sup>. En **Guinée Conakry**, la décentralisation est guidée depuis 2012 par la Lettre de politique nationale sur la décentralisation et le développement local et le Plan d'action, mais les collectivités locales manquent de capacités administratives et fiscales pour agir de manière autonome, et ce malgré les élections municipales organisées en 2018. Au **Niger**, la municipalisation complète du territoire national a été adoptée en 1999, mais les élections municipales et régionales n'ont pas eu lieu depuis 2011 et la Déclaration de politique générale de 2016 fait peu mention de la décentralisation. Il en va de même dans des pays tels que le **Cameroun** et l'**Angola**, où le président exerce toujours un contrôle sur les autorités locales. Au Cameroun, depuis 2017, les élections locales ne cessent d'être reportées et les conseils régionaux, créés par la Constitution de 2008, demeurent inactifs. En Angola, le Parlement a approuvé un plan pour la tenue des premières élections locales en 2022. Dans des pays tels que la **Côte d'Ivoire** et le **Mali**, les compétences des CT et leurs réformes ont été retardées ou limitées par les conflits civils. Dans le premier cas, une nouvelle Constitution a été adoptée en 2016, garantissant le principe de l'autonomie locale. La Côte d'Ivoire a par ailleurs indiqué que les CT sont pleinement impliquées dans son Comité national de pilotage sur les ODD et son Secrétariat technique permanent<sup>44</sup>. Au Mali, des réformes juridiques sont actuellement en cours, qui comprennent notamment l'adoption d'une nouvelle Constitution. Le pays a récemment ratifié la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local. En **Tunisie**, l'adoption du Code des collectivités locales, ainsi que de nouvelles lois électorales aux niveaux régional et local, ont constitué des étapes majeures dans la transition démocratique du pays.

Néanmoins, dans d'autres pays, les réformes de décentralisation sont au point mort. Dans ces pays, l'environnement institutionnel est globalement défavorable à l'action des CT<sup>45</sup>. En **Égypte**, les dernières élections locales ont eu lieu en 2008 et le pays fonctionne sans conseils municipaux depuis 2011, date à laquelle un tribunal a dissous le parti au pouvoir après le soulèvement populaire qui a mis fin au règne du président Hosni Moubarak. Au **Soudan** et en **Somalie**, la stabilité demeure trop fragile pour améliorer les environnements institutionnels existants pour les CT. Le pouvoir dans ces pays reste donc très centralisé et la place accordée aux demandes de participation et de transformation des services liées aux engagements de 2030 reste restreinte. Le **Mozambique** et le **Togo**, bien que faisant partie de cette catégorie de pays, ont contribué à



faire avancer le processus de décentralisation. Le Mozambique a par exemple adopté en 2018 une nouvelle disposition constitutionnelle destinée à renforcer les processus de décentralisation par rapport à l'administration publique déconcentrée. Cette disposition devrait conduire à l'élection directe des dirigeants des organes exécutifs provinciaux lors des prochaines élections générales d'octobre 2019. Le Togo a également connu une évolution positive, en organisant ses premières élections locales depuis trente-deux ans, qui ont eu lieu en juin 2019<sup>46</sup>.

La décentralisation de l'État n'est cependant qu'une partie du défi de la localisation des agendas mondiaux en Afrique, bien qu'elle soit un axe essentiel pour la réalisation des ODD.

### Organisation territoriale : structure des gouvernements locaux et régionaux

L'organisation territoriale aux niveaux local et régional varie considérablement sur le continent et reflète la grande diversité des CT, allant de vastes régions métropolitaines à des villes de taille moyenne ou des petites villes, en passant par des communes, régions, comtés et départements ruraux. Toutes correspondent à des échelons de pouvoir, des capacités et des ressources différents pour l'engagement en faveur des ODD. Dans de nombreux pays, les réformes juridiques et territoriales pour les CT et la participation citoyenne sont récentes ou en cours. Selon l'Observatoire de la décentralisation de CGLU Afrique, il n'y existe pas de corrélation clairement établie entre les taux d'urbanisation et le nombre de CT dans les pays. Le tableau 3 donne un aperçu des systèmes de CT et de l'organisation territoriale dans différents pays.

Un certain nombre de tendances générales se dessinent. Les pays francophones sont généralement organisés en trois échelons ou plus de collectivités locales et régionales – même si certaines d'entre elles peuvent être considérées comme des divisions administratives et non comme des CT élues –, tandis que les pays anglophones en ont généralement deux. Un grand nombre de pays ont établi des dispositions pour distinguer les zones rurales des zones urbaines. Parmi eux, le Burkina Faso, le Cameroun et le Mali font la distinction entre les communes urbaines et rurales. Le Bénin distingue quant à lui les communes ordinaires des trois principales villes du pays qui ont un statut spécial. La Guinée, le Malawi, le Niger, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe accordent également un statut spécial à des villes ou municipalités urbaines spécifiques. L'Afrique du Sud et le Ghana opèrent des distinctions entre les régions métropolitaines, ainsi qu'entre les municipalités et les districts ordinaires. Néanmoins, la diversité de l'expérience africaine en matière de répartition des pouvoirs et des compétences empêche une fois de plus toute généralisation.

En outre, des réformes de régionalisation ont été mises en œuvre au cours de la dernière décennie<sup>50</sup>. Comme mentionné cidessus, depuis 2015, dans le cadre de la « régionalisation avancée », les régions du Maroc sont devenues des entités autonomes. En Mauritanie, en 2018, quinze régions administratives naissantes ont fusionné dans six régions, et sont

## Encadré 1

### L'égalité des sexes dans la politique locale

L'Afrique du Sud, Eswatini, le Kenya, la Namibie, le Rwanda, la Tanzanie, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe comptent parmi les pays qui ont créé des dispositions juridiques et des plateformes pour favoriser la participation des citoyens à l'administration locale, en mettant notamment l'accent sur l'égalité des sexes. La participation et la représentation égales des femmes dans les processus décisionnels locaux sont essentielles pour donner la priorité aux besoins et aux intérêts des femmes et pour développer les agendas des gouvernements locaux, afin d'accélérer le développement économique local (DEL) et les processus de localisation.

Les pays qui ont inscrit dans leur Constitution des quotas pour les candidats ou qui ont adopté le principe de la parité dans des lois électorales ont généralement une représentation féminine plus importante dans leurs conseils. En 2018, sur les quarante-neuf pays évalués<sup>47</sup>, seuls six avaient mis en œuvre plus d'une politique électorale tenant compte de l'égalité des sexes. Le Rwanda se distingue pour avoir le plus haut niveau de participation des femmes au Parlement national (63,8 %), ainsi qu'au niveau des conseils municipaux (40 %), à la suite des élections locales de 2016<sup>48</sup>.

De plus, malgré la proportion très importante des jeunes dans les populations du continent, la participation des jeunes aux processus civiques et politiques officiels reste faible, en particulier chez les jeunes femmes<sup>49</sup>. Les droits des citoyens s'identifiant comme lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexuels, asexués et toutes les autres orientations et identités sexuelles (LGBTQIA+) à participer pleinement à la vie civique ne sont pas protégés dans la plupart des pays africains, et sont, dans certains cas, encore criminalisés.

dotées d'un conseil régional élu qui à son tour élit les gouverneurs. Au Ghana, le référendum national de décembre 2018 a permis de créer six nouvelles régions, ce qui porte leur nombre total à seize. Celles-ci sont dirigées par des conseils régionaux de coordination déconcentrés. Au Cap-Vert, une loi sur la régionalisation en cours de finalisation devrait créer des régions dans un avenir proche. De même, au Mozambique, les gouverneurs provinciaux devraient être élus lors des élections générales de 2019 susmentionnées. À l'inverse, au Sénégal, la phase III de la décentralisation a conduit à la suppression des régions et a accordé à quarante-cinq départements le statut de collectivité locale, tout en reclassant les communes comme urbaines ou rurales.

En revanche, le Cameroun, la Namibie et le Tchad ont enregistré de faibles avancées. En Namibie, les gouverneurs régionaux nommés par l'État sont censés favoriser une bonne coordination entre l'état et les conseils régionaux élus, mais les compétences du gouvernement central doivent encore être dévolues aux conseils régionaux. De même, au Cameroun, les conseils régionaux restent inactifs depuis leur création *de jure* en 2004. Enfin, au Tchad, douze ans après avoir établi le statut des régions, des départements et des communes, les premières élections locales ont eu lieu dans 42 communes, tandis que la nomination des maires dans les 323 communes restantes incombe à l'État.

**Tableau 3 Système politique, organisation territoriale et nombre de collectivités territoriales par pays (2018)**

2018	Système politique / Forme de l'État	Nombre total de CT	1 <sup>er</sup> niveau (municipal)	2 <sup>e</sup> niveau (intermédiaire)	3 <sup>e</sup> niveau (régional)
Afrique du Sud	République / Quasi fédérale	266	257		9
Algérie	République / Unitaire	1 589	1 541	48	
Angola	République / Unitaire	181	163		18
Bénin	République / Unitaire	77	77		
Botswana	République / Unitaire	16	16		
Burkina Faso	République / Unitaire	364	351		13
Burundi	République / Unitaire	119	119		
Cap-Vert	République / Unitaire	22	22		
Cameroun	République / Unitaire	370	360		10
Comores	République / Fédéral	57	54		3
Côte d'Ivoire	République / Unitaire	234	201		33
Djibouti	République / Unitaire	8	3		5
Égypte	République / Unitaire	407	380		27
Érythrée	République / Unitaire	56	56		
Eswatini	Monarchie constit. / Unitaire	68	68		
Éthiopie	République / Fédéral	927	916		11
Gabon	République / Unitaire	97	50	47	
Gambie	République / Unitaire	122	114		8
Ghana	République / Unitaire	254	254		
Guinée	République / Unitaire	350	342		8
Guinée-Bissau <sup>51</sup>	République / Unitaire	(46)	(37)		(9)
Guinée équatoriale	République / Unitaire	30	30		
Kenya	République / Unitaire	47	47		
Lesotho	Monarchie constit. / Unitaire	86	86		
Liberia	République / Unitaire	102	102		
Libye	République / Unitaire	120	120		
Madagascar	République / Unitaire	1 723	1 695	22	6
Malawi	République / Unitaire	35	35		

2018	Système politique / Forme de l'État	Nombre total de CT	1 <sup>er</sup> niveau (municipal)	2 <sup>e</sup> niveau (intermédiaire)	3 <sup>e</sup> niveau (régional)
Mali	République / Unitaire	763	703	49	11
Maroc	Monarchie constit. / Unitaire	1 625	1 538	75	12
Maurice	République / Unitaire	143	130	12	1
Mauritanie	République / Unitaire	233	218		15
Mozambique	République / Unitaire	64	53		11
Namibie	République / Unitaire	71	57		14
Niger	République / Unitaire	262	255		7
Nigeria	République / Fédéral	811	774		37
Ouganda	République / Unitaire	169	169		
Rép. centrafricaine	République / Unitaire	181	174		7
Rép. dém. du Congo	République / Unitaire	337	311		26
Rép. du Congo	République / Unitaire	18	6		12
Rwanda	République / Unitaire	30	30		
Sao Tome et Principe	République / Unitaire	9	7		2
Sénégal	République / Unitaire	602	557	45	
Seychelles	République / Unitaire	25	25		
Sierra Leone	République / Unitaire	22	22		
Somalie	République / Fédéral	n.d.	n.d.		6
Soudan	République / Fédéral	154	136		18
Soudan du Sud	République / Fédéral	115	83		32
Tanzanie	République / Unitaire	200	169		31
Tchad	République / Unitaire	507	377	107	23
Togo	République / Unitaire	161	117	39	5
Tunisie	République / Unitaire	374	350		24
Zambie	République / Unitaire	103	103		
Zimbabwe	République / Unitaire	102	92		10
<b>TOTAUX</b>		<b>14 854</b>	<b>14 246</b>	<b>289</b>	<b>319</b>

## Principales fonctions et responsabilités des collectivités territoriales

La plupart des pays africains reconnaissent l'existence des CT et ont établi des administrations déconcentrées au niveau provincial et régional. Cependant, les découpages territoriaux aux niveaux régional, municipal et inframunicipal, ne sont pas toujours clairs ou reconnus par la Constitution ou d'autres lois. De plus, pour de nombreux pays, la répartition des fonctions, compétences et pouvoirs aux niveaux intermédiaires et des administrations déconcentrées municipales et inframunicipales, n'est pas clairement établie ou reste ambiguë. Une plus grande clarté autour des compétences attribuées aux différentes administrations est nécessaire pour une localisation réussie des ODD, tout en prenant en compte le caractère multidimensionnel de ces Objectifs et les réalités locales sur le terrain.

Au regard des dynamiques actuelles, le rôle des villes intermédiaires devient plus important dans la fourniture de services et d'équipements publics pour relier les zones rurales et urbaines, mais ceci n'est pas toujours reflété dans leurs mandats. De même, les gouvernements des villes métropolitaines sont souvent confrontés à une inadéquation entre leurs frontières administratives relativement statiques et la croissance tentaculaire des zones urbaines informelles. Tout cela tend à limiter leur marge de manœuvre quant à la mise en œuvre des ODD.

Par ailleurs, la capacité des CT à fournir des services est souvent mise à mal par la survenue de nombreux aléas naturels et des catastrophes liées aux changements climatiques qui impactent les villes. Cette situation est d'autant plus paradoxale que les villes sont généralement dépourvues de financement et des compétences nécessaires pour planifier ou prendre en charge les coûts liés à la prévention et à l'action face aux catastrophes. Des pays comme la Sierra Leone ont récemment connu des inondations extrêmes qui ont emporté des infrastructures et perturbé le fonctionnement des services publics. Les CT du Liberia, de Guinée et plus récemment, de République centrafricaine et de République démocratique du Congo, ont par ailleurs dû faire face à l'urgence engendrée par l'épidémie Ebola. Dans ce contexte, on ne peut sous-estimer le fardeau que représentent l'adaptation au climat, la prévention et l'atténuation des risques de catastrophe pour les communes qui ont déjà du mal à répondre aux demandes de services de base de leurs résidents.

Il existe des différences importantes entre les pays et les secteurs dans la mesure où les CT africaines exercent un contrôle direct ou ont un pouvoir de décision par la propriété ou par la gestion directe des infrastructures et des services qu'elles doivent fournir dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues<sup>52</sup>. Cela a des implications majeures dans leur capacité à planifier et à réaliser les objectifs liés à l'ODD 11 urbain, comme le ramassage des déchets, les transports publics et le logement, mais aussi à assurer la prestation de services comme la santé (ODD 3), l'éducation (ODD 4) ou l'eau potable (ODD 6), qui sont principalement fournis dans les villes. Ces compétences sont parfois exercées au niveau national ou régional ou par le biais d'organismes étatiques ou d'entreprises publiques. Ainsi, à mesure que le nombre d'entreprises publiques et d'autres organismes étatiques impliqués dans la gestion des infrastructures urbaines augmente, les coûts de gouvernance et d'administration augmentent et la planification du développement et les relations clients deviennent plus complexes<sup>53</sup>. L'amélioration de la gouvernance multinationale des infrastructures et des services publics est dans ce cadre nécessaire. Elle passe par une réforme des entreprises publiques et la promotion de mesures novatrices dans les domaines des transports, de l'eau, des déchets, des TIC et de l'énergie, qui soient adaptées à chaque contexte particulier afin d'assurer une plus grande efficacité et l'accès de tous à des services publics de qualité. La réforme réussie de la Société nationale des eaux et des égouts de l'Ouganda en est un exemple, qui a transformé une entreprise déficitaire en un prestataire de services très efficace. Le Burkina Faso, le Kenya, le Mozambique, le Niger, le Sénégal et la Zambie ont également réussi à réformer leurs services d'approvisionnement en eau, en faisant appel au secteur privé et en améliorant leur système de gouvernance interne grâce à des contrats basés sur les performances et à la surveillance par des tierces parties. Toutefois, dans d'autres pays, les entreprises publiques restent peu performantes et les tentatives de réforme se sont révélées infructueuses (ESKOM en Afrique du Sud).

Les prestataires informels de services dans ces domaines représentent également une part essentielle, mais peu documentée, de la prestation de services à certaines des populations urbaines les plus pauvres d'Afrique. Selon ONU-Habitat, 55 % des citoyens vivent dans des logements informels en Afrique (et jusqu'à 90 % dans les pays d'Afrique centrale comme la République centrafricaine et le Tchad), ce qui rend impératif la prise en compte des acteurs informels dans le processus de prestation des services de base. Reconnaître l'importance des acteurs communautaires permet de développer d'autres modèles décentralisés de prestation de services, de manière à renforcer l'appropriation locale et à rendre ces services plus durables sur le plan économique et environnemental. En Égypte et au Ghana, par exemple, les ramasseurs de déchets informels font désormais partie du secteur de la gestion des déchets solides, tandis qu'au Kenya ou au Bénin les organisations locales ont étendu les infrastructures d'approvisionnement en eau et en

---

**Une plus grande clarté autour des compétences attribuées aux différentes administrations est nécessaire pour une localisation réussie des ODD, tout en prenant en compte le caractère multidimensionnel de ces Objectifs et les réalités locales sur le terrain.**

---

assainissement à des zones urbaines non planifiées, gérant la collecte et la facturation dans ces zones au nom de la compagnie de distribution d'eau et d'assainissement (voir section 3).

Les chefs et les autorités traditionnelles figurent parmi les acteurs les plus importants au niveau local en Afrique, jouant un rôle d'auxiliaire des collectivités locales. Leur rôle dans la gouvernance est dans certains cas légalement reconnu par le gouvernement national, comme au Botswana, en Sierra Leone, en Zambie ou à Eswatini (voir encadré 2). Toutefois, dans la plupart des pays, le rôle des chefs traditionnels dans le développement n'est pas reconnu, réglementé ou financé, avec les répercussions que cela implique dans des domaines tels que l'attribution, le contrôle et la gestion des terres. Il s'agit là d'une différence cruciale entre la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local (2014), qui reconnaît le rôle de ces autorités traditionnelles, et la précédente Charte africaine de la démocratie (2007), qui ne le reconnaissait pas<sup>54</sup>.

Parmi les autres structures et associations locales qui jouent un rôle crucial dans la prestation de services au niveau du quartier, on peut citer les assemblées de résidents et comités de rue, les groupes de surveillance de quartier, les garderies d'enfants à domicile, mais aussi les grandes entreprises (les entreprises minières), ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) ou les organisations internationales. Toutes ces structures contribuent de près ou de loin à la prestation de services au niveau local, même si elles ne sont pas toujours reconnues, soutenues ou démocratiquement responsables.

Il est fondamental de reconnaître le rôle et la contribution de toutes les parties prenantes à tous les niveaux afin de les mettre au service de la réalisation des ODD. Cela passe par des modalités de coproduction, à travers l'engagement communautaire et des associations locales, ou par des partenariats public-privé-population (PPPP) et des modèles de gestion déléguée, qui permettent de préserver l'inclusion et la responsabilité. Ces partenariats peuvent générer des externalités positives allant au-delà de la simple prestation et gestion des services et des infrastructures : ils peuvent notamment contribuer à renforcer l'adaptabilité et la résilience des villes. L'expérience d'organisations communautaires telles que Slum Dwellers International (SDI) montre à quel point les collaborations avec des populations organisées peuvent s'avérer essentielles pour à la fois améliorer et assainir les bidonvilles, mais aussi réduire les risques urbains et renforcer la résilience (voir section 3)<sup>56</sup>. La campagne et le programme *Know Your City* lancés par SDI et CGLU Afrique, avec la collaboration de Cities Alliance, constituent un bon exemple de partenariat qui contribue à la mise en œuvre de l'ODD 11.

### Le financement des collectivités locales et régionales

Les finances constituent un enjeu clé sur lequel les CT ne peuvent agir seules, et pourtant les besoins fiscaux en Afrique sont les plus importants parmi tous les continents. Les besoins en infrastructures sur

## Encadré 2

### Les ODD et les autorités traditionnelles à Eswatini

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Royaume d'Eswatini a entrepris d'importantes réformes de l'administration locale. L'un des principaux changements de politique, conformément à la Constitution de 2005 et à la politique de décentralisation de 2006, a été l'inclusion des autorités traditionnelles ou *Tinkhundla* dans le gouvernement administratif. Cela a été rendu possible grâce à la création du ministère de l'Administration et du Développement des *Tinkhundla* (MTAD) en 2009. Les principales responsabilités du MTAD consistent notamment à améliorer la capacité des *Tinkhundla* et des chefferies régionales à planifier, mettre en œuvre, gérer et assurer le suivi des programmes de développement social et la prestation de services de base pour leurs populations. Cinq *Tinkhundla* couvrent l'ensemble du pays, ce qui a permis de rapprocher la monarchie de ses citoyens. Cependant, les réformes politiques qui ont été initiées ne correspondent pas au cadre fixé par la Constitution de 2005, qui demande à ce que les gouvernements locaux soient pleinement responsables et solidaires, là où les chefs ne sont pas responsables devant leurs concitoyens mais devant le Roi ou Ngwenyama<sup>55</sup>.

le continent africain sont estimés entre 130 et 170 milliards d'USD par an<sup>57</sup>. Cette estimation est basée sur les modèles actuels de prestation de services et mériterait d'être actualisée en prenant en compte le coût de solutions alternatives et plus décentralisées.

La disponibilité limitée de ressources fiscales pour les CT africaines nuit gravement à l'impact que peuvent avoir des politiques autonomes. Les efforts des CT pour promouvoir l'importance de la localisation des financements pour une urbanisation durable ont été récompensés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui prévoit notamment l'attribution de compétences fiscales autonomes et adaptées au niveau local et régional (paragraphe 34). Ceci est crucial pour la mise en œuvre d'agendas de développement mondiaux plus larges sur le continent. L'autonomie et l'efficacité fiscales des CT et leur capacité à innover dans la mise en œuvre des ODD dépendent largement de leur capacité à mobiliser efficacement des ressources, à établir leurs propres priorités en matière de dépenses, et à emprunter.

Les données fiscales aux niveaux local et régional sont particulièrement difficiles d'accès dans de nombreux pays africains<sup>58</sup>. Quelques pays disposent de données complètes et fiables accessibles en ligne (l'Afrique du Sud et le Maroc). Plusieurs pays ont des lois qui exigent de rendre publique la documentation fiscale, par exemple le Botswana et le Kenya. De nombreux pays ont entrepris de renseigner leurs finances publiques au niveau local et régional. Selon CGLU Afrique, au moins 151 CT ont depuis 2016 fait l'objet d'une évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA en anglais). Cela comprend toutes les provinces d'Afrique du Sud (2013-2017), les régions d'Éthiopie (2007-2015) et du Nigeria (2008-2017), et des capitales telles

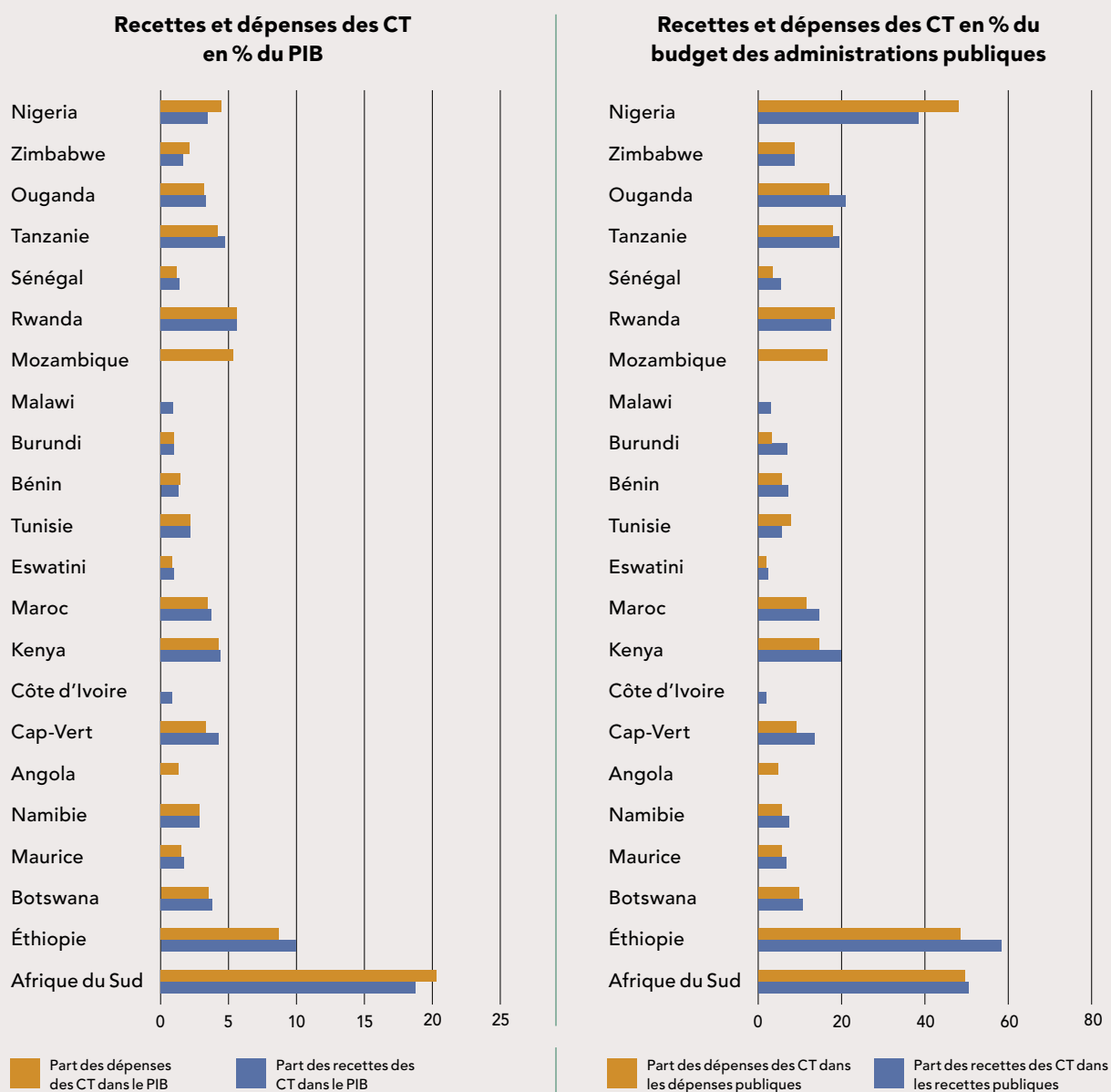
qu'Antananarivo, Cotonou, Dakar, Douala, Johannesburg, Kampala, Ouagadougou, Nouakchott, Tshwane et Tunis. Malgré ces cadres juridiques et fiscaux, la disponibilité des données reste problématique. Presque tous les pays africains (à l'exception de l'Afrique du Sud) sont situés en bas du classement dans l'indice de transparence budgétaire, ce qui suggère que, même lorsque les données sont collectées, d'autres facteurs peuvent limiter la transparence<sup>59</sup>.

Lorsque des données sont disponibles pour la comparaison entre les pays, il existe de grandes différences dans les modes de financement des CT (voir graphique 1). Il est cependant important de noter que

les CT des pays fédéraux (Nigeria, Éthiopie et Afrique du Sud) contrôlent environ la moitié des recettes et des dépenses des États. Ce contrôle est principalement exercé par les États fédérés ou les provinces, et non au niveau local. Au Nigeria, les États sont responsables de 37 % des dépenses totales (plus de 55 % de l'investissement public total) et de 26,9 % des recettes publiques, tandis que les collectivités contribuent à 11 % du total des dépenses publiques.

**Dépenses.** Le tableau 4 illustre également les grandes disparités entre les villes et les pays. Ce tableau ne permet toutefois pas de voir la répartition par type de recettes (en distinguant par exemple entre les recettes propres et les subventions). Cette

**Graphique 1 Part des recettes et des dépenses des collectivités territoriales dans le PIB et le budget des administrations publiques par pays, 2016**



Source : OCDE-CGLU (2019), *World Observatory on Subnational Government Finance and Investment*, <http://www.sng-wofi.org/data/>.

remarque est importante, car la collecte de fonds propres peut être améliorée par des mesures de revalorisation locales (comme la mise à jour du cadastre) et elle permet de hiérarchiser les dépenses au niveau local. En revanche, les subventions dépendent des contributions nationales et peuvent être assorties de conditions. Ainsi, des niveaux plus élevés de recettes propres peuvent indiquer des niveaux plus élevés d'autonomie locale et régionale.

Si l'on s'intéresse aux villes, les gouvernements locaux y ont différents niveaux d'autonomie. Cela dépend de la manière dont ces derniers s'intègrent dans l'architecture fiscale des pays et des régions. Cela a aussi des implications sur la solidité fiscale de ces villes et sur leur capacité à relever les défis de l'urbanisation durable. Il convient de noter que la structure fiscale des pays est souvent inégale, avec différents types de responsabilités attribuées à différents types de zones (urbaines, rurales, métropolitaines, zones économiques spéciales – ZES, etc.). Ces différences se confirment lorsque l'on compare les villes primaires et secondaires d'un même pays. En termes de dépenses par habitant, les données de l'Observatoire des finances locales de CGLU Afrique suggèrent qu'il existe des pays ayant des dépenses plus élevées dans les villes primaires et d'autres ayant des dépenses plus élevées dans les villes secondaires. Par exemple, Cotonou (qui est la capitale économique du Bénin) dépense presque cinq fois plus par habitant que la ville de Nikki ; et, au Burundi, Bujumbura dépense presque quatre fois plus que Gitega. Dans ces contextes, les grandes villes peuvent être nettement mieux dotées en ressources que les petites zones

urbaines. Leur capacité de dépenses reste pourtant toujours inférieure à celle des villes primaires du reste du monde, ce qui réduit leur capacité à financer la prestation de services publics, l'exploitation et l'entretien des infrastructures et les investissements réels. En revanche, Kenitra au Maroc dépense 50 USD par habitant, alors que Rabat ne dépense que 5 USD par habitant. Dans de tels cas, il peut y avoir des déséquilibres dans la structure de l'allocation fiscale ou bien les investissements urbains sont directement financés par le gouvernement national et ne sont pas reflétés dans les données fiscales au niveau local<sup>60</sup>.

Le contrôle des postes de dépenses est essentiel pour l'autonomie fiscale des CT. La nature des dépenses a des implications importantes sur la capacité des CT à orienter les processus de développement. La plupart des dépenses publiques sont réparties en trois catégories. Ces catégories diffèrent en termes de terminologie et de portée d'un pays à l'autre. D'une part, les dépenses de personnel et les dépenses d'exploitation et d'entretien constituent généralement les dépenses courantes ou de fonctionnement des CT. D'autre part, le fait que les CT soient capables de mener à bien des investissements (également appelés dépenses d'investissement ou de développement) dans les zones locales permet l'inclusion politique des populations. La citoyenneté trouve des implications tangibles dans la participation aux élections locales et dans la promotion de la responsabilité locale ainsi que dans l'engagement dans des processus participatifs.

À mesure que les systèmes financiers des pays africains deviennent plus complexes, on observe de

**Tableau 4 CGLU Afrique, Observatoire des finances locales 2018, villes sélectionnées**

Région	Afrique australe		Afrique de l'Est		Afrique de l'Ouest		Afrique du Nord		Afrique centrale
Pays	Malawi		Burundi		Bénin		Maroc		Congo (Rép. )
Ville	Lilongwe	Blantyre	Bujumbura	Gitega	Cotonou	Nikki	Rabat	Kenitra	Brazzaville
Revenus réels d'exploitation (en millions)	3,880	2,201	1,68	0,247	21,393	0,765	12,366	26,377	28,692
Dépenses réelles d'exploitation (en millions)	1,292	411,65	1,76	0,159	10,670	0,385	5,972	19,765	18,025
Épargne brute (en millions)	2,587	1,790	0,081	0,088	10,722	0,379	6,393	6,611	10,666
Revenus réels d'exploitation/hab.	3,53	4,58	4,51	1,16	31,51	6,73	10,22	67,59	6,21
Dépenses réelles d'exploitation/hab.	1,17	0,86	4,73	0,75	15,71	3,39	4,94	50,64	3,9
Dépenses en capital/hab.	0	0	1,42	1,30	14,63	5,81	0,58	43,71	0
Dépenses de personnel/revenus d'exploitation	30,9 %	7,84 %	68,73 %	62,12 %	30,35 %	20,64 %	46,34 %	56,82 %	62,72 %
Marge d'autofinancement	66,69 %	81,3 %	-4,87 %	35,53 %	50,12 %	49,66 %	51,71 %	25,07 %	37,18 %
Taux de couverture des coûts d'exploitation	33,31 %	18,7 %	104,87 %	64,47 %	49,88 %	50,34 %	48,29 %	74,93 %	62,82 %

Note : Totaux en USD, budgets de 2015-2016.

Source : CGLU Afrique (2018), « État des finances locales en Afrique ».

## En Afrique, en 2016, l'investissement public aux niveaux local et régional représentait moins de 20 % de l'investissement public total et 0,9 % du PIB en moyenne. Dans des villes comme Abidjan, en Côte d'Ivoire, le budget municipal total n'atteint que 0,02 USD par habitant.

plus en plus de divergences sur le continent (voir le graphique 1 pour des exemples). Il existe plusieurs cas extrêmes : en Angola, à Eswatini, au Burundi, au Sénégal et au Mozambique, les données de 2016 indiquent que moins de 5 % des dépenses publiques totales sont contrôlées par les collectivités locales. Le Mozambique est un exemple particulièrement frappant, où environ un tiers des dépenses publiques sont effectuées au niveau local et régional, dont 16,6 % des dépenses publiques totales sont contrôlées par des organismes déconcentrés (districts) et 15,2 % par le niveau provincial (qui comprend l'administration de la ville de Maputo). Dans les deux cas, l'État a exercé un contrôle important, mais cela devrait commencer à changer avec les tendances à la régionalisation et les élections des gouverneurs provinciaux en 2019. En 2016, les municipalités représentent 1,6 % des dépenses publiques totales<sup>61</sup>. À l'autre extrême, les gouvernements locaux du Kenya, de l'Ouganda, de la Tanzanie, du Rwanda, de l'Afrique du Sud et de l'Éthiopie dépensent plus de 15 % des dépenses publiques totales. En Éthiopie, les données indiquent que la part des dépenses des CT dans celles de l'État fédéré varie de 38 % des dépenses effectuées au niveau du *woreda* (district), dans la région Afar, à 56 % dans la région du Tigré<sup>62</sup>.

En Afrique, en 2016, l'investissement public aux niveaux local et régional représentait moins de 20 % de l'investissement public total et 0,9 % du PIB en moyenne<sup>63</sup>. Les ressources pour financer les investissements sont négligeables dans la plupart des CT en Afrique subsaharienne, où le budget municipal total n'atteint que 0,02 USD par habitant dans des villes comme Abidjan en Côte d'Ivoire<sup>64</sup>. Dans certains pays, par exemple au Kenya, il existe des réglementations qui indiquent quelle part d'un budget peut être consacrée à chaque priorité (pour qu'un budget soit adopté, au moins 30 % doivent être alloués au développement). Cela constitue une limite importante à ce que les CT peuvent faire pour atteindre les ODD. Dans d'autres pays, les CT ont plus d'autonomie pour décider de leurs priorités en termes de dépenses.

De même, les CT sont parfois contraintes de faire des compromis difficiles entre l'exploitation et l'entretien d'une part, et l'investissement d'autre part, ce qui peut conduire à une situation où les infrastructures ne sont pas suffisamment entretenues (car il est politiquement plus intéressant d'investir dans de nouveaux

projets). En effet, si de nombreux investissements publics urbains sont décidés et gérés par l'État ou les services publics étatiques, l'exploitation et l'entretien sont des compétences transférées aux CT qui ne faisaient pas partie de la planification initiale ou qui n'ont pas les ressources financières et humaines pour y faire face.

**Recettes propres.** Les recettes locales et régionales sont généralement constituées de transferts provenant des niveaux supérieurs de l'administration et de recettes propres provenant des impôts, des taxes et des redevances. Les recettes aux niveaux local et régional sont donc le fruit d'un système complexe de transferts fiscaux, de la conditionnalité imposée par l'État central et des décisions locales en matière de recettes.

Selon la théorie des finances publiques, les transferts visent à surmonter le dysfonctionnement entre la capacité des CT à percevoir des recettes et les exigences de dépenses qui leur sont imposées. Dans les gouvernements unitaires et les économies à faible revenu, les subventions et les aides de l'État ont tendance à dominer les sources de revenus aux niveaux local et régional<sup>65</sup>. C'est le cas dans la plupart des pays africains, avec quelques exceptions notables telles que le Maroc, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe. Les transferts du gouvernement central vers les autorités locales et régionales sont déterminés de différentes manières dans les différents pays. Il existe globalement un manque de transparence et de prévisibilité, ce qui rend difficile la planification et l'exécution des projets par les CT<sup>66</sup>.

L'ampleur et le volume relatifs des transferts fiscaux aux CT varient considérablement d'un pays à l'autre, ainsi qu'entre et parmi les CT au sein d'un même pays. Dans certains cas, les grandes villes ayant une plus grande capacité de recouvrement des recettes reçoivent des flux de subventions inférieurs à ceux des petits centres urbains ou des zones rurales. Par exemple, Addis-Abeba ne reçoit presque rien en subventions nationales alors que les villes éthiopiennes plus petites tirent la majorité de leurs recettes de l'État central. De même, en Afrique du Sud, les gouvernements métropolitains reçoivent des subventions plus faibles par habitant que les villes secondaires. Dans l'ensemble, cependant, les transferts intergouvernementaux ne représentent qu'une faible part des recettes totales des CT sud-africaines en comparaison à la plupart des autres CT du continent. La nature des subventions reçues par les CT est tout aussi importante que leur montant. Il n'est pas rare que les subventions soient assorties de conditions. Celles-ci permettent un niveau de contrôle plus élevé, mais limitent également la flexibilité des CT car ces dépenses sont liées et très étroitement surveillées, laissant peu de marge de manœuvre pour l'innovation.

**De nombreux gouvernements nationaux africains ont résisté à la décentralisation fiscale, en particulier lorsqu'il s'est agi de transférer des recettes collectées au niveau central aux CT, ou d'allouer à ces dernières des rentrées de fonds de grande valeur.** Selon l'évaluation institutionnelle des gouvernements locaux en Afrique, 31 pays n'effectuent pas de transferts de ressources ou le



font de manière irrégulière, et 12 pays transfèrent des ressources et les distribuent entre les gouvernements locaux, mais les montants annuels et les méthodes de répartition ne sont ni transparents ni prévisibles<sup>67</sup>. Parallèlement à cela, les attentes croissantes vis-à-vis des autorités locales sur ce qu'elles peuvent et doivent offrir à leurs résidents exigent des niveaux de dépenses plus élevés. Les ODD accentuent ce décalage en imposant des exigences supplémentaires aux gouvernements locaux et régionaux (et en particulier aux collectivités locales) pour qu'ils puissent respecter les programmes définis au niveau mondial. Des responsabilités croissantes, associées à des recettes limitées et à des formules d'attribution de subventions partielles ou fragmentées, conduisent à un déséquilibre entre les compétences dévolues aux gouvernements locaux et les financements qui leur sont alloués, et à des ressources locales insuffisantes pour remplir leurs obligations<sup>68</sup>. On observe à travers le continent un resserrement fiscal municipal en parallèle à une augmentation des attentes locales, sans les ressources fiscales correspondantes pour répondre à ces attentes.

Le resserrement budgétaire auquel sont confrontées la plupart des CT signifie qu'elles sont soumises à une pression croissante pour améliorer la génération de revenus. Tous les pays africains autorisent les CT à percevoir des recettes locales. Il peut s'agir d'impôts, de redevances et de taxes de toutes sortes. Or, dans la pratique, de nombreuses CT ne sont pas en mesure de percevoir des recettes propres comme prévu dans le budget.

En termes de recettes propres, l'impôt foncier constitue l'une des principales sources de recouvrement aux niveaux local et régional<sup>69</sup>. Dans certains cas, l'impôt foncier est la source unique (à Maurice) ou la plus importante (représentant 95 % des recettes fiscales au Cap-Vert et en Afrique du Sud en 2016)<sup>70</sup>. Dans certaines villes, comme à Addis-Abeba (Éthiopie), la location des terres (plutôt que l'impôt foncier) constitue une source de recettes importante aux niveaux local et régional<sup>71</sup>. Dans les deux cas, un système de cadastre actualisé et modernisé est essentiel, comme souligné par le directeur financier de Cotonou et l'ancien directeur financier de Port-Louis<sup>72</sup>. L'ancien directeur financier de Port-Louis, avec le soutien du gouvernement central et du bureau d'évaluation, a mis en œuvre depuis 2012 un système d'auto-évaluation de la taxe foncière et a cartographié les zones où les valeurs du cadastre ne sont pas à jour. Le directeur financier de Cotonou a mis en place un cadastre urbain en 1991, qui est devenu un outil accessible en ligne en 2012. La municipalité signe désormais un contrat annuel avec la Direction générale des impôts pour améliorer le recouvrement de l'impôt : au Bénin, en 2016, l'impôt foncier représentait 23,3 % des recettes fiscales des communes<sup>73</sup>. De même, en Sierra Leone, les conseils locaux ont été tenus de mettre en place en 2017 un système de cadastre des propriétés pour faciliter le recouvrement.

De plus, la fiscalité locale, et la perception de l'impôt foncier en particulier, permettent de connecter les CT à leurs citoyens. Les réformes et les programmes visant à renforcer les recettes fiscales

des CT comportent un volet de sensibilisation de la population pour assurer un niveau élevé de respect des obligations par les contribuables. C'est notamment le cas à Mzuzu, au Malawi, avec la campagne « Ma ville, ma responsabilité ». Au terme d'un programme quinquennal de mobilisation des recettes (REMOP), les recettes de la ville ont été multipliées par sept pour atteindre plus de 350 millions d'USD en 2018<sup>74</sup>.

Dans les cas où les services clés sont contrôlés par les CT, leur vente peut constituer une source précieuse de revenus. En Afrique du Sud, les redevances en eau et en électricité sont des sources de revenus essentielles pour les gouvernements métropolitains. Au Kenya, les gouvernements des comtés ont récemment été autorisés à percevoir des frais d'hospitalisation, qui constituent d'importantes sources de revenus aux niveaux local et régional. Toutefois, ces ressources sont de nature plus limitée que l'impôt foncier, car elles doivent servir à financer la prestation de services continue.

Les recettes perçues aux niveaux local et régional représentent une faible part des recettes publiques totales, à l'exception de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie, du Cap-Vert et du Mozambique, où les recettes perçues au niveau des CT représentent plus de 20 % des recettes publiques totales. Au Maroc, 80 % des budgets locaux proviennent des recettes fiscales et 7,5 % des taxes et redevances.

Avec une volonté politique suffisante, des changements institutionnels et l'adhésion des citoyens, le recouvrement des recettes propres pourrait être considérablement accru<sup>75</sup>. Une stratégie intégrée de mobilisation des ressources nationales est nécessaire pour garantir que les nouvelles dispositions du droit financier mettent fin à la concurrence déloyale entre les territoires, qui privent actuellement les CT d'une part importante de leurs recettes. Les cadres de collaboration entre les CT et les gouvernements nationaux sont essentiels, car la part des recettes fiscales des CT est souvent redistribuée par le biais d'un système partagé et, dans de nombreux pays, les gouvernements nationaux ont le contrôle de l'assiette et du taux d'imposition. Le Parlement du Rwanda a récemment adopté des réformes fiscales visant à améliorer les taux de recouvrement de l'impôt foncier et à réduire progressivement la dépendance excessive à l'égard des transferts.

Le respect des règles par les contribuables reflète également la qualité du contrat social. En Ouganda, l'expérience de Kampala montre combien des réformes ont contribué à améliorer les notations de crédit et la possibilité pour la ville d'émettre sa première obligation municipale, sans pour autant conduire à des investissements extérieurs (voir encadré 3)<sup>76</sup>. Dans la ville de Mzuzu mentionnée plus haut, qui est la troisième plus grande ville du Malawi, et dans le gouvernement de l'État de Lagos au Nigeria, la réforme fiscale a contribué à une augmentation significative du recouvrement des impôts, permettant ainsi de mobiliser des fonds qui pourraient être investis dans le développement urbain, les infrastructures de transport, le logement, le développement industriel et commercial<sup>77</sup>.

### Encadré 3

## L'Autorité de la capitale de Kampala : accès au financement des infrastructures urbaines

En 2009, le programme de développement institutionnel et infrastructurel de Kampala a commandé une étude pour étudier les moyens de contractualiser la gestion de la ville, et ce afin d'améliorer les infrastructures urbaines et la prestation de services qui y sont associées dans toute la ville. Cette étude a abouti à une recommandation claire de créer l'Autorité de la capitale de Kampala (KCCA en anglais) par une loi du gouvernement national, où l'autorité elle-même serait responsable de l'administration de la ville en tant qu'entité de gestion séparée du bras politique de la ville<sup>78</sup>.

La KCCA, qui a commencé ses activités en 2011, a reconnu que, face à une urbanisation rapide et à des ressources financières limitées, elle devrait prendre des mesures décisives pour renforcer sa solidité et sa stabilité organisationnelles. Grâce à une planification minutieuse et à un engagement à améliorer l'efficacité de la facturation et du recouvrement, la KCCA a pu augmenter le recouvrement des recettes de 89 % sur une période de quatre ans (2010/11-2014/15), créer un plan stratégique présentant une vision de l'avenir de la région métropolitaine et définir les projets nécessaires à moyen terme pour réaliser cette vision<sup>79</sup>. La Déclaration de politique ministérielle de 2017-2018 montre que les flux de recettes ne cessent d'augmenter dans la ville (graphique 2)<sup>80</sup>.

Néanmoins, malgré l'augmentation des rentrées financières et le renforcement de la gestion municipale, la KCCA n'a pas réussi à attirer les investissements extérieurs, qui sont d'une importance cruciale pour répondre à l'ampleur des besoins en infrastructures urbaines de la ville. La législation en vigueur interdit à la ville d'emprunter plus de 10 % de ses revenus annuels, ce qui signifie que les montants sont insuffisants pour réaliser le plan d'investissement à long terme de la ville. Cette incapacité à accéder au financement des infrastructures urbaines est le reflet d'une décentralisation financière incomplète, un phénomène qui touche de nombreuses villes de l'hémisphère sud<sup>81</sup>.

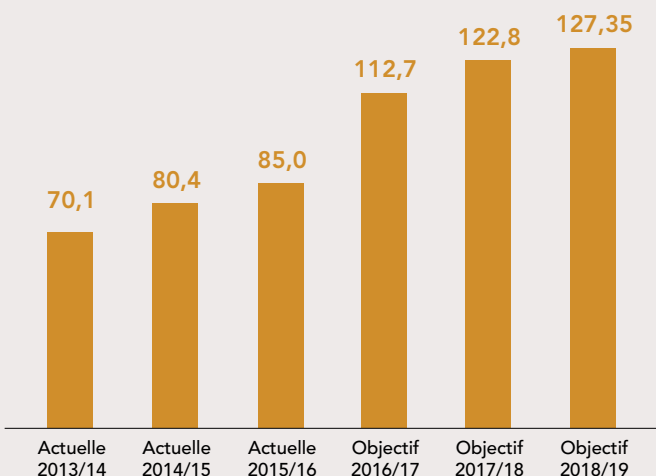
**Accès au financement à long terme.** En Afrique, le débat sur la manière de moderniser et de construire de nouvelles infrastructures, en particulier dans les domaines de l'énergie et des transports, est essentiel pour surmonter les clivages historiques et promouvoir une urbanisation durable. Les initiatives de financement des infrastructures doivent favoriser une plus grande intégration régionale et une meilleure productivité, et non pas uniquement remédier aux énormes déficits en matière d'infrastructures. Les programmes d'investissements stratégiques doivent prendre en compte la question de l'échelle en plus des besoins spécifiques de chaque contexte territorial. En outre, les CT doivent pouvoir accéder à un financement à long terme pour le DEL, soutenir leur part d'investissement dans les infrastructures en vue d'une croissance du PIB et atteindre une cohésion sociale et territoriale au sein du continent.

Dans le contexte du cadre des ODD, plusieurs rapports ont souligné la baisse des niveaux d'aide publique au développement en Afrique<sup>82</sup>. L'Afrique a été la plus grande bénéficiaire de l'aide publique au développement au cours des trois dernières décennies, bien que le rôle de cette aide ait été largement remis en question dans la promotion d'une bonne gouvernance et le soutien d'une approche intégrée et territoriale de la programmation des investissements. En outre, les engagements mondiaux en faveur des infrastructures africaines, toutes sources confondues, sont tombés à 62,5 milliards d'USD en 2016, soit le niveau le plus bas depuis cinq ans, en raison principalement d'une réduction des financements chinois et des investissements du secteur privé. Il existe également des différences régionales marquées en termes de destination des fonds pour financer les infrastructures, avec près d'un tiers des fonds acheminés en Afrique de l'Ouest, contre environ 20 % en Afrique du Nord et de l'Est et seulement 10 % en Afrique centrale et australe. La plupart des financements vont aux secteurs des transports, de l'eau et de l'énergie et moins de 3 % aux TIC, qui sont essentielles pour permettre des innovations technologiques pour la croissance économique et le développement<sup>83</sup>.

Compte tenu de l'urgence de répondre au déficit de financement des infrastructures sur le continent, la création de plusieurs fonds multilatéraux spécifiques a été annoncée. Au niveau national, certains pays mettent en place des instruments financiers pour attirer les financements et renforcer la cohérence entre la politique nationale, les grands investissements d'infrastructures et le climat<sup>84</sup>. Toutefois, ces instruments mettent peu l'accent sur la dimension urbaine et vont rarement au-delà des solutions classiques de financement du développement<sup>85</sup>. Alors que l'emprunt est souvent considéré comme le meilleur (voire même souvent le seul) moyen pour les CT de mobiliser des capitaux pour financer leurs projets d'infrastructures, dans beaucoup de pays, les CT n'ont toujours pas l'autorisation légale d'emprunter et même, dans les cas où elles le peuvent, cette autorisation est souvent contrainte et difficile à mettre en œuvre : les projets à financer ne sont pas souvent conformes aux normes de faisabilité, de

Graphique 2

### Projections des recettes locales (en milliards de shillings ougandais)





Trafic urbain à Kampala, Ouganda (photo : Carlos Felipe Pardo, bit.ly/30Sjzhj).

redevabilité, et de risques. Par conséquent, les CT ne sont pas en mesure d'accéder à la gamme complète des options de financement disponibles aux niveaux local, national ou mondial.

Même dans les cas où les CT peuvent emprunter, cela est souvent limité ou étroitement contrôlé (comme c'est le cas pour l'Afrique du Sud au niveau provincial, pour le Kenya et le Malawi). Les CT à Eswatini, au Botswana, en Zambie, au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud (au niveau municipal) ont la possibilité d'emprunter sans restriction, mais leurs niveaux d'emprunt sont inconnus en raison du manque de données disponibles. Bien que dans de nombreux pays les CT puissent emprunter, elles peuvent ne pas être considérées comme solvables par les prêteurs. Il est donc important que les villes communiquent avec les établissements de crédit afin que les prêteurs aient une meilleure compréhension des contextes et des besoins financiers locaux.

Bien que le continent ne dispose pas de banque ou de fonds municipal, un certain nombre d'initiatives récentes visent spécifiquement à renforcer les moyens financiers de mise en œuvre des ODD en Afrique aux niveaux local et régional. Ces initiatives montrent qu'il est possible pour les villes de mobiliser des fonds privés remboursables des ressources pour financer leur développement, tout en permettant de donner des exemples et de tirer des enseignements pour déclencher un cercle vertueux de changement par la transformation.

Avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD), CGLU Afrique a lancé une Agence territoriale Afrique pour mettre en place un fonds coopératif financé par un apport initial de principales villes du continent (une vingtaine de villes au départ)<sup>96</sup>. Le programme vise à aider les villes à obtenir des fonds supplémentaires auprès des institutions financières et des marchés financiers

pour financer leurs investissements. CGLU Afrique a lancé un appel à manifestation d'intérêt en janvier 2019 afin de mobiliser un premier groupe de villes et de collectivités locales pour en être les membres fondateurs.

Les banques de développement et les bailleurs de fonds internationaux peuvent aider les États et les villes à renforcer les capacités techniques et la solvabilité nécessaires pour débloquer et élargir l'accès au financement, par exemple par la création d'institutions financières des collectivités locales<sup>87</sup>. Un travail important dans ce domaine est en cours en Afrique de l'Ouest (voir encadré 4). La BAD s'est également engagée à créer le Fonds panafricain de développement urbain et municipal, ayant pour cible la gestion de la croissance urbaine et le développement résilient des villes africaines face aux effets des changements climatiques. Cela passe par une amélioration de la gouvernance et de la qualité des services de base, y compris les infrastructures. Ce projet sera soutenu par une subvention de 4 millions d'euros du Fonds nordique de développement<sup>88</sup>.

En outre, des études de cas sur les obligations municipales à Johannesburg, Douala, Dakar, Kampala et Nairobi montrent que le principal obstacle à l'émission d'obligations municipales pour lever des fonds n'est pas lié à la non-éligibilité, ni au manque de capacité ou à l'absence de solvabilité, mais aux systèmes réglementaires ou aux blocages politiques qui interdisent aux municipalités d'émettre des obligations<sup>89</sup>. Les gouvernements nationaux, dans le cadre d'une approche de gouvernance multiniveaux, ont donc un rôle important à jouer dans l'élaboration

de lois qui permettent d'emprunter ou de soutenir les institutions financières intermédiaires. Jusqu'à présent, seules les CT sud-africaines et nigérianes ont réussi à créer un marché des obligations municipales. Au Nigeria, un volume total de 1,186 million d'euros a été prélevé sur vingt-trois émissions de gaz à effet de serre (GES) en monnaie locale. Ces deux cas montrent à quel point les outils de financement innovants sont cruciaux pour permettre de répondre au besoin d'énergie plus durable et renouvelable par le biais d'obligations vertes et de fonds locaux de lutte contre les changements climatiques.

Un certain nombre d'associations nationales de CT fournissent également une assistance technique pour aider à la préparation des projets afin d'accéder aux mécanismes de financement des villes. C'est le cas du mécanisme de financement des villes de C40 (« *Cities Finance Facility* »), qui aide les grandes villes à préparer et à réaliser des projets relatifs à la lutte contre les changements climatiques. En Afrique, les villes d'eThekweni et de Dar es Salaam ont pu bénéficier d'un tel soutien<sup>90</sup>. ICLEI participe également, à travers une série d'initiatives, à améliorer les chances des CT d'accéder au financement et de mettre en œuvre des mécanismes de financement locaux innovants<sup>91</sup>.

Les CT doivent être impliquées dans ces approches innovantes pour mobiliser et améliorer l'accès au financement au niveau de leurs communautés. Cela peut constituer un puissant levier pour renforcer la participation au niveau du gouvernement local et accroître l'efficacité et la responsabilité de l'État<sup>94</sup>. Au Kenya, l'Akiba Mashinani Trust (AMT) octroie des fonds et des services financiers à la Fédération kenyane des sansabris (Muungano wa Wanavijiji) en utilisant les fonds des groupes d'épargne comme capital de départ pour des fonds renouvelables à l'échelle des habitants, de la ville et du pays. Les fonds offrent aux personnes résidant dans des habitats informels une gamme de produits financiers, y compris des prêts pour des projets communautaires, qui permettent aux groupes d'épargne de financer le logement social, l'assainissement et les infrastructures de base de manière abordable<sup>95</sup>.

Des exemples de toute l'Afrique montrent les façons innovantes dont les technologies sont utilisées pour exploiter la quatrième révolution industrielle de manière à inclure les jeunes et les femmes et à contribuer à la création d'emplois et de revenus. Le lancement de la plateforme logicielle MaTontine, qui automatise le fonctionnement des groupes d'épargne locaux au Sénégal, est un exemple de la manière dont la technologie et l'innovation peuvent améliorer et développer les services financiers pour les populations à faibles revenus. Elle s'appuie sur les cercles d'épargne traditionnels que l'on trouve sur tout le continent<sup>96</sup>. De même, les femmes de la ville nigérienne de Kano utilisent *WhatsApp* pour communiquer avec les élus politiques locaux, accéder à des informations sur la santé et la sécurité, se connecter à des groupes d'étude en ligne, ainsi que faire de la publicité pour les petites entreprises ou les services, ce qui permet de générer des revenus et des possibilités d'épargne<sup>97</sup>. ○

#### Encadré 4

### Institutions financières des collectivités locales en Afrique de l'Ouest

Le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU), en collaboration avec le Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV), travaille au Cameroun, à Madagascar, au Mali et au Niger pour identifier les moyens les plus efficaces de maintenir et de diversifier les fonds des institutions financières des collectivités locales, afin de renforcer et de soutenir les autorités locales et d'accroître leurs capacités financières<sup>92</sup>. Ce programme est réalisé en partenariat avec le Réseau des institutions africaines de financement des collectivités locales (RIAFCO) et par le biais du Programme de financement des investissements municipaux.

Ce soutien est particulièrement important pour les villes secondaires d'Afrique, qui sont parmi celles dont les besoins en infrastructures augmentent le plus rapidement<sup>93</sup>. Le RIAFCO a été créé en 2014 par les membres fondateurs que sont le Cameroun, le Gabon, le Burundi et le Mali ; il compte aujourd'hui une dizaine de membres, dont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Niger et le Sénégal.

## 2.3. Les relations intergouvernementales

Compte tenu de la nature holistique, interdépendante et transversale de l'Agenda 2030 et des ODD, les objectifs mondiaux ne peuvent être atteints par des approches sectorielles ou cloisonnées. La cible 17.14 des ODD appelle tous les pays à renforcer la cohérence des politiques pour le développement durable, en tant que moyen de mise en œuvre transversal<sup>98</sup>. La cohérence des politiques est nécessaire pour garantir que les progrès réalisés dans un objectif contribuent aux progrès dans d'autres objectifs, plutôt que de les compromettre. L'ODD 17.14 implique donc d'envisager des mécanismes institutionnels pour la cohérence et l'interaction des politiques<sup>99</sup>. Un tel cadre nécessite des relations intergouvernementales efficaces qui facilitent non seulement une politique cohérente, mais aussi des mécanismes et des approches fiscales de mise en œuvre. Ceci est encouragé par la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local (voir encadré 5).

Néanmoins, le continent compte un nombre disproportionné de pays à faible revenu qui sont bénéficiaires de l'aide au développement ou dépendent du soutien de donateurs de fonds. Il est crucial que les bailleurs internationaux œuvrent à adapter leurs propres mécanismes de financement afin de soutenir la localisation des ODD, la gouvernance multiniveaux et le développement local. Passer d'une aide budgétaire essentiellement sectorielle et dirigée vers l'État central à une approche territoriale du développement (TALD) plus décentralisée et centrée sur les CT est en ce sens essentiel. En outre, les bailleurs de fonds, les banques de développement et les investisseurs doivent favoriser des approches tournées vers la localisation des ODD et s'éloigner des modèles qui renforcent le *statu quo*, les approches descendantes et sectorielles (en traitant généralement avec les gouvernements au niveau ministériel).

D'une manière générale, pour que les politiques nationales et les processus de dépenses liés aux ODD s'adaptent et s'achèment vers le niveau local de manière cohérente et intégrée, il est nécessaire de faire évoluer les mentalités, de réajuster les lois et le budget, ainsi que de reconfigurer la fonction publique et les structures globales du gouvernement. En outre, assurer une plus grande cohérence des politiques pour le développement durable est une responsabilité partagée par un grand nombre d'acteurs, y compris le secteur privé, la société civile et les simples citoyens.

**Les Politiques urbaines nationales (PUN) sont un instrument politique intergouvernemental clé pour atteindre la cible 11.a des ODD**, faciliter la mise en place de cadres de collaboration et de cohérence entre les différents échelons de gouvernance et entre

les CT et les territoires, quelle que soit leur taille. Divers efforts pour adopter et mettre en œuvre les PUN sont en cours sur le continent. Selon une définition étroite des PUN, un total de dix-huit pays africains seraient dotés de telles politiques<sup>100</sup>. Une définition plus large des PUN, correspondant à celle d'ONU-Habitat, les décrit comme « un ensemble cohérent de décisions issues d'un processus délibéré, dirigé par le gouvernement, de coordination et de ralliement de divers acteurs en vue d'une vision et d'un objectif communs qui favorisent un développement urbain transformateur, productif, inclusif et résilient à long terme ». Selon cette définition, il existerait trente-huit pays africains dotés de PUN plus ou moins explicites et à des stades plus ou moins avancés<sup>101</sup>.

Le logement et les transports sont au centre de ces PUN. Cependant, nombre de ces politiques explicites manquent de ressources pour déployer des PUN

### Encadré 5

#### Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance et du développement local

Adoptée en 2014, la Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local, a succédé à la Charte africaine sur la démocratie (2007) et, avant cela, à la Charte africaine de la participation populaire aux développements et transformations (1990). C'est la première charte à consacrer la décentralisation. Elle appelle à la mise en place de gouvernance locale et fournit un cadre adapté à sa mise en œuvre dans le contexte africain et les réalités locales (art. 8). La charte prévoit également l'inclusion des groupes marginalisés et leur donne la priorité dans la prestation des services publics (art. 10).

La charte prévoit des dispositions permettant aux CT d'obtenir des compétences et des pouvoirs discrétionnaires de gestion des ressources financières. Elle comprend une disposition visant à permettre aux CT l'accès à l'emprunt, et à les encadrer (art. 16). Elle reconnaît également la nécessité de créer des environnements juridiques et institutionnels qui encouragent la coopération entre les différents niveaux de gouvernement (art. 6 et art. 11). Les gouvernements nationaux doivent, en outre, impliquer les CT dans les politiques qui les concernent directement ou indirectement. Les CT doivent aussi impliquer les gouvernements nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux. Enfin, la charte encourage la coopération intercommunale et horizontale, avec notamment une disposition autorisant la création d'associations de CT (art 17).

complètes et très peu de pays ont la capacité financière et technique de mettre en œuvre leurs politiques urbaines nationales. Dans certains pays, les stratégies urbaines ont expiré et doivent être révisées<sup>102</sup>. Un certain nombre de pays, comme le Burkina Faso, le Kenya et l'Afrique du Sud, ont commencé à avancer vers la création d'une approche impliquant « toute la société » pour la mise en œuvre des ODD et du Nouvel Agenda urbain par la création de cadres de gouvernance multiniveaux. Malgré l'apparition de certains défis, tels que l'absence de mécanismes de suivi et de révision, une décentralisation fiscale incomplète, un manque de cohérence entre les orientations politiques locales et les différents agendas mondiaux, tous ces pays ont réussi à mettre en place des PUN.

**Ces pays profitent des mécanismes de coordination (voir le tableau 1) pour assurer une plus grande collaboration entre les niveaux national, régional et local de gouvernement.** Quelques pays ont intégré les gouvernements locaux dans leurs efforts de localisation. C'est le cas du Bénin, qui a fait des progrès remarquables dans l'intégration des ODD dans les plans nationaux et locaux de dix des douze départements que compte le pays, ainsi que dans les plans d'investissements annuels (comprenant à la fois les actions programmées depuis 2017 et les coûts de mise en œuvre). La participation des gouvernements locaux et de la société civile a été un facteur clé dans ce processus : les communes ont non seulement pris part à l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD, mais elles ont également été représentées à travers l'Association des communes du Bénin (ANCB) au sein du Comité de pilotage, présidé par le ministre d'État chargé du Plan et du Développement pour les ODD, et du Comité technique de pilotage, présidé par la Direction générale de la coordination et du suivi des ODD<sup>103</sup>. Le diagnostic, élaboré par l'AIMF et l'ANCB en 2018, a souligné la nécessité de renforcer le fonctionnement des Comités départementaux et locaux dans le suivi des ODD et la nécessité de réviser les plans sectoriels en cours<sup>104</sup>.

Le Ghana se distingue par la création d'institutions et de mécanismes pour l'examen et la mise en œuvre des ODD, ainsi que pour avoir promu l'importance des ODD avant même de présenter son premier ENV au FPHN de 2019<sup>105</sup>. En décembre 2017, le pays a accueilli la table ronde africaine de haut niveau sur la mise en œuvre des ODD<sup>106</sup>. Il a tiré parti de son « système de planification décentralisé » pour assurer une meilleure coordination des ODD. Au niveau national, la coordination des ODD est assurée par la Commission nationale de planification du développement, appuyée par seize conseils de coordination régionaux, ainsi que par le Comité de coordination de la mise en œuvre des ODD. Ce dernier regroupe les principaux ministères et agences étatiques (dont le ministère du Gouvernement local et du Développement rural – MLGRD) ainsi que d'autres parties prenantes<sup>107</sup>. L'Association nationale des autorités locales du Ghana (NALAG) coopère avec le MLGRD. Dans le cadre du Fonds commun des assemblées de district, au moins 10 % du PIB sont transférés aux assemblées<sup>108</sup>.

Au Bénin comme au Ghana, les gouvernements locaux cherchent à innover en matière de gouvernance multiniveaux intégrée grâce à l'approche des contrats de villes ou « *City Deals* ». Grâce à cette approche, les villes relèvent les défis de l'urbanisation rapide en travaillant ensemble dans le cadre de nouveaux partenariats. À Kumasi, au Ghana, un effort global de décongestion du centre-ville est mis en œuvre par une équipe interministérielle de l'administration locale qui travaille en collaboration avec d'autres administrations locales et des acteurs locaux tels que les reines du marché, les syndicats de transport et l'Université. À Sèmè-Podji, au Bénin, la gestion des déchets est prise en charge par la collectivité locale en collaboration avec les PME, les autorités religieuses, les groupes d'assainissement et les ministères concernés. Elle assure un alignement itératif des politiques avec les réformes à venir dans le secteur de la gestion des déchets.

Le Burkina Faso a également expérimenté dans ce domaine, en faisant coïncider les mécanismes de suivi du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 et les ODD, du niveau national au niveau local. Dans le cadre de son Comité national de pilotage du PNDES, des comités sectoriels et treize comités régionaux sont chargés d'assurer un dialogue régulier au niveau territorial, contribuer à coordonner la mise en œuvre du PNDES, et assurer le suivi des plans régionaux et locaux de développement et des évaluations annuelles. Les comités régionaux impliquent les CT pour assurer la cohérence verticale et horizontale des politiques. Les communes peuvent choisir de préparer des programmes de développement local qui sont alignés sur le PNDES mais qui se concentrent sur des priorités locales spécifiques. Au niveau régional, la mise en œuvre du PNDES est examinée tous les six mois par le Cadre régional de dialogue (CRD), présidé par le gouverneur de la région, avec la participation du président du conseil régional, des organes ministériels déconcentrés, des collectivités locales, des représentants du secteur privé, de la société civile et d'autres acteurs. Au niveau national, la responsabilité de l'examen de la mise en œuvre du PNDES incombe au Cabinet du Premier ministre et s'appuie sur les contributions des niveaux régional et local. Toutefois, il appartient aux communes de décider si elles veulent établir une structure distincte de suivi et d'examen pour tel ou tel programme de développement local<sup>109</sup>.

Au Kenya, la mise en œuvre et le suivi des ODD sont coordonnés par le Trésor national et le ministère de la Décentralisation et de la Planification. Le Département de coordination des ODD, créé en 2016 au sein de ce ministère, sert de point focal au niveau national. Un bureau de liaison des ODD a été créé au sein du Secrétariat du Conseil des gouverneurs pour améliorer la coordination entre les deux niveaux de gouvernement. Des points focaux ont également été identifiés dans les quarante-sept comtés. Le gouvernement national, en collaboration avec le Conseil des gouverneurs, a préparé des plans de développement des comtés intégrés (CIDP en anglais) pour aider les pouvoirs locaux à piloter la mise en œuvre des

ODD. Le cadre de suivi est conçu pour être inclusif et prévoir la participation de plusieurs acteurs, du niveau local au niveau national. Au niveau local, le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des politiques, projets et programmes décrits dans chaque CIDP, est assuré par le système intégré de suivi et d'évaluation du comté (CIMES en anglais). Malgré la mise en place de ce cadre, le Kenya fait face à un certain nombre de défis pour la mise en œuvre des ODD. Bien qu'ils soient responsables de nombreuses fonctions, les comtés ne sont pas dotés des ressources financières ou techniques et des capacités nécessaires pour assumer leurs responsabilités. Ces défis sont plus importants dans les petites villes du pays. En outre, les budgets des comtés ne sont souvent pas mis en œuvre comme prévu. Bien que ces budgets s'alignent sur les CIDP quinquennaux, cela ne se traduit pas toujours par des engagements sur le terrain<sup>110</sup>.

En outre, au Kenya, une approche multiniveaux impliquant divers acteurs a été privilégiée pour la mise en œuvre et le financement des ODD à tous les échelons du gouvernement. Cela s'est fait par la création d'unités ODD au niveau national et à celui des comtés et par la participation du secteur privé, des ONG et des acteurs non étatiques sous la coordination du ministère de la Décentralisation et de la Planification. Le Conseil des gouverneurs de comté a également participé à la préparation de l'ENV en 2017<sup>111</sup>.

Dans les pays fédéraux tels que l'Éthiopie, le Nigeria ou le Soudan, en revanche, l'implication des CT est limitée au niveau régional ou des États. En Éthiopie, les représentants des administrations fédérales, régionales et municipales, ont participé aux consultations précédant l'adoption des ODD dans le cadre de la planification nationale par le biais des plans de croissance et de transformation, mais restent considérés comme de simples organes d'exécution des ODD<sup>112</sup>.

En Afrique du Sud, le gouvernement national s'efforce d'améliorer la coordination et la cohérence de ses plans de développement mondiaux, continentaux, nationaux, provinciaux et locaux, notamment en ce qui concerne l'Agenda 2030, l'Agenda africain 2063 et le SADC-RISDP. La mise en œuvre et la coordination des ODD ont été facilitées par un Plan national de développement, un cadre stratégique à moyen terme et des stratégies provinciales de croissance et de développement, ainsi que par des plans de développement intégré au niveau local. En outre, en 2016, le gouvernement national a adopté le cadre de développement urbain intégré (IUDF en anglais), la PUN de l'Afrique du Sud et une initiative coordonnée par le Département de la gouvernance coopérative et des affaires traditionnelles (COGTA en anglais) en collaboration avec d'autres départements nationaux, des associations nationales de CT et des partenaires internationaux. Avec le Plan national de développement, l'IUDF représente le principal levier de l'Afrique du Sud pour impulser la localisation du Nouvel Agenda urbain. L'IUDF a été promue non pas comme une politique ou un plan, mais comme une approche visant à impliquer « toute la société » pour mettre en œuvre le Nouvel

Agenda urbain et ses quatre objectifs stratégiques d'intégration spatiale, d'inclusion et d'accès, de croissance inclusive et de gouvernance efficace. Les gouvernements provinciaux et municipaux sont responsables du déploiement de l'IUDF par le biais de leurs cadres et des stratégies provinciales et municipales de développement spatial. Toutefois, il n'existe pour le moment pas de lignes directrices claires, ni de soutien à la mise en œuvre de l'IUDF au niveau local, ni d'instructions sur la manière dont l'IUDF peut contribuer à d'autres agendas de développement tels que l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063. Cela provient du fait que la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de ces agendas incombe à d'autres départements gouvernementaux tels que le Département de la planification, du suivi et de l'évaluation.

Enfin, parmi les pays qui ne font pas référence à une stratégie ou à un mécanisme spécifique pour impliquer les CT, certains ont fait explicitement référence aux processus de décentralisation comme politiques susceptibles de favoriser la mise en œuvre des ODD. La République centrafricaine souligne la nécessité de renforcer la présence de l'État sur l'ensemble du territoire en appliquant la loi relative aux autorités locales, en assurant l'accès aux services de base et en créant des politiques de développement régional pour faciliter et promouvoir la décentralisation. Par ailleurs, la Mauritanie souligne la nécessité d'impliquer ses conseils régionaux (récemment créés dans le cadre de sa politique de décentralisation) dans le processus de définition du Plan national de développement du pays. En Tunisie, le suivi du processus de décentralisation et le renforcement du rôle des régions du pays pour « ne laisser aucun territoire pour compte » sont également au cœur de ses politiques de développement durable<sup>113</sup>. Néanmoins, dans ces pays, aucune administration locale n'est actuellement impliquée dans les mécanismes nationaux de coordination.

Comme le montrent ces exemples, ce n'est que grâce à un soutien politique de haut niveau, à des réformes nationales et à un changement institutionnel, suivant une stratégie de développement territorial, que des environnements favorables peuvent être créés pour intégrer les CT et les autres acteurs concernés au processus de développement durable. La participation de toutes les parties prenantes est essentielle pour garantir une appropriation des ODD par les citoyens, un alignement des priorités d'action et une mobilisation des ressources et des connaissances en matière de développement durable. Par conséquent, une compréhension restrictive du processus de décentralisation ne suffit pas ; elle doit être accompagnée de relations intergouvernementales de qualité et d'une cohérence des politiques, pour faire progresser l'ensemble des programmes de développement en Afrique. Dans ce contexte, il est fondamental que les politiques urbaines nationales soient adaptées aux contextes africains et soutenues par les institutions nationales, y compris les CT, pour pouvoir surmonter les obstacles politiques et financiers en vue d'une gouvernance multi-niveaux efficace et responsable<sup>114</sup>. ☉

# **03. La contribution des collectivités territoriales à la localisation des ODD**



**Le soutien de haut niveau apporté aux ODD et aux différents agendas de développement aux niveaux continental, régional et national en Afrique, a permis de mieux faire connaître les CT et de souligner leur importance en tant qu'actrices de premier plan pour atteindre un développement durable. Toutefois, comme le montre la section 2, l'environnement politique, institutionnel et fiscal des CT doit encore prendre en compte leur rôle.**

Un certain nombre de limites ont été constatées dans la mise en œuvre des ODD à l'échelle locale en Afrique, influencée par le cadre gouvernemental, les réalités politiques de la décentralisation, l'impact local de tendances globales, tels que les changements climatiques et les conflits armés, et les conséquences locales des politiques des acteurs du développement, tels que les bailleurs de fonds ou la finance mondiale. Cette partie traite plus spécifiquement du rôle des CT dans la mise en œuvre des ODD. Le processus de localisation ne se réfère pas seulement à ce que les autorités décentralisées de l'État doivent faire pour gérer les villes. Pour que les ODD soient réalisés, ce processus reconnaît également que l'adhésion locale est impérative et que les CT, au sens large, devront assumer davantage de responsabilités pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063 et des autres agendas de développement, en favorisant une approche de développement territorial. Le rôle de la coopération internationale et des partenaires pour soutenir les efforts des CT est à cet égard crucial, afin de garantir que « personne ni aucun territoire ne soit laissé pour compte ».

Cette section donne un aperçu des mesures prises par les CT pour localiser les ODD. Les associations nationales et régionales de CT jouent un rôle important dans la localisation des ODD sur le continent, en organisant des conférences, des ateliers et des formations pour l'échange et la sensibilisation des ODD, ainsi qu'en développant des projets pilotes ou en apportant un soutien technique. Des progrès importants sont également réalisés en ce qui concerne l'alignement des stratégies nationales et locales sur les ODD. Les associations nationales et régionales de CT ainsi que les acteurs de la coopération décentralisée et les bailleurs de fonds internationaux jouent également un rôle clé dans le renforcement des capacités locales.

En examinant les pratiques au niveau local, il est possible d'identifier des exemples inspirants de mise



Un artiste en train de peindre au Centre pour la Recherche et pour le Dialogue, à Mogadishu, Somalie (photo AMISOM, bit.ly/30WUXnw).

en œuvre des ODD sur tout le continent africain. Certains d'entre eux sont antérieurs à l'adoption des ODD et des autres agendas de développement, tandis que d'autres s'y réfèrent explicitement. Les progrès réalisés dans la promotion d'une Charte africaine pour l'égalité locale, basée sur les principes de l'Agenda 2063, du Nouvel Agenda urbain, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et de l'Agenda 2030 (en particulier l'ODD 5), représentent un exemple important de types d'actions qui peuvent être menées pour atteindre plusieurs objectifs et agendas de développement de manière simultanée<sup>115</sup>.

Si bien des efforts considérables ont été réalisés en matière de localisation des ODD, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les moyens de mise en œuvre des ODD. Cela concerne particulièrement la mobilisation des fonds pour remédier durablement à l'énorme déficit des infrastructures en Afrique et aux coûts liés à l'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'au renforcement des capacités et des partenariats locaux pour favoriser la production de données indispensables à la mise en œuvre et au suivi des ODD. 🕒

## 3.1. Le rôle des associations nationales et régionales de collectivités territoriales dans la localisation des ODD

Les associations nationales et régionales de CT jouent un rôle important dans la localisation des ODD en Afrique : elles permettent de connecter les villes et les régions, faciliter l'apprentissage et l'échange entre pairs ainsi que le renforcement des capacités, tout en plaidant en faveur d'un développement durable local auprès des gouvernements nationaux, des institutions africaines et des partenaires internationaux. La spécificité et l'ampleur des défis africains face à la mise en œuvre des ODD, ainsi que la nécessité de trouver davantage de financements alternatifs pour atteindre ces Objectifs, rendent encore plus impératif le renforcement des associations, des réseaux nationaux et régionaux de CT d'Afrique.

### Organisations et réseaux régionaux africains

Les institutions régionales et continentales travaillent activement pour impliquer les CT dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il s'agit notamment des réseaux africains de CT, tels que CGLU Afrique ; des réseaux internationaux de collectivités territoriales ayant une forte présence en Afrique, comme le Commonwealth Local Government Forum (CLGF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Union des villes capitales lusophones (UCCLA) ; de leurs partenaires, comme Cities Alliance ; ainsi que des organisations régionales et internationales, comme la BAD, l'Union africaine, la Commission économique des Nations unies pour

l'Afrique (CEA), la Communauté de développement de l'Afrique australe, les agences onusiennes et les programmes de l'Union européenne (UE).

En novembre 2018, avec le soutien de l'Union africaine, de la CEA, d'ONU-Habitat et d'autres partenaires, la 8<sup>e</sup> édition du sommet Africités de CGLU Afrique a eu lieu à Marrakech, au Maroc, avec pour thème « La Transition vers des villes et des territoires durables : le rôle des collectivités territoriales africaines ». À travers son Académie africaine des collectivités locales (ALGA), ainsi que des programmes d'apprentissage de CGLU, CGLU Afrique a, au cours de l'année écoulée, encouragé l'apprentissage, les échanges entre pairs et les ateliers sur la localisation des ODD à eThekweni-Durban, Accra et Ouagadougou, ainsi qu'au Maroc, au Cap-Vert et au Mali. La section africaine de CGLU développe également un puissant plaidoyer au niveau continental et international pour intégrer les ODD dans les agendas de développement régionaux, et encourager la ratification par les États de la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, adoptée par l'Union africaine en 2014 (voir encadré 5).

En outre, le Réseau africain des femmes élues locales d'Afrique (REFELA) a favorisé la sensibilisation des femmes maires au leadership et à la mise en œuvre des ODD, et a fait pression sur les parlements nationaux en axant son plaidoyer sur l'ODD 5 sur l'égalité des genres. CGLU Afrique a lancé une série de programmes majeurs liés aux agendas mondiaux pour renforcer le rôle des CT en Afrique. Il s'agit notamment de la Task Force Climat, des dialogues mondiaux sur le Nouvel Agenda urbain et les ODD, du Réseau pour le développement économique local en Afrique (LEDNA), du Centre de connaissances, de l'Observatoire des finances et des ressources humaines des CT ; du Programme panafricain d'évaluation par les pairs ; de différents réseaux professionnels (Africa Magnet, Finet et Technet) ; et des Capitales africaines de la culture. Parallèlement à ces différents programmes, CGLU Afrique soutient les associations nationales des CT en leur offrant un accompagnement territorial et en favorisant les pratiques de transparence et d'intégrité. CGLU Afrique a également développé une initiative conjointe avec Slum Dwellers International (SDI) et Cities Alliance appelée « Know

**Le rôle des réseaux internationaux de villes et du leadership local dans la promotion, l'apprentissage et l'innovation autour des ODD, doit être reconnu, de même que les implications que cela a pour les villes plus petites, moins riches et moins bien connectées.**

Your City » pour soutenir la collecte de données locales dans les bidonvilles (voir encadré 7)<sup>116</sup>.

Par le biais de Metropolis, la section de CGLU représentant les grandes villes et les régions métropolitaines du monde, de grandes villes africaines telles qu'Accra, Abidjan, Abuja, Brazzaville, Dakar, eThekwin, Johannesburg, Libreville, Rabat et Tshwane, se sont réunies pour parler d'une seule voix en faveur du développement durable au sein du Forum des métropoles africaines<sup>117</sup>. Le programme des villes du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) réunit les villes de Bamako, Douala, eThekwin, Lagos, Lusaka, Nairobi et Rabat pour débattre des questions clés liées au développement durable, en particulier le développement du logement et des infrastructures<sup>118</sup>. De même, le Forum des capitales africaines pour la durabilité sert à connecter les maires des capitales de toute l'Afrique afin de réaliser les ODD<sup>119</sup>.

En Afrique centrale, où les capacités des gouvernements locaux sont particulièrement faibles, l'AIMF apporte son soutien à l'Association des maires d'Afrique centrale (AMCA) pour différentes initiatives de renforcement des capacités. Ce projet apporte un soutien aux villes de Bangui (capitale), Bambari et Bangassou. L'AIMF dispose d'un groupe de plaidoyer consacré à la localisation des ODD et a soutenu des études sur la localisation et la décentralisation dans différents pays francophones d'Afrique. De même, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) soutient un projet lié au développement local et aux ODD dans les régions de Thiès, Kaffrine et Louga au Sénégal et les communes d'Agbétiko, Kovié et Katanga, au Togo.

Le Commonwealth Local Government Forum (CLGF) a également été actif dans le renforcement des capacités de ses membres à localiser les ODD, en mettant l'accent sur le DEL. Ce forum a lancé un certain nombre d'initiatives pilotes, principalement en Afrique du Sud, au Botswana, à Eswatini, au Ghana, en Sierra Leone, en Zambie et au Zimbabwe, afin d'évaluer comment le DEL peut aider les CT à réaliser les ODD. Le CLGF a également développé une variété de documents et matériels pour soutenir la localisation des ODD, y compris un manuel des gouvernements locaux du Commonwealth qui présente les systèmes de CT dans les pays membres, avec une section sur la façon dont les pays localisent les ODD.

Les réseaux internationaux de villes tels que le C40<sup>120</sup>, ICLEI<sup>121</sup> et l'initiative philanthropique 100 Villes résilientes<sup>122</sup> ont en outre joué un rôle déterminant en appuyant les initiatives relatives au climat et à la résilience sur le continent. La création de la Convention des maires pour l'Afrique subsaharienne en 2015 offre l'occasion de soutenir les villes subsahariennes dans leur lutte contre les changements climatiques et dans leurs efforts pour garantir un accès durable à l'énergie propre. La Convention a élaboré des orientations sur la collecte de données sur l'énergie et les émissions dans les villes en développement. Cent trente-huit villes africaines ont déjà adhéré à cette convention et neuf ont élaboré des plans d'action dans ce cadre<sup>123</sup>. Avec le

programme des villes résilientes de la Banque mondiale, la Convention mondiale des maires a annoncé, lors du *One Planet Summit*, le prêt de 4,5 milliards d'USD destinés à 150 villes dans le monde, dont une dizaine de villes africaines.

La section africaine d'ICLEI cherche également à favoriser le dialogue et les échanges sur les questions de développement durable. ICLEI a organisé plusieurs événements, dont le Congrès des solutions climatiques locales pour l'Afrique, une plateforme permettant aux dirigeants africains locaux d'établir des partenariats pour accélérer l'action locale en matière de climat. Les réunions et autres activités facilitées par ces réseaux offrent également des plateformes clés pour favoriser l'apprentissage et les échanges entre pairs qui peuvent bénéficier à la localisation des ODD.

De nombreuses villes africaines sont membres de multiples réseaux et alliances de villes, ce qui leur permet d'attirer des possibilités de financement, de tirer parti de ces connexions et de coordonner ces réseaux de manière complémentaire afin de créer des synergies. Le rôle de ces réseaux internationaux et du leadership local dans la promotion, l'apprentissage et l'innovation autour des ODD, doit donc être reconnu, de même que les implications que cela a pour les villes plus petites, moins riches et moins bien connectées.

### Les actions des associations nationales de collectivités territoriales au niveau national

De nombreuses associations de collectivités locales en Afrique, ainsi que les organisations des niveaux intermédiaires de gouvernement (régions, comtés, districts, départements ou provinces) ont mis en place un large éventail d'initiatives pour mobiliser et soutenir leurs membres autour de la mise en œuvre des ODD aux niveaux local et régional, souvent avec le soutien ou la collaboration des associations régionales et internationales de CT.

En **Afrique de l'Ouest**, les associations nationales de CT du Bénin, du Ghana et du Togo sont les plus mobilisées dans la promotion de la mise en œuvre des ODD au niveau local. Au **Bénin**, l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) a élaboré une feuille de route pour soutenir la localisation des ODD. L'ANCB a également lancé une évaluation comparative entre les communes pour mesurer les progrès réalisés et faciliter les échanges de connaissances sur les bonnes pratiques, à travers la constitution d'un groupe de 37 communes sur les 77 que compte le pays. L'association a également soutenu la constitution de comités pour le suivi des ODD au niveau municipal. Au **Togo**, l'Union des communes togolaises (UCT) a lancé, dans le cadre du Projet d'amélioration de la gouvernance locale pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communal (PAGLEMOC), des actions visant à renforcer les capacités des communes en matière de gestion des projets d'eau, d'hygiène et d'assainissement, qui sont liées aux ODD 6 et 11<sup>124</sup>. Elle a également entrepris la formation des agents locaux (plus d'informations sur le Bénin et le Togo à la section 3.2).

Au **Ghana**, l'Association nationale des autorités locales ghanéennes (NALAG) a mis à l'honneur les ODD lors de sa conférence régionale de 2018 et mettra l'accent sur les ODD lors de sa conférence nationale de 2019. Elle a entrepris une formation de sensibilisation aux ODD pour son personnel et son conseil exécutif national. Elle a également organisé des ateliers nationaux de sensibilisation aux ODD dans les dix régions du pays en 2017 « afin d'éduquer les membres et les autorités locales sur ces objectifs et sur l'importance de faire participer tout le monde », et sur les avantages qu'ils présentent pour les assemblées de district<sup>125</sup>. L'association nationale, en collaboration avec CGLU Afrique et l'Institut de gestion et d'administration publique du Ghana, a organisé un atelier de formation des formateurs en avril 2019 pour renforcer les capacités des fonctionnaires des gouvernements locaux à localiser les ODD et à adopter une planification stratégique au niveau local. NALAG a également travaillé avec la Plateforme des organisations de la société civile (OSC) sur les ODD et des partenaires du développement tels que la Société allemande de développement international (GIZ) et la CLGF sur la localisation des ODD. Le CLGF a mis en œuvre un programme pour aider à aligner les plans de développement des assemblées sur les objectifs du DEL et des ODD.

Au **Mali**, l'Association des municipalités du Mali (AMM) a organisé une session d'information sur les ODD à l'intention des maires et des présidents de région à l'occasion de la Journée nationale des communes du Mali en 2017. Ces sessions ont réuni près de mille participants, dont 703 maires du Mali<sup>126</sup>. En mars 2019, un programme de l'AMM financé par l'UE a été lancé pour soutenir la localisation des ODD dans 100 communes maliennes sur une période de vingt-quatre mois. Le programme vise également à aider les municipalités à formuler des budgets participatifs au niveau local et à former les acteurs locaux pour faciliter l'appropriation des ODD au niveau local. L'AMM a également pris des mesures pour remédier au manque de coordination régulière entre les parties prenantes sur les ODD. Une taskforce d'élus locaux a été mise en place, qui assure le suivi de la stratégie nationale et de la mise en œuvre des ODD au niveau des CT. L'AMM est également active dans de nombreux comités qui traitent des questions liées aux ODD, notamment le Comité national chargé de suivre la mise en œuvre des ODD.

Au **Niger**, l'Association des municipalités du Niger (AMN) a diffusé des brochures et des informations relatives à la localisation des ODD lors de la Journée nationale des communes du Niger qui s'est tenue à Agadez en juillet 2018. Au Cap-Vert, l'Association des municipalités du Cap-Vert (ANMCV) mène un projet en partenariat avec le PNUD pour soutenir la localisation des ODD dans neuf municipalités et l'élaboration de plans stratégiques de développement durable au niveau municipal suivant une approche participative. Parallèlement à ce projet, la municipalité de Praia, en partenariat avec le PNUD, a lancé une initiative de sensibilisation pour promouvoir l'appropriation des ODD auprès des

citoyens dans trois des districts de Praia<sup>127</sup>. En **Côte d'Ivoire**, l'Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) a participé, les 15 et 16 mai 2019, à un « dialogue structuré » organisé par la BAD et CGLU Afrique sur le rôle des CT d'Afrique dans la localisation des Contributions nationales déterminées (CDN) et l'accès au financement climatique (pour plus d'informations, voir la section 3.2.)<sup>128</sup>.

En **Afrique de l'Est**, les associations nationales du Kenya et du Rwanda se distinguent par leurs efforts pour promouvoir la localisation des ODD. Au **Kenya**, le Conseil des gouverneurs (CoG) a créé une unité ODD pour coordonner la mise en œuvre des ODD et aider les gouvernements des comtés à intégrer les ODD dans les projets, programmes, stratégies et plans. Le CoG tire également parti des réseaux sociaux pour sensibiliser le public aux ODD. En ce qui concerne les activités de suivi, les membres du CoG travaillent actuellement, en collaboration avec le Département national de suivi et d'évaluation, à l'élaboration d'un manuel de suivi et d'évaluation des comtés qui intègre les indicateurs des ODD. Des manuels ont déjà été réalisés pour les comtés de Kericho, Nakuru, Taita Taveta et Kilifi. En outre, le CoG a initié le Centre Maarifa qui représente la première plateforme de partage de connaissances et d'apprentissage pour favoriser une gouvernance et une prestation de services efficaces au Kenya, par le biais de la diffusion d'expériences liées aux ODD<sup>129</sup>.

Au **Rwanda**, l'Association rwandaise des autorités locales (RALGA) a mené des ateliers de sensibilisation et des formations spécifiques sur les ODD et leur localisation pour son personnel et ses membres avec le soutien de la CLGF, de l'UE et de la GIZ. En mars 2017, RALGA a organisé un dialogue multipartite de haut niveau qui a rassemblé les principaux décideurs des gouvernements locaux, des représentants de l'État et d'autres parties prenantes. L'association nationale gère également un projet de localisation des ODD soutenu par la CLGF et l'UE, afin de renforcer la capacité des gouvernements locaux à adapter les ODD à leurs réalités locales. Le projet comprend différents volets, parmi lesquels des campagnes de sensibilisation aux ODD, le soutien technique à trois districts pilotes (Bugesera, Gicumbi et Ruhango) pour l'inclusion des ODD dans leurs stratégies de développement et l'aide au suivi de la mise en œuvre des ODD dans leurs stratégies de développement local. En outre, RALGA a développé le projet « Décisions inclusives au niveau local » (IDEAL en anglais) avec le soutien de VNG International, dans les six villes secondaires du pays (Musanz Accelere, Rubavu, Huye, Muhanga, Nyagatare et Rusizi), qui permet de renforcer les capacités locales dans des domaines tels que la planification, le DEL inclusif, les stratégies et services locaux de protection sociale et les politiques intégrant une dimension de genre.

En **Ouganda**, l'Association nationale des collectivités locales (ULGA) a commencé à travailler avec le FENU pour sensibiliser les politiciens des conseils de district aux ODD<sup>130</sup>. Dans le cadre de l'accord-cadre de partenariat du CLGF avec l'UE, l'ULGA est également active dans les différentes régions de

l'Ouganda pour localiser les ODD<sup>131</sup>. Les associations de CT ont organisé des ateliers de formation pour renforcer les capacités du personnel et des membres des CT afin de localiser les ODD. Au **Burundi**, l'Association burundaise des élus locaux (ABELO) a organisé des ateliers sur la planification locale et la performance des municipalités dans la mise en œuvre des ODD afin d'aider les communes à préparer des plans locaux pour les ODD. Au **Mozambique**, l'Association nationale des municipalités (ANAMM) apporte un soutien aux communes pour favoriser la planification et la mise en place de projets liés aux ODD au niveau local, en mettant l'accent sur la résilience et la réduction des risques de catastrophes. L'ANAMM renforce également les capacités des municipalités dans les domaines des finances locales, de la planification et de la budgétisation en tenant compte du genre et des droits de l'enfant. Au niveau local, la ville de Pemba participe à un projet de deux ans, financé par l'UE, intitulé « *Shaping Fair Cities* », qui vise à informer sur les ODD auprès des décideurs locaux, des fonctionnaires, des organisations communautaires et des citoyens.

En **Afrique australe**, l'Association sud-africaine des collectivités locales (SALGA) a sensibilisé ses dirigeants politiques et ses membres aux ODD, notamment lors de l'Assemblée nationale des membres. Elle a également recouru aux médias pour diffuser les ODD, notamment par le biais de son magazine *Voice*. L'association nationale a rédigé un livre, *Leading change. Delivering the New Urban Agenda through Urban and Territorial Planning*, en faisant référence explicite à l'ODD 11. En décembre 2018, SALGA a signé un mémorandum d'accord avec les Nations unies en Afrique du Sud pour aider les municipalités sud-africaines à localiser les ODD. En ce qui concerne ses activités de suivi, SALGA a également développé un portail Web dédié au « baromètre municipal » et travaille en étroite collaboration avec Stats-SA pour promouvoir une ventilation des données locales<sup>132</sup>. SALGA collabore également avec ICLEI Afrique qui, en juillet 2019, a organisé le premier symposium sud-africain sur les ODD, réunissant des représentants des CT pour discuter de la localisation des ODD<sup>133</sup>. En **Zambie**, l'Association nationale des collectivités territoriales (LGAZ) a organisé plusieurs ateliers pour former les élus locaux au DEL. LGAZ prévoit également d'introduire un projet en 2019 sur « l'établissement de partenariats efficaces pour une gouvernance urbaine inclusive et durable », avec le soutien du CLGF<sup>134</sup>. Au **Botswana**, Francistown et Gaborone ont organisé des ateliers de formation, avec le soutien d'ONU-Habitat et de la CEA, pour améliorer leurs capacités dans des domaines tels que le suivi, la production de données désagrégées et l'établissement de rapports sur l'ODD 11, en utilisant divers outils statistiques<sup>135</sup>.

En **Afrique du Nord** ont été mis en place des projets pilotes spécifiques et un soutien technique visant à accélérer la mise en œuvre des ODD. En **Tunisie**, avec le soutien de différents partenaires, la Fédération nationale des municipalités tunisiennes (FNVT) mène un projet visant à élaborer des plans stratégiques pour contribuer à la localisation des

## L'Association sud-africaine des collectivités locales (SALGA) a développé un portail Web dédié au « baromètre municipal » et travaille en étroite collaboration avec Stats-SA pour promouvoir une ventilation des données locales.

ODD (le projet *Madinatouna*, voir section 3.2) et un programme sur la gestion des déchets (*Wama-net*), auquel participent vingt villes tunisiennes. La FNVT a organisé des laboratoires de formation pour ses membres (*Lab'baladiya*). Un premier programme PRIHQ1 de revalorisation des quartiers a été mis en œuvre dans 65 communes et un second programme concernera 121 communes. L'association tunisienne, en collaboration avec le GIZ, a également lancé l'initiative « Espace citoyen » pour rétablir la confiance entre les citoyens et les municipalités tout en augmentant la transparence et la responsabilité au niveau local. En outre, les municipalités de Mahdia et El Mourouj ont promu une approche plus intégrée et participative du développement urbain durable, dans le cadre de *Symbio City*, avec le soutien de l'agence internationale de l'Association suédoise des municipalités (SKL International). La ville de Sousse a également été active dans la mise en place de projets dans les domaines de la participation citoyenne, de l'efficacité énergétique, de l'environnement durable, de la mobilité urbaine et des migrations, avec le soutien d'experts nationaux et internationaux (voir encadré 9). En **Algérie**, un programme conjoint du ministère de l'Intérieur, de l'UE et du PNUD a été lancé, appelé Programme de renforcement des capacités des acteurs du développement local (*CapDel*) (voir section 3.2).

Au **Cameroun**, en **Afrique centrale**, l'association des Communes et Villes unies du Cameroun (CVUC) a organisé plusieurs ateliers de sensibilisation aux ODD, en parallèle avec des événements ou conférences nationales (le Salon sur l'action gouvernementale). En 2017, CVUC a organisé avec l'AIMF un atelier national pour présenter les résultats d'une étude sur la localisation des ODD au Cameroun et promouvoir la décentralisation pour soutenir la localisation de l'Agenda 2030.

Malgré ces nombreux efforts, la disponibilité des données sur les ODD reste faible et continue d'entraver le suivi et la production de rapports sur les objectifs mondiaux. Comme le souligne l'évaluation de la CEA en 2017 sur les progrès réalisés par l'Afrique dans le cadre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063, « environ six indicateurs des ODD sur dix ne peuvent être suivis en Afrique en raison de graves limitations des données ». ☉

## 3.2. Les efforts des collectivités territoriales pour aligner l'Agenda 2030 sur les politiques locales

### L'alignement des stratégies nationales et locales aux ODD

En alignant les stratégies de développement nationales et locales, il est également possible d'intégrer les différents agendas mondiaux et régionaux tels que l'Agenda 2063, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Nouvel Agenda urbain. Dans de nombreux pays du continent, les stratégies et initiatives de localisation de ces engagements ne sont pas encore alignées. Il est donc nécessaire de favoriser les synergies entre les différents agendas de développement au niveau mondial et continental par le biais de plans de mise en œuvre et de suivi aux niveaux local et régional<sup>136</sup>.

En Afrique, en partie grâce à l'engagement des associations nationales et régionales des CT et du partenariat avec les gouvernements nationaux, des mesures importantes ont été prises pour aligner les plans nationaux et locaux en vue d'une mise en œuvre cohérente des objectifs de développement. Dans le cadre d'un questionnaire lancé par CGLU et la GTF, presque tous les répondants de dix-neuf pays ont déclaré qu'ils menaient des initiatives ou des projets spécifiques visant à soutenir l'alignement des plans locaux de développement sur les ODD<sup>137</sup>.

En **Afrique du Nord**, le soutien international a été crucial pour soutenir l'alignement des ODD au niveau local. En **Tunisie**, la FNVT, avec le soutien du PNUD, de Cities Alliance, de la GIZ, de VNG International et de Medcités, a aidé huit villes à aligner les ODD sur leurs

plans de développement stratégique dans le cadre du projet *Madinatouna*<sup>138</sup>. Les villes de Béja, Gabès, Jendouba, Kairouan, La Soukra, Médenine, Monastir, Sidi Bouzid et Tataouine ont déjà aligné leurs stratégies de développement pour 2030 sur les agendas mondiaux. La région de Médenine a encouragé un processus participatif pour élaborer un cadre d'orientation pour la localisation des ODD dans la région. En **Algérie**, dix communes pilotes travaillent actuellement à l'adoption d'une approche participative de la planification du développement local et à l'intégration des ODD dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des stratégies locales. Dans ce contexte, la municipalité d'Ouled Ben Abdelkader a fait des efforts importants pour adopter une approche participative en faisant participer des résidents locaux dans un Conseil consultatif pour le développement. Cette initiative fait partie du *CapDel* (voir section 3.1) qui bénéficie d'une nouvelle loi sur le gouvernement local adoptée en 2018, visant à favoriser la mise en œuvre des ODD au niveau local<sup>139</sup>. Au **Maroc**, Chefchaouen a cartographié les soixante-trois projets appartenant au Plan d'action communal 2016-2022 et au budget municipal par rapport au référentiel des ODD. Cet exercice a permis à la ville de fixer des priorités et d'identifier les aspects sociaux, économiques, environnementaux, culturels et humains des actions et des investissements municipaux pour les années à venir<sup>140</sup>.

En **Afrique de l'Ouest**, le leadership national et le soutien international favorisent le processus d'alignement, soutenus par le rôle clé des associations nationales et régionales de CT. Au Bénin, comme mentionné ci-dessus, l'ANCB soutient l'alignement des ODD sur les plans locaux de développement dans les communes de dix départements, en partenariat avec l'État. Les plans de développement communaux (PDC) de troisième génération ont été élaborés en 2017 et ont largement pris en compte les ODD et leurs plans annuels d'investissement (PAI), y compris les actions programmées et les coûts de mise en œuvre correspondants. Au Togo, dans le prolongement des efforts entrepris les années précédentes, l'UCT a soutenu cinq communes (Tabligbo, Bassar, Pagouda, Kanté et Mango) dans la préparation de leurs plans de développement locaux. Ceux-ci ont été alignés sur

**En Tunisie, les villes de Béja, Gabès, Jendouba, Kairouan, La Soukra, Médenine, Monastir, Sidi Bouzi et Tataouine ont déjà aligné leurs stratégies de développement pour 2030 sur les agendas mondiaux.**



Une famille devant le centre de soins de la collectivité territoriale de Wamba, Nigeria (photo : Dominic Chavez/The Global Financing Facility, [bit.ly/2LYhR9P](https://bit.ly/2LYhR9P)).

le Plan national de développement et sur les ODD, grâce à des mécanismes de consultation participatifs, inclusifs, et à la création d'un manuel<sup>141</sup>. En outre, d'autres collectivités locales ont élaboré leurs plans locaux de développement conformément aux ODD (Kpalimé, Kara et Dapaong).

Une initiative similaire est en cours au **Niger**, par le biais d'une initiative menée par le ministère chargé du Plan d'action à long terme du pays pour la mise en œuvre des ODD, en collaboration avec le ministère de l'Aménagement du territoire et du Développement communautaire. Cette initiative comprend la création d'un guide pour la planification et le suivi des ODD au niveau local et pour l'intégration des ODD dans les plans de développement communaux et régionaux du pays<sup>142</sup>. Au **Nigeria**, les ODD sont largement intégrés dans le principal schéma directeur de la politique nationale de développement et de planification, ainsi que dans les différents plans de développement des États. Nombre de ces plans, notamment pour les États de Benue, Taraba, Yobe, Kaduna, Ebonyi, Kano, Jigawa, Anambra et Delta, sont alignés sur les ODD<sup>143</sup>. Au **Burkina Faso**, l'Association nationale des municipalités (AMBF) a aidé les communes à élaborer des plans de développement locaux et à les aligner à la fois sur les stratégies nationales de développement et sur les ODD. Treize villes intermédiaires travailleront sur leurs plans directeurs respectifs et les quatre capitales régionales réviseront leurs plans d'aménagement du territoire.

Au **Ghana**, les CT sont tenues de suivre les lignes directrices établies par le gouvernement national et d'aligner leurs plans et activités de développement de district à moyen terme sur les ODD. NALAG

travaille avec les assemblées pour favoriser cet alignement « afin de faciliter l'établissement de rapports et d'aider à la normalisation et à la localisation<sup>144</sup> ». Dans ce cadre, le CLGF a lancé un programme sur la réalisation des ODD par le biais du DEL au Ghana pour améliorer la capacité de quatre assemblées métropolitaines, municipales et de district (MMDA en anglais) à aligner leurs plans de développement sur les objectifs du DEL et des ODD<sup>145</sup>. En **Côte d'Ivoire**, les CT sont encouragées à aligner leurs plans locaux, et en particulier le programme triennal, sur les nouvelles priorités nationales et les ODD. Les associations nationales (UVICOCI et l'Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire – ARDCI) sont impliquées dans le processus de localisation.

En **Sierra Leone**, l'Association nationale des collectivités locales (LoCASL) a organisé des ateliers pour intégrer les ODD dans les programmes de développement locaux. Ce processus d'alignement a également été soutenu par le ministère des Finances et du Développement économique et le ministère du Gouvernement local et du Développement rural, qui ont tous deux encouragé les vingt-deux conseils locaux à intégrer les ODD dans leurs plans de développement municipaux et de district. Le pays reproduit un modèle de gouvernance locale inclusif, intitulé « Le Processus de planification populaire », dirigé par une ONG. Il s'agit de mettre la planification réalisée au niveau des chefferies et des villages au centre de la formulation et de la mise en œuvre de tous les plans de développement, de favoriser la coopération avec les conseils des gouvernements locaux.

Au **Sénégal**, il existe de nouveaux mécanismes en cours pour mettre en place des plans de

## Le Conseil des gouverneurs kenyan, en collaboration avec le gouvernement national, a préparé une série de Plans de développement des comtés intégrés pour 2018-2022, afin de guider la mise en œuvre des ODD au niveau local. À ce jour, les 47 gouvernements de comtés ont aligné leurs plans sur les ODD.

développement régionaux et urbains intégrés dans plusieurs régions (la région Dakar-Thiès-Mbour), ainsi que de nouveaux plans urbains (*Dakar Horizon 2035*). Au **Cap-Vert**, dans le cadre du projet en cours sur la localisation des ODD mené en partenariat avec le PNUD, l'ANMCV a organisé plusieurs sessions de formation dans huit communes pilotes, pour soutenir la création de comités thématiques pour les plateformes de développement local et les ODD. Chaque plateforme élaborera un Plan stratégique municipal de développement durable pour la période 2017-2030<sup>146</sup>. En **Mauritanie**, suite à la création des régions et à l'obligation d'intégrer les concepts de changement climatique et de développement durable dans

Initiative locale en faveur de la protection et gestion du bassin de la rivière Mutsamudu, Comores (photo : IWRM AIO SIDS, bit.ly/2MkhQvQ).



les différents domaines de planification, la région de Nouakchott s'est engagée dans un projet d'Appui à la résilience environnementale et au développement durable.

En **Afrique centrale**, l'alignement des ODD sur les plans de développement locaux et régionaux en est encore à ses débuts, surtout encouragé par les gouvernements nationaux. Au Cameroun, l'État a encouragé l'alignement des ODD et du Plan national de développement sur les plans locaux (dans les communes de Nguelemendouka et de Mbona) et, plus récemment, sur le budget d'investissement public<sup>147</sup>. Toutefois, l'aggravation des conflits dans différentes régions du pays ne favorise pas les progrès.

En **Afrique de l'Est**, le leadership national a été essentiel pour orienter l'alignement des plans locaux et de comté sur les ODD, en particulier au **Kenya**. En effet, les gouvernements des comtés sont tenus de renseigner sur leurs stratégies pour intégrer les ODD et d'autres agendas mondiaux tels que l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai sur la gestion des risques de catastrophe. Le Conseil des gouverneurs kenyan (CoG), en collaboration avec le gouvernement national, a préparé une série de Plans de développement des comtés intégrés (CIDP) pour 2018-2022, afin de guider la mise en œuvre des ODD au niveau local. À ce jour, les quarante-sept gouvernements de comtés kenyans ont aligné leurs CIDP sur les ODD. Les ODD seront ainsi intégrés au niveau local et à celui des comtés. En Ouganda, l'ULGA a commencé à travailler avec les niveaux d'administration inférieurs pour contribuer à la mise en œuvre des ODD. Elle insiste sur l'importance d'un alignement national cohérent avec les réformes de la gestion fiscale, afin que les CT soient en mesure de recouvrer et de dépenser les recettes conformément aux priorités locales<sup>149</sup>. Au **Rwanda**, les stratégies de développement locales sont alignées sur le programme national et les cibles des ODD grâce à une évaluation du niveau d'intégration des indicateurs des ODD avec le soutien de RALGA dans trois districts pilotes (Bugesera, Gicumbi et Ruhango). Il est prévu d'étendre les résultats à l'ensemble des vingt-sept autres districts du pays, bien que la poursuite des travaux d'alignement et de sensibilisation aux ODD nécessite des compétences supplémentaires et de nouvelles ressources<sup>150</sup>.

En **Tanzanie**, le gouvernement national a encouragé l'intégration des ODD dans les plans et projets de développement locaux. Une stratégie de localisation des ODD a également été présentée aux responsables de la planification des secrétariats régionaux du pays, aux responsables de la planification des districts et aux secrétaires administratifs adjoints chargés de la coordination avec les CT. Des ateliers de sensibilisation ont également été organisés à destination des associations des CT afin de les aider à intégrer les ODD et les plans nationaux dans les plans et budgets locaux. Aux **Comores**, les municipalités de Moroni, Mitsamiouli, Wella, Iconi, Foubouni, Mutsamudu, Ouoini et Nioumachouoi alignent leurs stratégies locales sur les ODD. À **Madagascar**, des consultations régionales ont été organisées dans trois des vingt-



deux régions. Au moins dix-huit gouvernements locaux, dont celui d'Antananarivo, commencent maintenant à se référer aux ODD dans leurs engagements et leurs politiques. À Maurice, suite à l'adoption d'une Charte sur les changements climatiques en 2015, des mesures ont été prises pour réduire les émissions de GES au niveau local. En outre, les sept districts et les cinq municipalités du pays, ainsi que l'Assemblée régionale de Rodrigues, ont adopté des stratégies de réduction des risques de catastrophe.

En **Afrique australe**, les autorités locales ont présenté des plans de développement urbains et de district pour aligner leurs priorités sur le Plan national de développement au **Botswana**<sup>151</sup>. Au **Malawi**, le ministère du Gouvernement local et du Développement rural a organisé des ateliers régionaux pour les conseils locaux des régions, afin de revoir les plans de développement locaux dans le but d'aligner les priorités des conseils ruraux et urbains sur les ODD<sup>152</sup>. En **Afrique du Sud**, des progrès ont été réalisés en termes d'alignement des politiques nationales sur les ODD, mais l'alignement des politiques locales reste embryonnaire. La municipalité métropolitaine d'eThekweni-Durban représente un précurseur en matière de localisation des ODD au niveau local et régional, grâce à l'alignement de son plan de développement intégré (voir l'encadré 3 du chapitre Aires métropolitaines de GOLD V). Un effort similaire a été entrepris par la ville du Cap, qui a aligné sa stratégie de résilience sur les cibles des ODD. Toutefois, il convient de noter que ces deux villes sont des municipalités métropolitaines et sont donc mieux à même de faciliter le travail autour des ODD que certaines autres villes.

Comme indiqué ci-dessus, l'alignement des ODD sur les plans de développement locaux et régionaux gagne du terrain, mais à des rythmes différents selon les pays d'Afrique. Les organisations internationales, les réseaux de villes et les associations nationales et régionales de CT, sont essentiels pour faciliter ces activités, surtout en l'absence d'orientations nationales. Toutefois, le leadership des États reste indispensable pour garantir que l'alignement et la mise en œuvre s'inscrivent dans la durée, qu'ils couvrent tous les territoires et tous les échelons de gouvernement, et qu'ils s'accompagnent d'une capacité fiscale adéquate. Cela montre qu'une localisation réussie des ODD doit à la fois partir du bas (*bottom-up*) et du haut (*top-down*).

### Disponibilité des données pour le suivi au niveau local

Le suivi et la production de rapports (ODD 17.18 et 17.19) sont essentiels pour comprendre où et pourquoi il y a eu (ou non) des progrès sur les ODD (ainsi que sur toute autre politique ou objectif mondial ou national), et où des actions supplémentaires sont nécessaires. Malgré les efforts déployés aux niveaux continental et national pour améliorer la collecte de données et le suivi des ODD, de vastes défis restent à relever. La prédominance de l'informalité en Afrique a des implications pour la mesure des ODD, car les objectifs et les indicateurs

reposent sur des données officielles, qui excluent les activités informelles non réglementées<sup>153</sup>. Par conséquent, l'Afrique est actuellement très sous-représentée dans les bases de données urbaines mondiales existantes<sup>154</sup>.

Un certain nombre d'initiatives sont en cours qui visent à renforcer la capacité des gouvernements nationaux dans leur collecte et contrôle des données sur les ODD et sur l'urbanisation. En 2018, l'Union africaine a adopté la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017-2026, qui vise à soutenir la production de données statistiques adéquates, de qualité, désagrégées et harmonisées sur l'ensemble du continent aux fins de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des agendas de développement tels que l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063.

En outre, **certains pays ont opté pour des mécanismes de collecte de données adaptés aux contextes locaux**. Le Service statistique du Ghana (GSS) a procédé à un examen de la disponibilité des données pour la production d'indicateurs des ODD : cela a abouti à la création de la feuille de route nationale des données à mettre en œuvre par le biais d'un comité consultatif multipartite<sup>155</sup>. Le Rwanda fournit un autre exemple de pays où différents niveaux de gouvernement et d'acteurs sont impliqués dans le suivi et l'évaluation des ODD, bien qu'avec certaines limites (voir encadré 6).

#### Encadré 6

### Suivi et mise en œuvre des ODD au Rwanda

Le suivi et la mise en œuvre des ODD au Rwanda se fait par le biais de divers forums et systèmes qui incluent la passation de contrats de performance (*Imihigo*), qui est maintenant intégrée dans un système de gestion en ligne basé sur les résultats. L'Institut national de la statistique est responsable de l'évaluation annuelle des contrats de performance pour toutes les agences gouvernementales et les districts. Des fiches de rapport citoyennes et un dialogue national annuel (*Umushyikirano*) assurent également ces suivi et rapport. Le dialogue national annuel réunit des hauts responsables et un échantillon représentatif de tous les dirigeants ainsi que la représentation des Rwandais de la diaspora. Ce dialogue est diffusé en continu et en direct sur tous les médias et les citoyens peuvent faire part de leurs réactions ou commentaires instantanés à leurs dirigeants<sup>157</sup>.

Cependant, un inconvénient est que ce type de mécanisme ne semble pas être directement lié aux Forums urbains nationaux que le Rwanda a organisés depuis 2008. Les Forums urbains nationaux sont des plateformes multipartites régulières visant à soutenir les processus et les débats sur le développement urbain durable par le biais de réunions axées sur l'action. Ces réunions portent sur la manière dont les villes et les établissements humains sont planifiés, conçus, financés, développés, gouvernés et gérés, grâce à la coopération avec des partenaires engagés et divers acteurs urbains.

L'objectif de la troisième de ces réunions, en 2019, était d'évaluer les progrès réalisés et de réfléchir à la poursuite de la mise en œuvre du Nouvel Agenda urbain au Rwanda<sup>158</sup>.

## Slum Dwellers International et la coproduction de données

Slum Dwellers International (SDI) est un réseau d'organisations communautaires de citoyens pauvres dans trente-deux pays qui existe dans des centaines de villes en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le réseau a contribué à porter la voix des citoyens pauvres au niveau mondial, en travaillant avec des agences internationales et en opérant sur la scène internationale pour soutenir et faire avancer les programmes locaux.

Le travail de SDI, en particulier l'utilisation des données par les fédérations d'habitants des bidonvilles, a soutenu l'autonomisation des femmes dans les bidonvilles. Les méthodologies de l'organisation visent à faciliter l'inclusion et la participation des groupes informels de la population dans la gestion urbaine à travers une perspective de genre. En tant que membre particulièrement actif de Cities Alliance, ces méthodologies font désormais partie intégrante de tous les projets développés par Cities Alliance, et de nombreux gouvernements locaux ont leur propre engagement avec SDI en dehors des projets financés par des bailleurs de fonds.

SDI a fait partie du programme de travail conjoint Nouvel Agenda urbain-ODD de Cities Alliance, qui se concentre sur la mise en œuvre des agendas mondiaux portant intérêt aux villes. Ce programme apparaît comme un des vecteurs les plus puissants pour impulser la localisation des ODD en Afrique. Grâce à la dynamique créée par SDI, le rôle central des CT d'Afrique dans la prestation de services de base ainsi que l'impératif de renforcer cette capacité pour lutter efficacement contre la pauvreté ont pris une importance majeure.


L'étape suivante consiste à mettre en relation les bureaux nationaux de statistiques et leurs bureaux régionaux avec les CT. Si aucune autorité locale en Afrique ne dispose de données locales et n'est en mesure de les utiliser<sup>156</sup>, il sera difficile d'alimenter une base de connaissances nécessaires pour orienter la prestation de services. À titre d'exemple, le Kenya a mis en place un système intégré de suivi et d'évaluation du comté, tandis que le Zimbabwe a créé des points focaux nommés par les autorités locales pour soutenir le travail du comité national statistique de l'État. Il sera essentiel de mettre en place des installations de données interopérables – qui n'existent actuellement que dans quelques-unes des villes africaines les plus grandes et les mieux dotées en ressources, comme la région de Gauteng en Afrique du Sud – et des analyses basées sur des systèmes qui reflètent et informent les choix complexes auxquels sont confrontés les responsables des CT en Afrique. Ce n'est qu'avec ces analyses que l'on pourra comprendre et gérer l'interaction et les liens entre les ODD et que les collectivités locales pourront maximiser leurs capacités limitées.

Ces processus doivent également inclure les communautés locales, la société civile et les autres parties prenantes, et leur donner les moyens de comprendre, de contribuer et d'utiliser des données de manière indépendante afin de demander des

comptes au gouvernement. Les OSC sont importantes pour faire entendre la voix des groupes de la société qui ne sont pas toujours représentés dans les plateformes décisionnelles officielles, garantissant ainsi que « personne n'est laissé pour compte ». Le travail de SDI en est un excellent exemple, puisque cette organisation a encouragé une politique permettant aux communautés d'interagir directement avec les gouvernements locaux en rendant les communautés pauvres éligibles et prêtes à bénéficier d'une meilleure prestation de services. Parmi ces efforts novateurs, on peut citer le travail de SDI sur la collecte de données à travers le projet « Know Your City » auprès des gouvernements locaux et des populations des bidonvilles en partenariat avec CGLU Afrique et Cities Alliance (voir encadré 7). L'outil africain de suivi des OSC participe également au suivi et à la révision de l'Agenda 2030 en collaborant avec des organisations et des réseaux de jeunes au Botswana, au Burkina Faso, au Ghana, au Kenya, en Ouganda et en Zambie<sup>160</sup>.

Un certain nombre d'exemples de partenariats entre les CT, les institutions universitaires et les chercheurs sur le continent, montrent également l'importance et le potentiel des partenariats de connaissances entre plusieurs acteurs pour aider les CT à produire des connaissances et des données pour la localisation des ODD (ODD 17.16). Les questions de propriété intellectuelle, de qualité et d'interopérabilité, et le manque de capacité des gouvernements locaux africains à agir en tant que curateurs de l'information publique sur le contexte local, font des questions de gestion des données un élément central de la localisation des ODD en Afrique.

Depuis 2017, les chercheurs du réseau de recherche Mistra Urban Futures<sup>161</sup> travaillent avec les CT des villes du Cap et de Kisumu pour soutenir la compréhension et la mise en œuvre des ODD et du Nouvel Agenda urbain, pour faciliter l'apprentissage et l'interaction transdisciplinaires et inter-villes<sup>162</sup>.

Une autre initiative qui comble le fossé entre le monde des décideurs politiques et le monde universitaire est la recherche intégrée de pointe pour l'Agenda 2030 en Afrique, un programme quinquennal qui vise à accroître la production de recherches de haute qualité, intégrées (inter et transdisciplinaires) et orientées vers des solutions pour promouvoir la durabilité mondiale, effectuée par des scientifiques en début de carrière en Afrique. Ces connaissances sont utilisées pour relever les défis complexes de la durabilité dans la région. Des projets à Lagos et Accra, ainsi qu'à Luanda et Maputo, examinent la collecte de données coproduites et le suivi de l'ODD 11 en impliquant différents acteurs urbains, y compris les CT<sup>163</sup>. Un grand nombre d'instituts de recherche urbaine sur le continent, tels que le Centre de recherche urbaine de Sierra Leone basé à Freetown, effectuent un travail similaire avec les gouvernements locaux et d'autres acteurs urbains autour de la production de connaissances pour les ODD<sup>164</sup>. 

## 3.3. Initiatives des collectivités territoriales pour localiser les ODD

**De nombreuses villes du continent ont mené des initiatives, avant l'adoption par la communauté internationale de l'Agenda 2030 ou du Nouvel Agenda urbain, qui se rapportent à différents domaines des ODD. Dans ces cas, la localisation des ODD est implicite. L'absence de « label ODD » n'enlève rien à la valeur ajoutée que ces initiatives apportent à la campagne mondiale et aux efforts de localisation et de sensibilisation aux engagements mondiaux de 2030.** Renforcer l'attrait des ODD par la mise en œuvre de tels projets peut devenir un outil de sensibilisation en soi pour aider les CT africaines à concevoir de nouveaux instruments et priorités compatibles avec l'Agenda 2030, ainsi qu'avec l'Agenda 2063 pour l'Afrique. Simultanément, cela peut contribuer à intensifier les efforts existants qui ont un potentiel de transformation plus large et qui permettront de maximiser les progrès vers les ODD ainsi que vers d'autres objectifs politiques mondiaux et les principes du Nouvel Agenda urbain.

Il existe de nombreux exemples de villes et régions d'Afrique ayant mené des actions en profitant des avantages des ODD. Les diverses initiatives menées par les CT d'Afrique ont été regroupées en thèmes transversaux afin d'aborder l'interdépendance du développement durable et de l'action locale pour réaliser les objectifs mondiaux de développement. Ces mesures et politiques locales peuvent être considérées comme des réponses possibles aux défis de l'urbanisation africaine, notamment l'informalité généralisée, la pauvreté et le manque d'accès aux services de base, la vulnérabilité croissante face aux effets du changement climatique et l'augmentation des inégalités, de la violence urbaine et des conflits. Elles montrent comment les CT peuvent mener des approches visant à la transformation à partir des territoires.

### **Faire face à la pauvreté multidimensionnelle et à l'informalité généralisée pour un meilleur accès aux services de base**

La pauvreté reste l'un des plus grands obstacles au développement en Afrique et les niveaux insuffisants d'éducation, de santé, de services de base et l'insécurité alimentaire fragilisent particulièrement

les populations les plus vulnérables, telles que les femmes, les enfants et les personnes âgées. En Afrique, la pauvreté est un problème très répandu, bien qu'il soit plus concentré dans un certain nombre de pays à croissance rapide, ainsi que dans certaines régions. Souvent, elle trouve son origine dans des problèmes structurels tels que la violence, l'instabilité politique, les changements climatiques et d'autres crises profondément enracinées<sup>165</sup>. Le développement du secteur informel dans l'économie et le paysage urbain africains constitue un autre problème majeur. La plupart des emplois non agricoles en Afrique subsaharienne sont informels et la plupart de ces emplois sont des emplois indépendants. Le travail informel représente entre 70 et 80 % de l'économie urbaine. Les politiques et les pratiques des gouvernements locaux et la façon dont ils font face à l'informalité ont donc un impact important sur les conditions de vie en milieu urbain<sup>166</sup>. Cette section présente des exemples non exhaustifs d'initiatives locales en matière de sécurité alimentaire, de logement et de services de base qui contribuent à la réduction de la pauvreté.

Chaque ODD permet de traiter la complexité des questions qu'il couvre (et diffère en cela des Objectifs du millénaire pour le développement – OMD), mais ils doivent être considérés ensemble dans toutes leurs dimensions pour appréhender la complexité du contexte africain, ainsi que celles des autres continents. Par exemple, pour atteindre la **sécurité alimentaire** dans toutes ses dimensions, il faut non seulement répondre à l'ODD 2 sur l'élimination de la faim, mais aussi à d'autres ODD axés sur le développement social, tels que l'ODD 1 sur

---

**Les diverses initiatives des gouvernements locaux et les manières dont ils répondent à l'informalité ont un impact important sur les modes de vie urbains.**

---



Livraison de pain, le Caire, Égypte (photo : M M, t.ly/Je008).

l'éradication de la pauvreté, l'ODD 3 sur la santé, ainsi que l'ODD 5 sur l'égalité des genres, de même qu'à sa dimension économique et urbaine spécifique (les ODD 8, 9 et 11)<sup>167</sup>.

Parmi les exemples d'initiatives africaines qui abordent ces différents aspects, on peut citer les villes d'Antananarivo à Madagascar et de Dakar au Sénégal, qui ont été récompensées pour leurs projets d'agriculture urbaine et de micro-jardins par le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, pour leurs pratiques innovantes et la création de plateformes d'action alimentaire urbaine. Ces deux projets encouragent l'installation de micro-jardins de légumes dans les quartiers à faible revenu afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de créer des activités génératrices de revenus. Une initiative similaire a été récompensée à Arusha, en Tanzanie, qui a mis l'accent sur le rôle des femmes en tant que pourvoyeuses de sécurité alimentaire et protectrices de l'agro-biodiversité. Le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan ne soutient pas seulement les efforts des villes pour renforcer les systèmes alimentaires urbains ; il a également contribué à stimuler les échanges de pratiques et d'apprentissage entre les villes signataires. Ce type d'apprentissage entre pairs permet d'approfondir le travail mené au niveau des villes et de favoriser un engagement plus systématique avec les gouvernements locaux qui jouent un rôle clé pour la sécurité alimentaire<sup>168</sup>.

Les défis de l'informalité et de la pauvreté se rejoignent surtout dans le domaine du **logement**.

L'ONU-Habitat estime que 62 % des ménages urbains africains vivent dans des bidonvilles<sup>169</sup>. Un nombre croissant de pays africains, tels que le Rwanda, le Lesotho et le Ghana, mettent en œuvre de nouvelles politiques de logement plus complètes, en définissant plus clairement les rôles et les responsabilités des CT dans la planification et la production de logements. Au Maroc, dans le cadre de l'initiative nationale Villes sans bidonvilles, Casablanca a entrepris un travail important de cofinancement du logement des ménages logés de manière informelle en mobilisant le financement des ménages et les investissements de tiers<sup>170</sup>. Ces nouvelles politiques se développent à partir de cadres et de conventions internationaux sur le droit au logement, tels que le Nouvel Agenda urbain et les ODD. En outre, une politique de « logement inclusif » est en cours d'adoption par diverses CT. Johannesburg exige désormais qu'une part de toutes ses unités développées soit constituée de logements plus abordables. Les villes du Cap et de eThekweni identifient également de manière proactive des parcelles de terrain bien situées sur lesquelles développer des logements plus abordables<sup>171</sup>.

Dans le domaine de l'**amélioration des bidonvilles et des infrastructures urbaines**, il existe également plusieurs expériences de partenariats entre les CT et les organisations communautaires qui ont permis de réduire les écarts en termes d'offre et à trouver des solutions abordables, sûres et durables<sup>172</sup>. CGLU Afrique a notamment établi un

partenariat avec Shack/SDI pour mettre en œuvre le programme « *Know Your City* ». Son objectif est de renforcer la collaboration entre les gouvernements locaux et les communautés urbaines pauvres dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des processus de planification urbaine, ainsi que d'assurer une approche plus inclusive du développement et de la gestion urbaines. Les initiatives autour de l'assainissement participatif des bidonvilles contribuent non seulement à l'amélioration des logements mais aussi à un meilleur accès aux services de base tels que l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets et l'énergie, ainsi qu'à un développement urbain plus intégré. Un exemple notable est le projet d'amélioration des bidonvilles de Mukuru à Nairobi (Kenya), où le comté de Nairobi a créé une zone de planification spéciale pour la rénovation participative<sup>173</sup>. D'autres exemples d'approches participatives de l'amélioration des bidonvilles comprennent la ville d'Epworth (Zimbabwe), où ont été établis un profil, une cartographie et un recensement de l'établissement informel Magada. Ces informations ont servi de base à un programme d'amélioration dans le cadre d'un accord entre les résidents et leurs organisations communautaires et les gouvernements local et national<sup>174</sup>. « Transformer les établissements des citadins pauvres » en Ouganda est un autre exemple d'initiative où cinq villes secondaires sont soutenues par un cadre de gouvernance multiniveaux qui inclut à la fois le gouvernement national et les collectivités territoriales. Ce cadre a été étendu aux quatorze principales villes intermédiaires du pays, ce qui garantit la participation des citadins pauvres aux processus de planification et de décision, en particulier dans les forums de développement municipal. De même, au Mozambique, la municipalité de Beira a créé le Centre communautaire multifonctionnel pour les énergies renouvelables dans le bidonville de Munhava, avec le soutien d'ONU-Habitat, afin de permettre aux habitants des bidonvilles d'avoir accès à une énergie propre, à de meilleures installations sanitaires et à l'eau potable. Le centre vise également à offrir des possibilités, en particulier aux jeunes et aux femmes, d'échanger des expériences et de générer des initiatives locales liées au développement de leurs communautés<sup>175</sup>.

La **collecte informelle des déchets** a lieu dans la majorité des villes africaines. Dans certaines villes comme Kinshasa, en République démocratique du Congo, les services de collecte des déchets sont presque entièrement assurés par des travailleurs informels (98 %) <sup>176</sup>. Il existe des exemples locaux intéressants de coproduction participative dans ce domaine, tel que celui développé dans le gouvernorat de Qalyubeya, en Égypte. Les ramasseurs de déchets informels locaux y ont joué un rôle central dans le lancement d'un système de gestion communautaire intégré des déchets solides. Le système a amélioré l'environnement local et les conditions de vie des résidents locaux, atténué le problème des déchets solides et créé de nouveaux emplois sans affecter les actuels. Ce projet innovant a reçu le

3<sup>e</sup> Prix international de Guangzhou pour l'innovation urbaine en 2016<sup>177</sup>.

De même, dans la ville d'Accra, au Ghana, l'Assemblée métropolitaine d'Accra (AMA) intègre les collecteurs informels de déchets dans les contrats signés avec les entreprises de collecte de déchets, dans le cadre de son adhésion à l'initiative 100 Villes résilientes. En mai 2017, la ville a mis en service une station de transfert des déchets, qui sert de point de transit pour les déchets transportés depuis d'autres parties de la ville par les collecteurs informels, et qui dessert les communautés situées dans les zones mal desservies. En raison du succès de cette approche, l'AMA est en train d'enregistrer tous les collecteurs informels de déchets afin de réglementer leurs activités<sup>178</sup>. En Afrique du Sud, la ville de Johannesburg a créé sept centres de rachat de déchets, gérés par la communauté informelle des collecteurs de déchets, dans le but de responsabiliser les citadins pauvres et de leur offrir des avantages en matière de sécurité d'emploi, tout en augmentant les taux de recyclage. Dans le cadre d'un projet global de gestion des déchets, N'Zérékoré (Guinée) a mis en place des zones d'activités dans toute la ville pour informer et former la population à l'hygiène environnementale et publique et encourager les bonnes pratiques de santé publique. En plus d'améliorer les conditions de vie et la santé publique dans toute la ville, ce projet a créé des emplois pour les groupes les plus défavorisés, notamment les femmes<sup>179</sup>.

L'accès aux services de base dans les **écoles**, notamment l'électricité, l'eau potable et l'Internet, est un défi tout aussi crucial en Afrique<sup>180</sup>. En Zambie, les gouvernements locaux jouent un rôle essentiel dans l'amélioration des interventions sanitaires dans les établissements scolaires en veillant à ce que les élèves aient accès à l'eau potable et à l'assainissement. La ville égyptienne d'Assouan a également élaboré une stratégie globale qui intègre des programmes de jardinage et de conservation de l'eau dans les écoles, ainsi que diverses possibilités de formation à l'entrepreneuriat pour différents groupes de la société<sup>181</sup>.

Dans le domaine des **transports**, il existe des initiatives importantes qui cherchent à intégrer les systèmes de transport informels, comme le projet *Move Windhoek* en Namibie. La ville de Windhoek, en collaboration avec le ministère des Travaux publics et des Transports et la GIZ, a élaboré le Plan directeur des transports urbains durables pour Windhoek, qui permet aux décideurs politiques de développer un système de transport public et non motorisé abordable, accessible et efficace pour les vingt prochaines années, répondant ainsi aux besoins spécifiques des populations urbaines les plus défavorisées<sup>182</sup>. Dans le cas de Tshwane, en Afrique du Sud, l'administration de la ville a amélioré sa collaboration avec les fournisseurs de transport informels, ce qui a permis d'améliorer le DEL (ODD 8), a accéléré le rythme du changement social et a eu un impact direct sur la vie des citoyens les plus pauvres.

### Rendre les communautés durables et résilientes pour atténuer les effets des changements climatiques

Le rapport publié par le Centre des Objectifs de développement durable pour l'Afrique indique, de manière surprenante, que les pays africains sont sur la bonne voie pour atteindre l'ODD 13 et qu'ils prennent des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et ses effets<sup>183</sup>. Toutefois, il n'y a aucun moyen d'atteindre l'objectif de 1,5 °C si la tendance actuelle de l'urbanisation en Afrique emprunte les mêmes chemins industriels et infrastructurels que l'Europe et l'Amérique du Nord il y a un siècle<sup>184</sup>. Les récentes innovations technologiques et les changements dans l'économie politique rendent toutefois compatibles un grand nombre de solutions d'énergie renouvelable et d'infrastructures requises avec les options les moins coûteuses et les plus tenables pour améliorer la vie des habitants des villes et des zones rurales.

Les villes et territoires africains ont mis en œuvre une série d'initiatives pour s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les conséquences, telles que les inondations, l'élévation du niveau des mers, les températures extrêmes et la sécheresse. Il s'agit notamment de projets dans le domaine des écosystèmes et de la biodiversité, de l'eau, de l'agriculture et de l'énergie, ainsi que de l'urbanisme et des infrastructures, qui sont liés à une série d'ODD au-delà de l'ODD 13 et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. En adoptant des approches durables et plus intégrées en matière d'urbanisme, les ODD peuvent contribuer à réduire les risques de catastrophe, à améliorer la prestation de services de base et à renforcer la résilience au niveau local. Ces efforts peuvent également contribuer à la réalisation des ODD 1 et 11.

La ville d'Accra a été une pionnière en Afrique dans le renforcement de sa capacité à transformer les engagements en plans concrets et à devenir plus résiliente et neutre en carbone. La ville du Cap a mis en œuvre une politique ambitieuse en matière de changement climatique, dans le but de réduire l'intensité en carbone et en énergie de ses activités, d'améliorer son réseau de transport et de réduire l'utilisation des véhicules privés.

### Au Mozambique, la municipalité côtière de Quelimane est passée ces dernières années d'une approche étroite du développement économique et de la réduction de la pauvreté à une approche plus prospective du développement compatible avec le climat, intégrée dans sa planification urbaine.

En plus de ces deux villes, plusieurs autres municipalités comme Kigali, Lagos, Louxor, Nairobi ou Paynesville, se sont engagées dans des **stratégies de résilience urbaine** pour mieux se remettre des stress socio-économiques et environnementaux, dans le cadre du réseau 100 Villes résilientes. La ville de Kigali (Rwanda) a, par exemple, basé son plan d'action sur les défis auxquels elle fait face, notamment le vieillissement des infrastructures, l'insécurité énergétique, la dégradation de l'environnement, le manque de logements abordables et les inondations, tandis que Paynesville (Liberia) a centré sa stratégie sur des domaines d'intervention spécifiques, tels que la santé publique et la gestion de l'eau. Cette dernière a réussi à fournir des services d'éducation et d'hygiène aux communautés touchées par la maladie du virus Ebola, dans le but d'accroître sa capacité de résistance face aux futurs défis de santé publique.

Des projets d'éco-cités ont également fleuri dans quelques pays, offrant des modèles innovants de durabilité urbaine. L'éco-cité de Zenata (Maroc), située entre Casablanca et Rabat, a été conçue sur la base des principes de développement durable et de résilience. L'organisation de la ville facilite la ventilation naturelle et 30 % des espaces publics sont des espaces verts, avec un éclairage public entièrement à diodes électroluminescentes (LED). Au Burkina Faso, la nouvelle éco-ville de Yennenga, actuellement en construction à 15 km de la capitale Ouagadougou, a été planifiée en accordant une attention particulière aux vents du Harmattan, à l'énergie solaire et à la collecte des eaux de pluie.

Quelques municipalités se sont également engagées à prendre des mesures pour mettre en œuvre des stratégies efficaces de **réduction des risques de catastrophe**. Béguédo, au Burkina Faso, renforce et protège ses écosystèmes et ses tampons naturels pour les rendre plus résistants aux risques naturels. La municipalité prend des mesures en matière de bonne gouvernance des ressources naturelles, d'adaptation aux changements climatiques : elle met en œuvre des pratiques telles que la cartographie des zones protégées, travaille avec les populations locales pour montrer comment elles peuvent améliorer leurs conditions de vie tout en réduisant les risques de catastrophe<sup>185</sup>. Au Cameroun, Yaoundé 6 est engagée dans la réduction des risques de catastrophe au niveau local depuis 2013 ; elle est passée d'une vision sectorielle à une vision globale et intégrée de son développement, avec un plan couvrant la période 2019-2030<sup>186</sup>.

Il est important que les projets s'étendent également, au-delà des grandes villes, aux petites villes situées dans des zones côtières et rurales. Au Mozambique, la municipalité côtière de Quelimane est passée ces dernières années d'une approche étroite du développement économique et de la réduction de la pauvreté à une approche plus prospective du développement compatible avec le climat, intégrée dans sa planification urbaine. La municipalité a entrepris une série d'actions, dans le cadre d'un projet pluriannuel soutenu par des acteurs de la coopération internationale, qui

cherchent à relever de multiples défis et à atteindre des objectifs de durabilité. En restaurant ses forêts de mangrove, Quelimane parvient à améliorer simultanément sa capacité d'adaptation aux risques d'inondation et d'élévation du niveau de la mer et à offrir des opportunités économiques aux populations pauvres et marginalisées, qui sont chargées de gérer les semis d'arbres, contribuant ainsi à l'ODD 15. De façon similaire, sur la côte atlantique, la ville de Saint-Louis au Sénégal, en collaboration avec Enda Energie et Wetlands International, a établi un cadre global pour la protection des écosystèmes côtiers vulnérables. Au Kenya, deux villages (Gazi et Makongeni) ont uni leurs forces pour la préservation de la mangrove en échangeant des crédits carbone. Les bénéfices réalisés à ce jour ont permis de préserver 117 hectares de mangroves et d'assurer des revenus réguliers utilisés pour améliorer l'accès à l'eau potable. En 2017, ce projet a reçu le Prix de l'Initiative Équateur. Il est reproduit dans d'autres régions du Kenya.

En outre, l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux pour la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique est devenue un outil politique essentiel pour de nombreuses CT afin de planifier des **stratégies locales et régionales pour la biodiversité**. La région de Fatick, au Sénégal, a par exemple élaboré le plan de développement régional intégré 2012-2018 qui utilise une approche écosystémique pour atteindre les objectifs mondiaux au niveau régional. Le transfert des pouvoirs de gestion de l'environnement et des ressources naturelles aux régions a permis à Fatick de concevoir et de contrôler sa biodiversité, en préservant et protégeant notamment la faune sauvage. À ce jour, trente-trois forêts sont en cours d'aménagement et cent villages sont impliqués dans la gestion des forêts. Dans le même esprit, la municipalité de Dakar a organisé des activités de reboisement avec des écoliers de zones défavorisées, dans un environnement d'apprentissage plus inclusif, afin de sensibiliser aux changements climatiques tout en luttant contre les inégalités.

Si ces divers projets et initiatives sont importants, au Kenya trois comtés différents ont pris des mesures importantes pour approuver une **législation sur les changements climatiques** au niveau des CT afin d'aborder ces phénomènes de manière plus structurelle (voir encadré 8).

De nombreuses villes de pays émergents, comme Lagos (Nigeria) et Tshwane (Afrique du Sud), ont des émissions de GES plus élevées que les villes de pays plus avancés, notamment en raison des émissions élevées dans les secteurs des transports et de la production d'énergie<sup>188</sup>. Paradoxalement, la part de la mobilité piétonne dans les villes africaines est supérieure à la moyenne mondiale, par exemple 61 % à Nairobi, 48 % à Dar es Salaam et 34 % au Cap<sup>189</sup>. Dans ce contexte, de grandes villes comme Johannesburg et Le Cap (Afrique du Sud), Dakar (Sénégal), Nairobi (Kenya) ou Dar es Salaam (Tanzanie), ont inauguré des **systèmes de transport rapide** ces dernières années<sup>190</sup>. Leur objectif est de permettre aux habitants d'accéder à un système de

## Encadré 8

### Législation sur le climat et financement au niveau des comtés au Kenya pour la réalisation des ODD

En 2015, le comté de Makueni est devenu la première collectivité territoriale en Afrique à inscrire dans la loi des engagements financiers sur les changements climatiques, permettant d'allouer l'équivalent de 1 % du budget annuel de développement du comté à des initiatives d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.

Il a été suivi en 2016 du comté de Wajir, qui a promulgué une loi sur les changements climatiques rendant opérationnel le Fonds du comté pour les changements climatiques et allouant 2 % du budget annuel de développement du comté aux changements climatiques, avec un cadre clair de liquidation, de décaissement et de gestion. Grâce à une approche participative, le comté identifie chaque année les projets liés aux changements climatiques qui bénéficieront de ce fonds.

Enfin, le comté de Garissa a lancé des initiatives d'adaptation au climat pour ses populations, composées en grande partie de pasteurs, et a récemment adopté la loi sur les changements climatiques du comté, qui alloue 1 % du budget annuel de développement du comté pour faire face aux impacts des changements climatiques.

L'adoption de ces lois permettra aux gouvernements de ces comtés de répondre non seulement à l'ODD 13, mais aussi aux ODD liés à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau et à l'assainissement<sup>187</sup>.

transport public de qualité, durable et abordable, tout en contribuant à réduire la pollution atmosphérique et à promouvoir des modes de mobilité durables grâce à la création de pistes cyclables et de trottoirs.

Certaines municipalités ont mis en place des initiatives visant à encourager la **consommation et la production durables d'énergie**. En Ouganda, Kampala et Jinja sont des villes innovantes qui ont mis en place des systèmes d'éclairage public solaires. Environ 1 800 lampadaires solaires ont été installés à Kampala, et 92 à Jinja. Ce système a généré toute une série d'avantages économiques, sociaux et environnementaux pour les deux villes, notamment un taux de criminalité plus faible, une meilleure sécurité routière, une économie nocturne plus dynamique et une valeur immobilière plus élevée, contribuant aux cibles des ODD 11, 13 et 16<sup>191</sup>. D'autres villes ont été actives en proposant des solutions innovantes pour transformer les déchets en énergie. La ville d'Addis-Abeba, en Éthiopie, a récemment inauguré une station de valorisation énergétique des déchets, qui collecte la chaleur émise lors de l'incinération pour produire de l'énergie. L'usine de valorisation énergétique des déchets devrait incinérer 1 400 tonnes de déchets organiques par jour, soit environ 80 % des

déchets de la ville, et fournir cent emplois qualifiés à Addis-Abeba<sup>192</sup>. De même, sur l'île de Zanzibar (Tanzanie), un projet pilote a été lancé en septembre 2017 dans une zone à faible revenu de l'île appelée Shauri Moyo, où deux cents ménages ont été sélectionnés. À plus petite échelle, un centre de gestion des déchets a été créé en 2017 dans le village de Houègbo (Bénin), afin d'encourager les citoyens, par des incitations financières, à collecter leurs déchets organiques pour les convertir en biogaz. Le projet devrait être reproduit dans les soixante-dix-sept municipalités du pays.

En outre, un certain nombre de villes adoptent des initiatives en faveur d'une **économie urbaine circulaire**. Le Cap, en Afrique du Sud, a lancé depuis 2009 des actions visant à récupérer et à réduire les déchets et à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux. En 2015, la ville avait installé environ cinq cents compteurs intelligents dans les installations municipales ; elle a développé un système automatisé de gestion de l'énergie, l'application « *Smart Facility* ». Celle-ci interprète les données de consommation d'électricité de l'installation d'une manière conviviale et accessible, en illustrant les données sur un tableau de bord pour les utilisateurs finaux internes et le public. En outre, le *Western Cape Industrial Symbiosis Program* (WISP) a été mis en place dans la ville : il fournit aux entreprises membres du temps et une expertise technique, en les mettant en relation avec des ressources inutilisées ou résiduelles, telles que les matériaux, l'énergie, l'eau, les actifs, la logistique et l'expertise. L'impact cumulatif du WISP au cours des cinq dernières années a notamment permis de détourner 27 436 tonnes de déchets des décharges, d'économiser 46 700 tonnes de GES (l'équivalent de neuf éoliennes de 2,2 MW installées en Afrique du Sud), de générer 2,8 millions d'euros de bénéfices financiers par des revenus supplémentaires, des économies de coûts et des investissements privés, ainsi que de créer 143 emplois dans l'économie (25 directement dans les entreprises membres). Le programme a reçu de nombreuses nominations, en étant notamment finaliste à trois reprises pour divers Prix de l'économie circulaire. L'économie circulaire en est encore à ses débuts sur le continent, mais elle offre à l'Afrique, en tant que système réformateur, d'importantes possibilités d'atteindre une croissance économique plus inclusive, en permettant des possibilités d'emploi et de favoriser des pratiques environnementales positives.

### Construire des villes et territoires inclusifs et pacifiques

La fragilité et les conflits ainsi que les inégalités croissantes sont reconnus comme des facteurs majeurs qui entravent les progrès vers les ODD, en particulier comme un obstacle majeur à la réalisation des cibles des ODD 10 et 16. De nombreux exemples d'initiatives menées par les gouvernements locaux dans le domaine de la paix et des sociétés inclusives sont soutenus par des partenariats avec des acteurs tels que les agences onusiennes, la société civile ou le secteur privé, dans les domaines de l'assainis-

sement des bidonvilles, de la planification et de la budgétisation participatives ou de la prestation de services (voir cidessus). Les partenariats entre villes sont également essentiels.

Un exemple important à cet égard est le partenariat entre la ville béninoise de Dogbo et la ville belge de Roulers dans le domaine des actes de naissances. Ces derniers sont cruciaux pour obtenir une identité légale et garantir l'accès aux droits et services de base (ODD 16.9). Les deux villes ont été jumelées en 2010 et travaillent en étroite collaboration sur des projets allant de la gestion de l'eau aux échanges culturels. Grâce à ce projet, tous les enfants nés dans la ville de Dogbo ont été enregistrés, contre seulement 40 % en 2010. Ce projet a été récompensé en 2018 par PLATFORMA, l'Association européenne des collectivités territoriales<sup>193</sup>.

Les CT d'Afrique ont soutenu des initiatives visant à lutter contre la violence urbaine et à surmonter les conflits interethniques, religieux et socio-économiques. Dans les situations critiques, les gouvernements locaux ont joué un rôle crucial en contribuant à la résolution des crises et à l'accueil des personnes réfugiées, comme l'a reconnu la communauté internationale. La crise survenue au Mali en 2012, résultat du coup d'État et de l'occupation du nord du pays par des groupes d'insurgés touaregs puis par des groupes islamistes, en est un exemple. Le Plan pour la relance durable du Mali 2013-2014 (PRED), proposé par le gouvernement national, prévoyait le renforcement de la décentralisation, et les CT européennes ont lancé un fort mouvement de solidarité avec leurs homologues maliennes. C'est également le cas avec l'Alliance du G5 Sahel du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad. En République démocratique du Congo, les autorités locales de Shabunda ont créé des « Comités de paix permanents », dans le but de mettre un terme à la violence et de restaurer l'autorité de l'État, dans un contexte de guerre ethnique au sein de la communauté. Le programme comprenait une sensibilisation visant à faciliter la démobilisation des combattants.

L'Afrique accueille plus de personnes déplacées et de migrants – pour des raisons politiques et de changement climatique – que tout autre continent du monde. Alors que la crise des personnes réfugiées fait peser un lourd fardeau économique et social sur les pays d'accueil, certaines CT mettent en œuvre des solutions efficaces. Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'immigration et l'asile, les villes de Tanger et de Nador (Maroc) reconnaissent leur responsabilité humanitaire et facilitent l'accès des personnes migrantes aux services de base, tels que le logement, l'éducation et la santé. En raison du manque de ressources, Tanger encourage activement les OSC à s'associer aux administrations locales autour des questions de migration.

La **culture** peut également apparaître comme un outil puissant pour promouvoir la cohésion sociale et créer des environnements pacifiques. En 2016, la ville de Tombouctou (Mali) a lancé une stratégie visant à renforcer le tissu socio-économique et urbain ainsi que la participation civique dans la ville,



dont le besoin se faisait sentir après l'occupation de la ville en 2012 et 2013. Cette initiative a renforcé le patrimoine culturel local, défendu la liberté des citoyens de maintenir leurs pratiques culturelles et promu la culture comme stratégie de résilience et de cohabitation durable<sup>194</sup>. Une autre mesure visant à favoriser l'interculturalité et la cohésion sociale se trouve à Yopougon, une banlieue d'Abidjan en Côte d'Ivoire. Ce projet promeut la citoyenneté culturelle parmi les jeunes locaux dans un contexte de crise post-électorale par le biais de programmes participatifs. Cette initiative a permis de créer les conditions d'une coexistence pacifique, mais le taux de chômage des jeunes reste élevé et nécessite un dialogue permanent pour assurer la cohésion sociale. Il convient également de mentionner le lancement du programme des Capitales africaines de la culture lors du dernier sommet Africités en 2018. En 2020, Rabat accueillera la première édition de la Ville Capitale africaine de la culture.

L'importance des **espaces publics** doit également être soulignée comme un moyen de renforcer la cohésion sociale et de promouvoir la santé, le bonheur et le bien-être de tous les citoyens, en particulier des enfants. L'UNICEF a travaillé dans sept municipalités du Mozambique dans le cadre de son action visant à rendre les villes plus accueillantes pour les enfants par des interventions dans le domaine de l'éducation de la petite enfance, de la nutrition, de la participation et de la gouvernance. Des villes du Kenya et d'Afrique du Sud ont également collaboré avec le programme mondial d'ONU-Habitat sur les espaces publics pour améliorer la qualité des espaces publics. Au Kenya, Nairobi s'est engagée à restaurer et à réhabiliter les espaces publics dans toute la ville en incluant les populations locales dans la gouvernance et la gestion des espaces. Parallèlement au plan directeur de développement urbain intégré de Nairobi, des plans détaillés des zones urbaines ont été préparés sur la base des principes de construction d'espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles<sup>195</sup>. À Johannesburg (Afrique du Sud), les espaces publics servent de ponts pour relier les zones urbaines aux espaces de loisirs et permettent la liberté de mouvement. En raison de l'héritage spatial de l'apartheid, les parcs et les équipements publics étaient tous concentrés dans les quartiers à revenus élevés, tandis que les *townships* restaient des zones denses avec presque aucun espace vert ouvert. L'initiative « Corridors de la liberté » illustre cette nouvelle vision qui consiste à rendre l'espace public ouvert à tous, en particulier dans les zones les plus pauvres, et à améliorer les conditions de vie dans les anciens *townships*.

Dans le cadre de leurs efforts pour **lutter contre les pratiques discriminatoires**, plusieurs CT se sont également engagées dans des programmes de promotion de l'égalité des chances d'accès pour tous. Pikine, au Sénégal, a inauguré un Bureau des droits pour fournir des services d'attention, d'accueil et de conseil aux personnes migrantes en situation irrégulière. En outre, soixante-quinze autorités locales sénégalaises ont adopté en 2017 une Charte pour la participation citoyenne et le Droit à la cité pour

s'engager à faire progresser les droits de l'Homme et les programmes de participation citoyenne au niveau local<sup>196</sup>. Dans la commune camerounaise de Mayo-Baléo, un Centre de promotion de la femme et de la famille a été construit pour préparer les femmes, les jeunes filles et les jeunes à la gestion de petites entreprises et pour les former à différentes activités à travers des cours de langues, de couture, d'informatique et de restauration, entre autres<sup>197</sup>. Enfin, les CT ont adopté une Charte des collectivités territoriales d'Afrique sur les migrations à laquelle plus de trente villes ont adhéré.

### Garantir un processus de prise de décision responsable et ouvert à la participation

La plupart des interventions au niveau local répondent à la nécessité de faire en sorte que la prise de décisions soit dynamique, ouverte à tous, participative et représentative à tous les niveaux (ODD 16.7). Ce point est lié à l'ODD 11.3 sur la nécessité de renforcer l'urbanisation durable et inclusive pour tous, les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables, des établissements humains dans tous les pays d'ici 2030, ainsi qu'à la plupart des principes du Nouvel Agenda urbain.

En Afrique, les systèmes de planification restent très centralisés, avec des lois d'urbanisme principalement héritées de l'époque coloniale, et la plupart du temps contrôlés par un département du gouvernement central. Certains États se sont engagés à décentraliser ces lois. Cependant, il est fréquent que de nouvelles lois aient été rédigées et non approuvées, ou que les changements nécessaires n'aient

Rues de Nairobi, Kenya  
(photo : Xiaojun Deng,  
t.ly/2W8G5).



pas été apportés à la législation sur la gouvernance urbaine et la gestion des terres<sup>198</sup>. La ville de Johannesburg, par exemple, a cherché à créer une stratégie pour repenser la nature de la gouvernance locale. « Joburg 2040 – Stratégie de croissance et développement » est à la fois un document d’aspiration, qui définit le type de société que Johannesburg cherche à devenir d’ici 2040, et un instrument de planification à long terme avec un ensemble de choix stratégiques pour guider la trajectoire de développement de la ville. Elle jette les bases d’une réponse intégrée, à plusieurs niveaux et à plusieurs échelles, aux défis urbains de la ville.

D’autres initiatives visent à intégrer les communautés locales dans la conception de la planification du développement local. Les stratégies de développement urbain (CDS) élaborées par Cities Alliance soutiennent les gouvernements locaux dans l’élaboration de stratégies de développement à long terme, en utilisant une approche participative. Ces stratégies ont été formulées à Ouagadougou (Burkina Faso) et à Douala (Cameroun) sur la base d’exercices de collaboration impliquant les populations locales, en particulier les représentants des membres les plus marginalisés et les plus vulnérables. Ces exercices ont donné des résultats intéressants en termes de recherche de consensus et de possibilités de financement pour les investissements ultérieurs<sup>199</sup>. À Cotonou (Bénin), la définition de la stratégie de développement urbain s’est avérée utile pour améliorer la coordination des questions de développement

urbain entre les villes de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè Podji, qui font partie de l’agglomération de Cotonou. Au Mozambique, la ville de Mandlakazi a mis un accent particulier sur le renforcement de la participation citoyenne avec la création de forums participatifs municipaux, pour débattre et planifier les actions municipales. Outre le forum municipal, un forum de femmes de trente membres et un forum de jeunes de trente personnes ont été créés pour interagir avec le conseil municipal et participer aux activités de planification<sup>200</sup>.

En Afrique, la population urbaine devrait être multipliée par trois d’ici 2050. La planification de l’extension des villes est donc devenue une question urgente pour les CT, et il convient d’explorer différentes modalités de « planification douce », notamment pour préparer les futures utilisations des sols et planifier le développement des infrastructures. Afin d’être réactifs et de formuler des politiques adaptées à l’importance du secteur informel en Afrique, les CT impliquent de plus en plus les communautés dans leurs stratégies de développement durable. Il est beaucoup plus coûteux de moderniser les infrastructures urbaines *a posteriori* que de planifier à l’avance l’utilisation des terres. Ceci est particulièrement pertinent dans le cas des villes intermédiaires, où les CT ont des capacités financières plus faibles, tout en étant au cœur de la transition démographique urbaine nationale et africaine de façon générale. Un autre exemple est le « plan de base » élaboré dans douze villes africaines, qui a été présenté comme un moyen d’anticiper le Nouvel Agenda urbain. Le succès de ces pratiques repose sur l’implication des populations et des acteurs sociaux dans le diagnostic, et sur l’anticipation des dynamiques territoriales existantes et des besoins de « planification rigoureuse » des futurs équipements.

La **participation aux processus de planification** a également gagné du terrain dans les pays du Maghreb. Le Maroc a introduit de telles dispositions en 2010, demandant aux villes de concevoir des plans stratégiques de manière participative. Les villes de Sousse et de Sfax, en Tunisie, fournissent également des exemples intéressants de développement de stratégies urbaines participatives (voir encadré 9).

Les mécanismes participatifs ont ouvert la voie à une plus grande responsabilisation des CT et à un meilleur accès aux services de base. À Sekondi-Takoradi, au Ghana, les citoyens ont accès à des cartes de pointage pour évaluer leur satisfaction quant à la qualité des services publics fournis aux communautés les plus pauvres. Avec le soutien de l’Open Government Partnership, l’assemblée métropolitaine de ces villes jumelles a fait des progrès considérables pour obtenir de meilleures conditions sanitaires, un meilleur accès aux toilettes et un meilleur éclairage des rues (ce qui a entraîné une réduction de la criminalité nocturne). De même, les **processus budgétaires participatifs** offrent la possibilité à des groupes généralement exclus de la prise de décision politique de faire entendre leur voix, d’aider à identifier des priorités communes et à les réaliser. Dondo, au Mozambique, est le premier

## Encadré 9

### Planification participative pour le développement urbain à Sfax et Sousse, en Tunisie<sup>201</sup>

À Sfax, la stratégie de développement du Grand Sfax (GSDS) a été élaborée pour promouvoir les stratégies de DEL et donner la priorité aux quartiers mal desservis. Cette stratégie visait également à encourager la coopération intermunicipale pour le développement de la ville et de la région et à obtenir des allocations budgétaires importantes. Presque tous les secteurs de la population ont été activement impliqués dans la formulation d’une stratégie de développement économique à long terme pour le Grand Sfax. Les dirigeants de Sfax ont ainsi fourni un exemple significatif du pouvoir de la gouvernance participative.

Un projet similaire a été promu à Sousse, où la stratégie de développement urbain a été élaborée sur la base d’une méthodologie innovante impliquant les populations locales. Grâce à cette approche méthodologique, la ville a pu identifier cinq objectifs stratégiques communs : la cohésion sociale et territoriale, l’économie, la compétitivité, l’aménagement du territoire, la gestion environnementale et la gouvernance. En outre, un plan d’action a été préparé afin de clarifier la vision de Sousse 2030. Le processus participatif global a permis d’identifier quarante projets pour 2014-2017 et trente autres sont envisagés dans le futur plan d’action.



Vendeurs de bois au marché du parc de la Montée, Yaoundé, Cameroun (photo : CIFOR, t.ly/3nqw5).

exemple largement reconnu de budget participatif en Afrique : cinquante et une communautés locales, débattant au sein de forums municipaux consultatifs, ont discuté de l'affectation de 2,6 millions d'USD de dépenses publiques. Le conseil municipal a ensuite décidé d'investir ces fonds dans des travaux publics prioritaires tels que l'accès à l'eau potable et au drainage (2007-2009). Cette expérience a ensuite été soutenue par la coopération nationale au développement et l'association nationale des CT, et a été reproduite par d'autres administrations municipales, comme celle d'Inhambane, au cours de la législature suivante (2011-2014). Cette expérience pionnière a été suivie par d'autres villes, telles que le district de Rufisque Est au Sénégal, Ampasy Nahampoana à Madagascar, la commune d'arrondissement 6 de Yaoundé au Cameroun, ou Blantyre au Malawi.

L'organisation mondiale Femmes dans l'emploi informel : mondialisation et organisation (WIEGO) a élaboré un document collectif décrivant les principes et les actions que les CT doivent suivre pour mettre en œuvre le Nouvel Agenda urbain de manière participative et inclusive afin de soutenir les travailleurs informels. WIEGO a également développé des méthodologies pour s'engager avec les gouvernements locaux afin de répondre à leurs besoins d'accès à l'espace public, aux services publics et aux processus d'attribution de marchés publics, qui ont été lancées lors du sommet Africités à Marrakech en novembre 2018<sup>202</sup>. Ces méthodologies ont été utilisées avec succès dans des villes telles qu'Accra (Ghana), où l'initiative « Focal City » a créé des plateformes multipartites grâce à une série de processus consultatifs participatifs avec les commerçants informels. Ces plateformes ont permis d'améliorer la santé et

la sécurité au travail sur les marchés informels et d'accroître la sensibilisation autour de la contribution des travailleurs informels à l'économie locale<sup>203</sup>.

Parmi les autres exemples, citons le projet « Nous sommes une Médina » à Larache, au Maroc, qui met en évidence l'engagement local et régional à promouvoir la participation des populations. La clé du succès de ce projet a été la création d'un lien de confiance et d'une coopération technique de voisinage, canalisée par le biais d'un bureau technique de quartier interdisciplinaire ainsi que de comités de suivi avec la participation de tous les acteurs concernés. Ce projet a remporté le Prix international de Dubaï pour les meilleures pratiques en matière de Politiques urbaines nationales en 2017<sup>204</sup>.

La **transparence et la responsabilité** des CT restent essentielles en Afrique pour permettre une prestation plus efficace des services publics de base adaptés aux besoins locaux. Un projet pilote intitulé « Les Leaders des gouvernements locaux pour la transparence et l'intégrité dans la prestation de services en Afrique » vise à renforcer la transparence et l'intégrité des CT afin de lutter contre la corruption dans la prestation de services. Ce projet a été lancé par CGLU Afrique en partenariat avec Transparency International en 2017. Le conseil municipal de Walvis Bay en Namibie, le district de Kabarole en Ouganda et l'assemblée municipale de Tema au Ghana se sont portés volontaires pour participer au projet, afin d'évaluer les faiblesses institutionnelles et organisationnelles qui rendent les CT vulnérables à la corruption et à d'autres mauvaises pratiques dans la prestation de services, et de développer des politiques et des systèmes qui permettent d'atténuer, de détecter et de réduire les risques<sup>205</sup>. 🌐

# 04. Conclusions<sup>206</sup> et recommandations politiques : l'état de la localisation des ODD en Afrique

En 2050, l'Afrique sera la région la plus peuplée du monde, avec plus de 2 milliards d'habitants, soit plus que les populations de la Chine ou de l'Inde. Le succès ou l'échec global de la réalisation des ODD dépendra dans une large mesure de leur réalisation ou non en Afrique. Le rapport 2019 de la CEA sur le développement durable, bien qu'il soit basé sur des données disponibles plutôt incomplètes, montre que le continent n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la plupart des ODD, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre pour favoriser une croissance inclusive et tirer pleinement parti du potentiel de croissance démographique dans la région.

L'Afrique devra mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les ODD et d'autres agendas mondiaux de développement tout en traversant un énorme changement dans le modèle de peuplement, qui voit le continent passer d'une « majorité rurale » à une « majorité urbaine » dans les trente prochaines années. Les décideurs africains doivent comprendre pleinement l'impact de l'urbanisation rapide sur la dynamique économique, sociale et spatiale du continent, faisant des métropoles, des villes et des collectivités territoriales, des agents clés et émergents qui peuvent changer la donne dans le cadre de cette mutation structurelle.

Ce rapport démontre la contribution positive des CT d'Afrique dans la mise en œuvre des agendas africains et mondiaux. Il fait valoir que

cette contribution pourrait être encore plus importante si des conditions favorables étaient mises en place pour capitaliser sur les énergies et la force des habitants des villes africaines, c'est-à-dire les jeunes qui forment la majorité de la population. Dans toute l'Afrique, il existe une demande sociale forte pour reconfigurer les pouvoirs et les fonctions des CT afin qu'elles puissent répondre aux besoins d'un continent où la pauvreté, l'explosion démographique des jeunes, le retard dans la fourniture d'infrastructures et la prestation de services de base, rendent les aspirations de 2030 à la fois extrêmement pertinentes et difficiles à réaliser. Des politiques favorables à la décentralisation et à la réforme de la gouvernance locale pour donner aux CT plus de capacités pour réaliser les ODD sont inscrits dans la Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local. Cependant, les réformes juridiques et institutionnelles restent incomplètes ou stagnent dans certains pays et, globalement, elles sont encore assez récentes dans presque tous les pays africains. La Charte a été signée par dix-sept pays et ratifiée par six seulement (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Madagascar, Mali et Namibie).

Il existe un **décalage entre les engagements politiques au plus haut niveau de gouvernance de la région Afrique et le déblocage des capacités potentielles des CT au niveau national pour répondre à l'Agenda 2030, à l'Agenda 2063 et aux autres agendas de développement mondiaux et continentaux**. Il n'est donc pas surprenant que la localisation des ODD prenne du retard. La mise en œuvre des ODD est encore dégradée par divers facteurs, notamment les conflits en cours, l'impact des changements climatiques et l'augmentation des catastrophes naturelles. En outre, en Afrique comme ailleurs, il existe des exemples clairs de résistance de la part des gouvernements nationaux qui tentent de limiter la décentralisation afin de préserver le contrôle centralisé de la prise de décision politique et des pouvoirs fiscaux.

Néanmoins, les changements proposés ici peuvent permettre de renforcer l'État à travers l'action locale. On trouvera ci-dessous six actions clés qui peuvent aider à débloquer le *statu quo* et à

---

**L'Afrique devra mettre en œuvre l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les ODD et d'autres agendas mondiaux de développement tout en traversant un énorme changement dans le modèle de peuplement, qui voit le continent passer d'une « majorité rurale » à une « majorité urbaine » dans les trente prochaines années.**

---

catalyser l'innovation afin d'accroître la contribution des CT dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063. Ces actions peuvent atténuer les problèmes des systèmes politiques et la faiblesse de coordination entre les différents niveaux de gouvernance, facteurs qui handicapent les CT et limitent leurs pouvoirs de mise en œuvre du développement durable.

### **Faire en sorte de mieux gérer l'urbanisation**

Si des mesures audacieuses ne sont pas prises immédiatement pour renforcer la planification urbaine et l'aménagement du territoire, mises à mal par plus de vingt ans de politiques d'ajustement structurel, l'Afrique n'atteindra pas les ODD. L'absence de planification a entraîné l'expansion des établissements humains informels et des bidonvilles, elle a aggravé le retard dans le développement des infrastructures des services de base et la mauvaise gestion des infrastructures existantes dans la plupart des villes africaines. Étant donné le rythme de la croissance urbaine – les villes ont doublé leur population et leur superficie en moins de vingt ans – la situation pourrait encore se dégrader considérablement. Le manque d'investissements et de planification dans les villes et les territoires a largement contribué à l'inefficacité des CT et des économies nationales.

Il est temps pour les décideurs africains de reconnaître le rôle que les villes et les territoires jouent dans la mutation structurelle du continent. Comme le recommande le Nouvel Agenda urbain adopté par les Nations unies en octobre 2016 à Quito (Équateur), chaque pays africain devrait définir et mettre en œuvre une Politique urbaine nationale (PUN). Il convient de noter qu'en 2018 la plupart des dix-huit pays africains qui disposaient d'une PUN n'avaient pas encore explicitement aligné cette politique sur les ODD. Pour les CT et leurs associations nationales et régionales, il est essentiel d'associer plus étroitement les ODD, le Nouvel Agenda urbain et l'Agenda africain 2063 afin de promouvoir une approche plus cohérente et intégrée du développement urbain et territorial pour prévenir le chevauchement et les contradictions entre les différentes politiques et leurs impacts budgétaires négatifs.

Tous les pays doivent concevoir des systèmes de villes et d'établissements humains mieux articulés pour connecter les grandes villes, les villes moyennes et les villages, et les doter des fonctions spécifiques afin de favoriser des transformations structurelles au niveau économique, social et territorial. Au niveau régional, les communautés économiques d'intégration régionale doivent s'efforcer de définir des plans d'aménagement du territoire pour soutenir et dynamiser l'organisation de marchés régionaux articulés autour des principales villes qui, à leur tour, relieront la région à d'autres parties du continent africain. Au niveau continental, il est également important de réfléchir au rôle des métropoles et des villes-régions pour encourager les connexions entre toutes les régions du continent et l'intégration du continent dans le mouvement des villes mondiales qui servent de moteurs de l'économie mondialisée.

## **Pour les CT et leurs associations nationales et régionales, il est essentiel d'associer plus étroitement les ODD, le Nouvel Agenda urbain et l'Agenda africain 2063 afin de promouvoir une approche plus cohérente et intégrée du développement urbain et territorial.**

La planification stratégique pour une transition urbaine accélérée, la création d'environnements institutionnels favorables et la formation des ressources humaines sont des éléments clés pour que les CT puissent transformer leurs processus de planification et de prise de décision. Le développement d'une planification « douce » et participative de la croissance pourrait contribuer à une meilleure gestion de l'expansion urbaine, aider à réduire l'étalement urbain et faciliter des interventions moins coûteuses visant à intégrer de nouvelles zones informelles dans le tissu urbain.

**Ces réflexions gagneraient en force si le rôle des villes dans la transformation structurelle de l'Afrique était considéré comme une priorité de l'ordre du jour des prochaines conférences des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.**

### **Obtenir un environnement institutionnel favorable aux collectivités territoriales**

Dans presque tous les pays africains, l'urbanisation a conduit à l'émergence d'une forte demande sociale pour plus de proximité et pour une plus grande participation des populations à la gestion des affaires publiques. Cela a entraîné la définition et la mise en œuvre de politiques de décentralisation dans la plupart des pays africains, qui reconnaissent légalement une autonomie et des pouvoirs accrus aux CT pour la prise de décision. Comme on le sait, au moins 65 % des cibles des ODD relèvent des responsabilités transférées aux CT.

Au cours des dernières années, de nombreux pays ont renouvelé les cadres institutionnels existants (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Rwanda ou la Zambie). Dans d'autres, où les progrès ont été relativement lents, on observe un nouvel élan explicitement lié à la formulation de stratégies plus cohérentes dans le cadre des agendas de développement (au Cameroun, au Cap-Vert, au Togo où des élections locales ont eu lieu en 2019) ou dans le cadre d'un processus de paix et de démocratisation (au Mali et en Tunisie).

Malgré ces dispositions légales, les CT n'ont pas vraiment les moyens nécessaires pour remplir leurs obligations et diriger le développement territorial durable. Comme l'a montré dans son étude CGLU Afrique, dans la plupart des pays africains les cadres institutionnels des CT sont inadaptés. Les CT ont

encore des pouvoirs décisionnels, des ressources et des capacités limités, notamment en ce qui concerne le contrôle des infrastructures de services, et ce malgré le transfert des compétences. Cela a des implications majeures pour que les CT puissent planifier et mettre en œuvre des stratégies pour stimuler le développement local et atteindre les objectifs liés aux ODD. La situation est particulièrement sensible pour les villes petites et intermédiaires, car elles doivent assurer la prestation de services aux villages et à l'arrière-pays rural, tandis que les zones métropolitaines à croissance rapide doivent intégrer les quartiers périurbains plus larges.

Les gouvernements africains ont reconnu, dans les priorités de l'Afrique pour le Nouvel Agenda urbain, la nécessité d'une vision plus intégrée des établissements humains et du développement territorial de l'Afrique qui s'étende au milieu rural, aux villes intermédiaires, ainsi qu'aux grandes villes et aux métropoles. Ils ont également reconnu que les CT sont en première ligne pour la gestion de la croissance urbaine.

**Les gouvernements africains devraient donc accepter que seules des CT avec des mandats clairs, des capacités et des ressources renforcées, soutenues par des mécanismes de collaboration adéquats entre les différents niveaux de gouvernance, peuvent maîtriser une urbanisation rapide, contribuer à accélérer la mise en œuvre de stratégies nationales pour un développement territorial plus équilibré et des villes et territoires plus inclusifs, répondant à la résolution de l'Agenda 2030 selon laquelle « personne et aucun territoire ne devraient être laissés pour compte ».**

### **Doter les collectivités territoriales de ressources financières adéquates**

Les gouvernements nationaux africains et leurs partenaires de développement devraient donner la priorité au renforcement des ressources financières des CT. De fait, les coûts de la dévolution des services publics et de la localisation des ODD sont rarement calculés ou prévus. Malgré l'impact plus fréquent et plus intense des catastrophes naturelles et des phénomènes environnementaux provoqués par les changements climatiques, on ignore généralement le coût de la mise en œuvre des objectifs mondiaux dans les villes et territoires.

La décentralisation de la fiscalité et la localisation des financements doivent être renforcées, de même que la décentralisation administrative et politique. Les niveaux d'autonomie fiscale varient considérablement d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays sur le continent. En outre, compte tenu de l'histoire politique et de la faiblesse de l'assiette fiscale – due à la fois à la pauvreté et au secteur informel – dans la région, les CT sont confrontées à de fortes contraintes budgétaires. Les deux principaux défis à relever pour améliorer les systèmes de financement locaux et régionaux sont : 1) renforcer le pouvoir d'action des CT pour mobiliser efficacement des ressources locales propres ; 2) améliorer les systèmes de transferts financiers de l'État vers les CT. Une plus grande autonomie budgétaire aux niveaux local et régional doit s'accompagner d'une amélioration des systèmes de mobilisation des ressources à tous les échelons de gouvernement et du développement de mécanismes de transfert adéquats pour un partage plus équitable de la richesse nationale. Mais cela ne



Marché flottant à Abomey-Calavi, Bénin (photo : Melissa Cooperman/IFPRI, bit.ly/2MtYYuC).

sera probablement pas suffisant pour répondre aux besoins de financement colossaux.

Dans de nombreux pays, les CT n'ont pas le pouvoir d'emprunter ou d'attirer des financements supplémentaires, et même dans les cas où elles le peuvent, l'autorisation d'emprunter est souvent restreinte, strictement contrôlée, et difficile à mettre en œuvre car les projets à financer ne sont pas souvent conformes aux normes de faisabilité, de redevabilité et de risques. Il est donc essentiel que les gouvernements nationaux et les villes développent des mécanismes pour améliorer la qualité des projets des CT afin de répondre aux conditions fixées par les organismes de financement, les fonds d'investissement et les partenaires privés. C'est l'un des objectifs de l'Agence territoriale Afrique défendue par CGLU Afrique, ainsi que d'autres programmes de préparation de projets menés par des associations nationales et régionales de CT. Ces initiatives sont toutefois encore limitées aux villes pilotes. Il est donc urgent de développer des mécanismes de prêts locaux et régionaux adaptés également aux villes intermédiaires et aux petites villes, par exemple en créant des institutions financières de CT ou en consolidant celles qui existent déjà.

**L'expansion des investissements locaux et régionaux est urgente compte tenu des coûts sociaux, financiers et environnementaux, du rattrapage des déficits en infrastructures, de la modernisation du tissu urbain en expansion, de la réponse à l'urgence climatique et aux impacts des catastrophes qui ne feront que s'accroître. Étant donné que la localisation des ODD est une priorité, il est également essentiel que les partenaires internationaux œuvrent à adapter leurs mécanismes de financement afin de soutenir davantage le développement local et les investissements des collectivités territoriales.**

### **Mobiliser des moyens humains suffisants au sein des collectivités territoriales**

Afin d'améliorer la production de revenus propres, d'attirer davantage de fonds et de préparer des projets éligibles au financement, les CT ont besoin d'administrations compétentes dotées d'un personnel bien formé. Jusqu'à présent, le dialogue entre les dirigeants de l'État et ceux des CT s'est principalement concentré sur la décentralisation fiscale et les questions financières, au détriment des ressources humaines. Cette question est pourtant centrale, si l'on considère que la prestation durable et la bonne gestion des ressources financières des CT dépendent largement de la qualité et de la capacité des ressources humaines dans les organes politiques et administratifs de ces dernières.

C'est pourquoi CGLU Afrique a mis en place l'Académie africaine des collectivités locales (ALGA) visant à améliorer les compétences et le professionnalisme des élus et du personnel administratif des gouvernements locaux. ALGA propose deux types d'activités de renforcement des capacités : 1) un master exécutif de douze mois sur la gestion des CT pour les cadres supérieurs (à savoir le directeur municipal ou le directeur général des administrations des CT, le

directeur financier et le directeur technique) ; 2) une série de formations de courte durée dispensées dans les collèges spécialisés de l'ALGA. CGLU Afrique et le Secrétariat mondial de CGLU développent également des programmes d'apprentissage entre pairs et de mentorat, en profitant de la richesse de l'expérience et des connaissances accumulées au sein de la communauté internationale des CT.

Il est essentiel de combler les lacunes en matière de capacités humaines des organes politiques et administratifs des CT si l'on veut que ces dernières soient plus réactives dans la mise en œuvre de la stratégie africaine et mondiale de lutte contre la pauvreté, et plus particulièrement des ODD. Les questions qui se posent à cet égard sont les suivantes : 1) comment valoriser une carrière dans les CT auprès des jeunes qui entrent sur le marché du travail ? ; 2) comment attirer et retenir les meilleurs talents ? Si l'on considère les conditions de travail précaires de la plupart des personnels des CT et les niveaux de salaire particulièrement bas par rapport à d'autres domaines d'emploi, les réponses à ces questions ne sont pas faciles.

Ce qui est clair cependant, c'est que les CT ne seront à la hauteur des tâches qui leur incombent que si la capacité et le professionnalisme de leurs dirigeants politiques et de leur personnel administratif s'améliorent radicalement. Un domaine qui devrait être développé immédiatement est le financement des activités de renforcement des capacités. Des expériences réussies dans le monde entier suggèrent que cela nécessite de mobiliser des ressources courantes provenant, par exemple, d'un pourcentage des salaires versés au personnel des CT qui pourrait éventuellement être complété par une subvention du gouvernement national. Le recours des associations nationales et régionales des CT à la documentation et à la diffusion des expériences et des initiatives de renforcement des capacités est également un moyen d'accroître leur impact auprès de leurs membres. Enfin, l'expérience montre que les maires et les dirigeants des CT apprennent mieux d'autres maires. C'est pourquoi CGLU, en collaboration avec ses sections régionales, doit développer un programme dédié à l'échange et à l'apprentissage entre pairs, s'appuyant sur le tutorat pour valoriser la richesse collective des réseaux.

**Le principe fondamental est de prendre conscience de la place centrale des ressources humaines des collectivités territoriales afin que ces dernières puissent jouer le rôle qui leur revient dans la réalisation de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063.**

### **Améliorer la gouvernance multiniveaux et favoriser des partenariats multi-acteurs**

Compte tenu de la nature holistique, interdépendante et transversale de l'Agenda 2030, les ODD ne peuvent pas être réalisés par des approches sectorielles ou cloisonnées ou par des interventions limitées à un lieu donné. Bien au contraire, tous les niveaux de gouvernement doivent participer aux partenariats au niveau territorial et soutenir le lea-

---

**La question des données n'est donc pas uniquement une question de mesure, de compte rendu et de vérification, mais plus fondamentalement une question politique. Il est nécessaire d'apporter un soutien plus structurel à la mise en place de processus de suivi et d'établissement de rapports intégrés au niveau local.**

---

dership local pour que les investissements soient mieux adaptés afin de renforcer le développement durable économique, social et environnemental local. Le débat stratégique sur la manière de moderniser et de construire des infrastructures pour promouvoir une plus grande intégration régionale et une meilleure productivité doit, à ce titre, prendre en compte les questions d'échelle, en coordination avec les besoins spécifiques de chaque territoire. Ces actions doivent être menées à différents niveaux de gouvernance, du niveau local et national au niveau régional et continental. En ce sens, la gouvernance multiniveaux est un enjeu clé.

La réalisation des objectifs des ODD nécessitera un effort collectif de tous les niveaux de gouvernement et pas seulement des CT. La coopération et la collaboration entre les différentes sphères de la gouvernance publique, y compris l'alignement des flux budgétaires, sont essentielles pour mettre en pratique le principe de subsidiarité. Plusieurs pays de la région sont en train d'adapter leurs systèmes de planification nationale pour accroître la participation des CT afin d'améliorer la coordination de la mise en œuvre et le suivi des cibles spécifiques des ODD (l'Afrique du Sud, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Rwanda ou le Togo). Toutefois, l'alignement des stratégies nationales et locales reste, dans la plupart des cas, un processus descendant et la participation des CT est encore insuffisante.

Presque tous les pays ont mis en place des mécanismes institutionnels nationaux pour coordonner et diriger la mise en œuvre des ODD au plus haut niveau politique. Au-delà des pays déjà mentionnés qui sont en train de réformer leurs systèmes de planification, d'autres ont créé de nouveaux mécanismes. Toutefois, la participation des CT à ces mécanismes de coordination – et au processus de présentation de rapports au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations unies par le biais des Examens nationaux volontaires (ENV) – reste limitée (à 47 % des pays ayant présenté un rapport entre 2016 et 2019 pour les ENV et à 31 % pour les mécanismes de coordination), ce qui montre l'insuffisante implication des CT. La participation des CT à la coordination nationale, au suivi et à la préparation des rapports,

doit être encore améliorée pour que le processus national reflète véritablement une approche de « tout le gouvernement ». Il est donc suggéré que les gouvernements nationaux prennent des mesures positives pour soutenir les stratégies de localisation des ODD impliquant tous les niveaux de gouvernement.

En outre, pour que les ODD soient un exercice global et ouvert à tous, toutes les couches de la société doivent participer pleinement à leur mise en œuvre et à la définition des priorités. L'adoption d'une approche multi-acteurs pour la mise en œuvre des ODD est le meilleur moyen de garantir l'appropriation par les citoyens et les populations, ainsi que pour permettre la durabilité de l'impact à long terme. Cependant, c'est une chose de dire que les CT valorisent une approche multi-acteurs de la mise en œuvre des ODD, mais c'en est une autre de mettre en place des mécanismes appropriés pour que cette approche soit efficace. Dans de nombreux cas, la participation de la société civile, des autorités traditionnelles, du monde universitaire et du secteur privé sont minimes et se limitent à des ateliers de consultation de courte durée.

Néanmoins, il s'agit d'un domaine où de véritables processus démocratiques peuvent s'avérer déterminants pour réaliser des progrès concrets vers la réalisation des cibles des ODD. Il s'agit tout d'abord de délibérer sur les priorités à prendre en compte parmi les 17 ODD, compte tenu des demandes sociales et des conditions locales dans chaque CT. Il s'agit également de discuter des indicateurs qui semblent les plus appropriés pour stimuler la transformation sociale induite par la mise en œuvre des ODD. Enfin, il convient de définir collectivement les données qui doivent être produites pour informer les indicateurs choisis et contribuer aux rapports volontaires soumis périodiquement par les gouvernements nationaux, locaux et régionaux à l'ONU dans le cadre du mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des ODD.

### **Lancer une révolution dans la gestion des données**

La localisation des ODD et le besoin de mécanismes de présentation de rapports créés avec la participation de tous exigent une réflexion sérieuse sur la collecte des données. Cette analyse est nécessaire non seulement pour rendre compte à l'ONU, mais aussi et surtout pour mobiliser tous les acteurs aux niveaux national, local et régional, afin de rattraper le retard pris dans la mise en œuvre intégrale des ODD en Afrique d'ici 2030.

Les lacunes observées jusqu'à présent dans ce domaine témoignent de la mauvaise compréhension de l'importance et de la nécessité d'établir des processus de production de données associant toutes les sphères du gouvernement et toutes les parties prenantes. Cela est essentiel pour évaluer collectivement si les pays sont sur la bonne voie ou non pour atteindre les cibles des ODD d'ici 2030, et pour décider des meilleures mesures correctives en cas de revers.





Réunion de la société civile et des fonctionnaires locaux de Tanzanie (photo : SDI, bit.ly/2LXd3ld).

La question des données n'est donc pas uniquement une question de mesure, de compte rendu et de vérification, mais plus fondamentalement une question politique. En effet, elle crée le cadre pour le choix des indicateurs et des informations, ainsi que pour l'analyse qui en résulte, et structure ainsi la manière dont tous les acteurs évalueront et comprendront les progrès réalisés dans la mise en œuvre des cibles des ODD, en suivant les trajectoires choisies dans chaque pays et par leurs CT respectives. Le défi est que l'Afrique est actuellement largement sous-représentée dans les bases de données urbaines mondiales existantes et qu'il reste encore beaucoup à faire pour constituer des ensembles de données désagrégées et adaptées aux contextes locaux.

Les mécanismes de suivi et d'évaluation des ODD sont loin d'être établis ou suffisamment solides sur le continent, en particulier aux échelles locale et régionale. Il est nécessaire d'apporter un soutien plus structurel à la mise en place de processus de suivi et d'établissement de rapports intégrés aux niveaux local, national et mondial sur les ODD. Ces processus doivent également contribuer à un renforcement des capacités des communautés locales, de la société civile et des autres parties prenantes pour qu'elles puissent comprendre, analyser et utiliser les données de manière indépendante afin de demander des comptes au gouvernement. Un bon

exemple montrant la pertinence des données dans la construction de villes et de territoires inclusifs et d'un dialogue productif entre les différents acteurs autour des ODD est le programme « Connais ta ville » (*Know Your City*), développé par CGLU Afrique en collaboration avec SDI et le soutien de Cities Alliance. En outre, il est nécessaire que les partenariats produisent des données pertinentes pour le suivi des progrès du développement, en particulier pour les indicateurs pour lesquels aucune donnée n'est actuellement produite.

En d'autres termes, des processus récurrents devraient être développés entre les différents niveaux de gouvernement, d'une part, et entre les autorités publiques et les autres parties prenantes concernées, d'autre part, afin que la collecte et l'analyse des données deviennent un effort collectif visant à mesurer si les pays sont sur la bonne voie pour atteindre les objectifs des ODD et à recommander des mesures correctives en cas de revers.

**Les gouvernements nationaux africains, les collectivités territoriales d'Afrique et les autres acteurs africains sont inextricablement liés dans la mise en œuvre du développement durable et dans les partenariats dont cette mise en œuvre dépend. Ils devraient donc également faire partie intégrante de la production de données et d'analyses permettant d'évaluer les progrès de la mise en œuvre des ODD. ☉**

# 05. Recommandations politiques au niveau mondial

# Notre feuille de route pour réaliser, plus rapidement, l'Agenda 2030 et la localisation des ODD

**La transformation nécessaire pour réaliser les agendas mondiaux ne se produira que si notre modèle de développement répond aux rêves et aux attentes des communautés, que si la société dans son ensemble s'engage à réaliser les efforts et assumer les compromis nécessaires pour créer des sociétés plus équitables, justes et durables.** Les agendas mondiaux seront locaux ou ne deviendront pas réalité. Le mouvement des gouvernements locaux et régionaux (les collectivités territoriales – CT) est une pièce maîtresse pour entraîner les changements nécessaires et fournir des services de façon à promouvoir l'inclusion et une utilisation efficace des ressources naturelles pour plus de durabilité. Le mouvement des CT partage le sentiment qu'il y a urgence, qu'il faut autant intensifier qu'accélérer les actions de transformation.

Le rapport GOLD V, ses résultats, ont inspiré une série de recommandations politiques qui s'appuient également sur « l'Engagement de Bogotá et son programme d'action », tels qu'adoptés par Cités

et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) en 2016. Elles s'appuient également sur les rapports annuels présentés, depuis 2017, par la Global Taskforce des gouvernements locaux et régionaux au Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable (FPHN).

Dans un contexte d'inégalités croissantes, de mise en danger des écosystèmes et de tensions qui menacent la solidarité entre les peuples, le rapport GOLD V présente les efforts du mouvement des gouvernements locaux et régionaux au service des collectivités, de leurs besoins et de leurs espoirs. C'est un message clair : un processus de localisation soutenu avec des moyens de mise en œuvre adaptés peut être déterminant pour concrétiser une nouvelle vision en faveur de la durabilité de la planète. Ces recommandations s'adressent aux dirigeants locaux et régionaux ainsi qu'à leurs organisations, leurs partenaires, les gouvernements nationaux, les organisations internationales, la société civile, les acteurs sociaux et le secteur privé.

## Les gouvernements locaux et régionaux montrent les chemins vers un monde plus équitable et durable

Dans un monde urbanisé, les actions des villes et des CT sont au cœur des agendas mondiaux : c'est au niveau local que les relations entre les différents agendas s'entrecroisent et se manifestent le plus distinctement. Réaliser l'Agenda 2030 dans son intégralité nécessite la mise en œuvre des principes du Nouvel Agenda urbain et de l'Agenda d'action

d'Addis-Abeba, ainsi que de transformer nos modes de consommation et de production tel qu'avancé dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les recommandations suivantes visent à reconnaître et à renforcer le rôle moteur des CT pour propulser une approche territoriale du développement alternative.

# Les actions aux niveaux local et régional

## Mobiliser nos forces pour la localisation de l'Agenda 2030 dans les villes et les territoires

Les CT et leurs organisations régionales et mondiales ont pris les devants pour mener le processus de localisation des ODD. Pourtant, un changement d'échelle est nécessaire. Pour cela, les CT devraient :

- Adopter les ODD comme cadre de référence pour orienter leurs politiques, plans, programmes et budgets, en s'assurant de conserver une approche cohérente et intégrée – dans le respect de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai et des principes du Nouvel Agenda urbain.
- Renforcer les ambitions des CT grâce à l'appropriation des objectifs des agendas mondiaux et de la mise en œuvre au niveau local par les citoyens. Pour assurer la co-création, la participation des acteurs locaux à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation du processus de localisation est essentielle.
- Partager et apprendre : il est important de participer aux réseaux de pouvoirs locaux et de s'investir dans le partage des connaissances, dans l'échange de pratiques et la formation, ainsi que de faciliter l'assistance technique et la coopération décentralisée pour promouvoir la localisation des ODD.
- Faire le lien avec la science : favoriser et promouvoir les partenariats avec les institutions de recherche tout en soutenant le développement de « laboratoires » pour expérimenter et innover dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du processus de localisation.

## Protéger les biens communs, les droits humains et la culture de la paix

La préservation des biens communs planétaires (la biodiversité, la terre, l'atmosphère, les océans), qui sont indispensables à la survie des êtres vivants, ainsi que la préservation de la paix, la diversité culturelle et les droits humains, exigent une action locale forte. Les CT sont appelées à s'engager à :

- Favoriser une **relation écologique et systémique entre l'homme et la nature**. Les CT doivent soutenir la solidarité entre les villes et les territoires – le « continuum urbain-rural » – et renforcer les politiques publiques pour arrêter la déforestation et la désertification ; gérer efficacement les systèmes et réseaux actuels d'aires protégées, y compris les aires protégées terrestres, les sources d'eau douce (de surface et souterraines) et marines ; améliorer le bien-être, notamment celui des peuples autochtones et des communautés dont les modes de vie dépendent des forêts, de la conservation de l'eau et des sols, et de l'atténuation des changements climatiques.
- Atteindre la **neutralité climatique des villes et des territoires**, en tenant compte du cycle de vie des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour faire face de manière proactive aux urgences climatiques. Dissocier le développement socio-économique de la dégradation de l'environnement requiert un développement urbain et un aménagement du territoire mieux adaptés, une gestion responsable et équitable des ressources naturelles et des déchets, tout en garantissant la réduction des inégalités. Cela implique de décourager et désinvestir les énergies fossiles pour libérer des ressources financières. Ces fonds peuvent être investis pour intensifier la protection des populations et des écosystèmes les plus vulnérables, pour la compensation des émissions carbone qui ne peuvent être réduites davantage.
- Contribuer à maintenir le **réchauffement de la planète à 1,5 °C** d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle, par la définition collective des Contributions déterminées au niveau territorial dans le cadre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour la réalisation des dispositions de l'Accord de Paris. Soutenir la négociation du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ainsi que la Convention relative aux zones humides d'importance internationale et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
- Promouvoir la paix et la diplomatie des villes en s'attaquant aux racines de la violence locale, en éduquant pour son éradication et en créant un état d'esprit qui permette de construire une culture du dialogue dans les villes et les territoires. Promouvoir les villes et les territoires en tant qu'espaces de **coexistence et de paix** par des mesures de lutte contre la violence interpersonnelle, l'extrémisme, le racisme, la xénophobie, la violence de genre et d'autres formes d'intolérance, et prendre des mesures pour intégrer tous les citoyens.
- Promouvoir la **culture en tant que quatrième pilier du développement**. C'est une dimension fondamentale de l'identité locale, de la solidarité mondiale, un vecteur de la paix et des droits humains. Promouvoir des politiques et des programmes culturels pertinents sur le plan local concernant la mémoire, le patrimoine, la créativité, la diversité culturelle et les connaissances comme composants du développement durable local.

## Mettre les droits humains et le « Droit à la ville » au cœur des agendas locaux – Renforcer les politiques locales inclusives pour ne « laisser personne pour compte »

Compte tenu de ses multiples dimensions, l'éradication de l'extrême pauvreté est intrinsèquement liée à la protection des droits humains. Les CT devraient placer le « Droit à la ville » au centre de la gouvernance urbaine et territoriale pour assurer l'accès universel aux services de base de qualité, à la nutrition, à la santé et à l'éducation, à des opportunités économiques, à l'accès à un logement convenable, et la prévention des risques de catastrophe pour les plus vulnérables. Ce sont là des éléments essentiels des politiques territorialisées pour la lutte contre la pauvreté. Les partenariats avec les communautés et les organisations communautaires de base sont essentiels pour créer des solutions alternatives, en particulier lorsque les services publics ne sont pas pleinement accessibles. Les CT devraient s'engager à :

- **Mettre fin à toute norme et politique au niveau local** qui induisent une pratique discriminatoire afin de garantir l'égalité des chances pour tous, en particulier pour les femmes, les peuples autochtones et les minorités ethniques, les populations LGBT, les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées mentales et physiques. Faciliter l'accès des migrants et des réfugiés aux droits et aux services, quel que soit leur statut.
- Lutter contre les **discriminations et les violences de genre** à travers des politiques, des budgets et de réformes juridiques adaptées au niveau local. Les CT peuvent sensibiliser par des programmes d'éducation à l'évolution des représentations des rôles de genre. Les femmes doivent être représentées sur un pied d'égalité et se voir accorder des pouvoirs égaux dans les instances décisionnelles. Il est nécessaire d'adopter des politiques tenant compte des spécificités dans les territoires qui favorisent l'égalité d'accès à la santé et à l'éducation, et qui reconnaissent le rôle des femmes dans les économies domestique et informelle. L'égalité des sexes a un effet multiplicateur dans la promotion du développement durable, de la protection de l'environnement et de la justice sociale.
- Soutenir la réalisation du **droit à un logement convenable pour toutes les personnes**, ce qui inclut un coût abordable, une sécurité d'occupation garantie, les critères d'habitabilité, d'accessibilité et de respect des standards culturels. Ce droit doit être compris dans le cadre du « Droit à la ville ». Les CT peuvent promouvoir des politiques de logement inclusif et des initiatives d'amélioration

des bidonvilles réalisées en partenariat avec les communautés pour éviter les expulsions forcées.

- Promouvoir les **principes de gouvernements ouverts** en tant qu'outil d'amélioration de la transparence et de la participation citoyenne. Créer des espaces et des mécanismes qui favorisent la participation citoyenne dans la prise de décision locale, l'accès à l'information et l'appropriation de l'Agenda 2030 et des autres agendas mondiaux par les communautés.

## Se saisir du potentiel de la co-création des villes et des territoires à travers un urbanisme et un aménagement du territoire durables et participatifs

La planification doit être le résultat des systèmes politiques, économiques et sociaux dans lesquels elle s'inscrit. La localisation des ODD et du Nouvel Agenda urbain nécessite des réformes en profondeur des règlements et des cadres de planification. Cela comprend la nécessité de former des planificateurs, professionnels de différentes disciplines, et des chercheurs qualifiés. Afin de renouveler la planification urbaine et spatiale pour faciliter la participation, les CT devraient :

- Adopter une **approche de planification intégrée**, telle qu'elle est définie dans le Nouvel Agenda urbain, pour renforcer la dimension inclusive des villes, promouvoir des stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, de prévention des risques de catastrophe, et pour renforcer la solidarité entre les zones urbaines et rurales. Une planification inclusive et participative est un levier clé pour la co-création de villes et de territoires durables.
- Renforcer les capacités et retenir l'**expertise locale** pour faire face à l'urbanisation accélérée grâce à des approches adaptées pour réduire l'étalement urbain et éviter les coûts des interventions ex-post. Les actions les plus urgentes sont nécessaires dans les régions où une croissance urbaine rapide sera concentrée (Afrique subsaharienne, Asie du Sud et du Sud-Est).
- Intensifier les efforts visant à renforcer la **résilience urbaine et la préparation aux risques de catastrophe**, en faisant participer les communautés locales, en particulier les groupes les plus vulnérables notamment dans les villes côtières et les petits États insulaires en développement.
- Contribuer à la promotion d'un **développement urbain « polycentrique »** pour réduire les clivages centre-périphérie, promouvoir des quartiers plus compacts et la mixité sociale, réduire les inégalités territoriales et éviter la ségrégation urbaine.

- Créer ou préserver des **espaces publics ouverts** pour favoriser l'inclusion et protéger le patrimoine historique et la culture urbaine, tout en recherchant des solutions innovantes pour favoriser la créativité en vue d'un développement urbain durable.
- **Réduire l'étalement urbain**, les distances et les temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, encourager l'accès à des modes de mobilité alternatifs et sûrs (y compris les « villes piétonnes ») pour réduire les émissions de GES. L'aménagement urbain et spatial peut conduire à une transformation de l'utilisation des énergies renouvelables et à la réduction de l'empreinte écologique des villes et des territoires, en rendant les infrastructures et les espaces publics plus « verts », en réduisant les déchets et la pollution de l'air, ainsi que les risques tels que les inondations, la sécheresse ou les effets des îlots de chaleur urbaine.
- Améliorer les relations avec les zones périurbaines et rurales environnantes, éviter la dégradation des terres, améliorer la **sécurité alimentaire** et les moyens de subsistance des agriculteurs.
- Améliorer la gestion des **aires naturelles protégées** et des services écosystémiques, comme les bassins hydrographiques en amont dont la ville dépend pour son approvisionnement en eau douce, et soutenir le reboisement.
- Garantir l'accès à des services économiquement abordables en explorant de nouveaux modèles de coproduction de services pour faciliter l'accès à tous, par exemple, en tirant parti des nouvelles technologies dites décentralisées (p. ex., énergie solaire, assainissement) ; soutenir les petites entreprises prestataires de **services essentiels** pour améliorer leur qualité et, pour ce faire, reconnaître et intégrer progressivement les travailleurs du secteur informel dans la gestion.
- Améliorer la gestion des services publics essentiels, notamment l'approvisionnement et la transparence, et faciliter les **partenariats novateurs en matière de coproduction et de cogestion**.

## Prioriser les efforts sur l'avenir de l'emploi et sur le développement économique local

**Il est maintenant urgent de s'écarter des modèles de croissance économique, de consommation et de production de biens et services qui perpétuent les inégalités, épuisent les biens communs mondiaux et menacent de causer des dommages irréversibles à l'environnement. Les CT devraient donc s'efforcer de :**

## Améliorer l'accès aux services publics durables et inclusifs dans les villes et les territoires

**Les CT doivent élaborer une approche intégrée et systémique pour garantir l'accès à tous. Il s'agit notamment de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à une éducation et à une santé de qualité, à une mobilité publique durable et à coût abordable, à la gestion intégrée des déchets, à une énergie propre et à coût abordable. Pour ce faire, les CT doivent :**

- Gérer le **développement des infrastructures** en accord avec les plans d'urbanisme en adoptant des stratégies d'investissement à long terme pour orienter le développement économique et la croissance urbaine, en particulier là où les pressions sur la croissance prévue des villes sera la plus forte.
- Réduire l'**impact environnemental** des infrastructures urbaines et contribuer à la résilience des communautés.
- Soutenir l'**intercommunalité** ou des mécanismes de coopération entre les communes pour améliorer la couverture et la qualité des services, que ce soit dans les zones métropolitaines, dans les villes et les zones périurbaines, ou entre municipalités voisines dans les zones rurales.
- Promouvoir le développement économique local, qui contribue à générer un **développement socio-économique durable adapté** aux besoins et aux particularités de chaque ville et territoire, et le respect de normes de durabilité responsables.
- Donner la priorité à l'**emploi décent**, en tant que droit ; élaborer des politiques adaptées aux obstacles et aux vulnérabilités pour accéder à un emploi auxquels sont confrontés des groupes spécifiques, notamment les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et religieuses ou les personnes handicapées ; trouver également des solutions inclusives pour impliquer les migrants quel que soit leur statut ; faciliter les transferts de connaissances entre générations pour préserver, diffuser et développer le savoir-faire et la production locale.
- Créer des espaces pour l'**innovation locale** afin de nourrir et élargir les capacités locales, y compris celles basées sur les technologies et les économies vertes, soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) qui contribuent à une croissance durable et à créer des emplois locaux, favoriser les synergies entre les initiatives locales, les groupements productifs (*clusters*) et la coopération entre secteurs et territoires.
- Veiller à ce que les **nouvelles technologies et les plateformes en ligne** ne creusent pas les inégalités en augmentant le volume d'emploi de mauvaise qualité et que les systèmes de production extractive n'affaiblissent pas la cohésion sociale et le bien-être des communautés. Élaborer une

politique visant à protéger la vie privée des gens et à encourager les petites entreprises locales traditionnelles.

- Promouvoir des **modèles économiques alternatifs** favorisant la transition vers une économie circulaire et verte ; soutenir l'économie sociale et solidaire et le tourisme durable. Renforcer la transition vers des systèmes alimentaires territorialisés qui protègent la santé tout en minimisant l'impact environnemental et soutenir les efforts visant à réduire leur empreinte écologique.
- Reconnaître l'importance de l'**économie informelle** dans les dynamiques urbaines. En raison de ce rôle prépondérant et du nombre croissant de travailleurs impliqués dans les activités de l'économie informelle (estimé à plus de deux milliards de personnes dans le monde, avec une surreprésentation des femmes), les CT doivent prendre des initiatives pour soutenir les travailleurs de l'économie informelle afin de faire évoluer leurs activités vers l'économie sociale et solidaire en favorisant leur accès à la protection sociale.
- Créer les conditions, les capacités et le niveau de confiance nécessaires pour que les **marchés publics** puissent contribuer au développement durable, en favorisant le travail décent, la préservation de l'environnement et une culture de transparence sur les marchés publics, tout en respectant l'autonomie des CT à établir des priorités politiques.

## Aux niveaux international et national

### Promouvoir le mouvement local-global pour localiser les ODD. La localisation devrait être l'axe central des stratégies nationales de développement durable

Pour atteindre les objectifs de 2030 dans les délais prévus, il faut accélérer le rythme et renforcer les ambitions. Les gouvernements nationaux et les organisations internationales devraient travailler en collaboration avec les CT et leurs réseaux pour accroître la portée et renforcer les partenariats de l'ensemble du gouvernement avec l'ensemble de la société afin de stimuler la localisation. Les gouvernements nationaux devraient :

- Intégrer (ou renforcer) des **stratégies de localisation** dans les stratégies et les plans d'action nationaux de développement durable afin d'accroître la participation des CT et des acteurs locaux et accélérer le développement durable dans chaque territoire. Les stratégies de localisation devraient être intégrées dans tous les plans, programmes et budgets, du niveau national au niveau local.
- Des stratégies coordonnées pour l'Agenda 2030, les ODD, l'Accord de Paris et le Nouvel Agenda urbain sont indispensables. **Aucun programme ne peut être abordé isolément.** Les Plans nationaux de développement durable (PNDD), les Contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de l'Accord de Paris et les Politiques urbaines nationales (PUN) ainsi que d'autres plans stratégiques doivent être mieux coordonnés afin de surmonter les stratégies sectorielles fragmentées, d'améliorer l'allocation des ressources et de stimuler la mise en œuvre à tous les niveaux de gouvernance, du mondial au local et vice versa.

### Créer un « environnement institutionnel favorable » pour la localisation – Renforcer les gouvernements locaux et régionaux, assurer des financements adaptés pour soutenir la localisation

Pour soutenir la localisation des ODD, les CT doivent avoir une politique de décentralisation effective afin de renforcer leurs pouvoirs et leurs moyens. Les principes d'une décentralisation effective sont définis dans les Lignes directrices internationales sur la décentralisation, adoptées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en 2007.

- Les CT ont besoin que les **principes d'autonomie locale et de subsidiarité** soient respectés pour répondre à la demande de leurs habitants, innover et adapter les politiques nationales et les ODD au contexte local. Des actions urgentes sont nécessaires pour renforcer les CT afin de localiser les ODD et d'assurer l'accès aux services de base pour tous.
- L'accès aux **services sociaux de base** est un principe universel reconnu par l'ONU et un élément fondamental du développement humain. Les CT doivent disposer des capacités et moyens nécessaires pour assurer la prestation de services de base de qualité pour tous, reconnues comme leurs responsabilités directes – ou partagées – dans les cadres juridiques d'une majorité de pays, afin de s'assurer de « ne laisser personne pour compte » – un des principes fondamentaux de l'Agenda 2030.

Pour assurer les **pouvoirs et les capacités budgétaires** adéquats des CT, comme le reconnaît le Programme d'action d'Addis-Abeba (paragraphe 34), il est nécessaire de renforcer la fiscalité locale, y compris le pouvoir de capter une partie de la valeur ajoutée foncière et immobilière, ainsi qu'assurer des dotations équitables, régulières et prévisibles, et un accès à des emprunts responsables pour investir dans des services et infrastructures publics durables. Les taxes environnementales devraient également être envisagées pour faire progresser la transition énergétique et inscrire le principe du « pollueur-payeur » dans les cadres de financement. Les fonds de péréquation sont également nécessaires pour assurer une redistribution adéquate des ressources sur l'ensemble du territoire afin d'éviter de « laisser aucun territoire pour compte », en prêtant également attention aux villes intermédiaires et aux petites villes pour favoriser des systèmes urbains plus équilibrés et « polycentriques ».

- Pour mobiliser des **investissements** nationaux et internationaux **durables** en faveur des villes et des territoires, les politiques nationales et les cadres juridiques devraient être révisés. Un éventail plus diversifié d'options d'accès aux financements doit être adapté aux CT pour qu'elles disposent de multiples sources de financement et des instruments financiers novateurs. Il est également nécessaire d'adopter des plans d'investissement des Contributions déterminées au niveau national (CDN) mieux alignées verticalement, d'ouvrir ou de faciliter l'accès des CT aux fonds climatiques et verts.
- Pour aider les villes à réaliser des projets de transformation qui répondent aux normes de **solvabilité et de « profitabilité »** des financeurs, des soutiens solides sont nécessaires afin de renforcer la qualité des projets et de se rapprocher des investisseurs, soit par le biais de fonds spécifiques, soit en mettant les villes en contact avec des financiers potentiels. La phase suivante, déjà en cours, consiste à soutenir un ensemble diversifié de mécanismes financiers adaptés aux différentes capacités des villes et des territoires, comme le Fonds international d'investissement municipal, en cours de construction par le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU) et CGLU avec le soutien du Fonds mondial pour le développement des villes.
- La promesse du « financement mixte » (public-privé) ne pourra être tenue sans des **cadres réglementaires adéquats** et un soutien aux CT pour établir des partenariats avec le secteur privé. Ceux-ci doivent être mutuellement bénéfiques et avoir des conditions contractuelles claires garantissant que les besoins de la population passent en premier, que les personnes les plus vulnérables et les plus démunies ne soient pas « laissées pour compte ».

## Un réel engagement de toutes les sphères de gouvernement, de la société civile et des autres parties prenantes, est impératif pour soutenir les gouvernances des ODD et des processus de localisation

**Des partenariats solides et la participation des CT, de la société civile, du secteur privé, des partenaires sociaux et du monde universitaire à la mise en œuvre des ODD sont essentiels pour réaliser les approches qui engagent l'ensemble du gouvernement et la société dans son intégralité tel que demandé par les ODD. Il est également crucial d'assurer la cohérence politique et institutionnelle au niveau national et international. Sans la participation active et concertée de toutes les parties prenantes, les ODD resteront de simples aspirations.**

- Au niveau national, il reste beaucoup à faire pour assurer une participation efficace des CT et des autres parties prenantes dans les **mécanismes nationaux de coordination** de mise en œuvre des ODD. Des consultations limitées et une prise de décision non coordonnée entravent actuellement la cohérence politique nécessaire pour atteindre les objectifs des ODD et affaiblissent l'appropriation locale.
- Les systèmes de planification nationaux sont au cœur des **systèmes de gouvernance multiniveaux**. Ils doivent être révisés pour améliorer la coordination entre les gouvernements nationaux, les CT et les acteurs locaux. Une approche renouvelée de la planification qui favorise la coordination entre les stratégies nationales et les initiatives locales fortes pourrait contribuer à rééquilibrer les politiques de développement, faciliter l'essor des actions locales et promouvoir l'innovation institutionnelle. Cette collaboration doit être fondée sur le respect du principe de subsidiarité.
- En tant que responsables des politiques locales, les CT doivent être associées à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des contributions nationales volontaires et des stratégies nationales pour la mise en œuvre du Nouvel Agenda urbain. Les Politiques urbaines nationales (PUN), adoptées (ou en cours d'adoption) par plus de 92 pays, doivent être intégrées dans les stratégies nationales de développement pour tirer parti des avantages cumulatifs de l'urbanisation et renforcer les **synergies avec la mise en œuvre des ODD**.
- La **coopération horizontale** au niveau infranational (p. ex., l'intercommunalité) nécessite des mécanismes de gouvernance, des outils et des politiques fiscales adéquats pour encourager les partenariats, y compris les partenariats urbains-ruraux et la gestion des aires métropolitaines en expansion. La coordination doit renforcer également



la coopération entre les territoires pour faire face aux questions environnementales qui nécessitent des actions transjuridictionnelles (et souvent transfrontalières), telles que la gestion des bassins versants et des ressources environnementales.

## Soutenir la production et la diffusion de données désagrégées pour mesurer, assurer le suivi, et évaluer la localisation des agendas mondiaux, y compris les ODD

- La participation des CT aux **processus mondiaux et nationaux de suivi et de préparation de rapports** sur la mise en œuvre des ODD est essentielle, elle ne devrait pas se limiter à des consultations *ad hoc*. Les CT doivent être associées au processus des Examens nationaux volontaires (VNR en anglais) afin de faire entendre la voix des territoires et des acteurs locaux dans le processus.
- La fragmentation des systèmes de préparation de rapports entrave l'appropriation et l'institutionnalisation des ODD dans les différentes sphères de l'administration publique. Le **renforcement des capacités locales en matière d'établissement de rapports** et la réduction des lacunes en matière de données exigent une attention et un soutien particuliers. Les capacités nationales et locales de définition et de collecte de données désagrégées et localisées devraient faire partie des stratégies de localisation des ODD afin de garantir que les processus de planification à tous les niveaux soient fondés sur des objectifs réalistes et que leur mise en œuvre effective puisse être contrôlée, ainsi que pour assurer la responsabilisation et le suivi des citoyens.
- Les Examens locaux volontaires (VLR en anglais) méritent un soutien et une attention particulière pour contribuer au suivi national et au dialogue mondial, pour favoriser le partage des connaissances et l'émulation entre les CT.

## Un système de gouvernance mondial qui rassemble les gouvernements locaux et régionaux et la société civile peut accélérer la mise en œuvre des agendas mondiaux

- Le Forum politique de haut niveau des Nations unies sur le développement durable (FPHN) devrait être transformé pour renforcer la participation des différentes parties prenantes et favoriser un **véritable échange pour l'innovation et l'apprentissage**. Le FPHN devrait être un espace de dialogue multilatéral et multipartite, pour un partage des connaissances efficace qui renforce la collaboration et les partenariats, assure un réel suivi des engagements, des accords politiques et de la mise en œuvre.
- La consolidation du **Forum des Gouvernements locaux et régionaux** en tant qu'espace critique pour les interactions entre les CT, les États membres et le système des Nations unies est fondamentale. Par la même, les dialogues multiniveaux doivent servir à renforcer le leadership local-mondial, comme le propose « l'Engagement de Séville ».
- Au niveau continental, **la participation accrue des CT aux forums régionaux** (p. ex., les Forums régionaux sur le développement durable co-organisés par les Commissions régionales des Nations unies) aux plateformes multipartites (p. ex., la Plateforme européenne) et autres espaces (p. ex., les Forums urbains) permettra de renforcer les échanges politiques pour encourager la localisation des ODD et leur participation active dans le suivi des ODD. 🌐



Forum des gouvernements locaux et régionaux lors du FPHN, le 16 juillet 2018, à New York (photo : CGLU/Joel Sheakosk, bit.ly/31UjIHR).

# 06. Notes et bibliographie

# Contexte — Notes

1. Groupe indépendant de scientifiques, *Rapport mondial sur le développement durable* (à paraître en 2019) ; Secrétaire général des Nations unies (2019), *Long-Term Impact of Current Trends in the Economic, Social and Environmental Areas on the Realization of the Sustainable Development Goals*.
2. GIEC (2018), *Rapport spécial sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C*.
3. Secrétaire général des Nations unies (2019), *Long-Term Impact of Current Trends in the Economic, Social and Environmental Areas on the Realization of the Sustainable Development Goals*.
4. Secrétaire général des Nations unies (2014), *The Road to Dignity by 2030: Ending Poverty, Transforming All Lives and Protecting the Planet*.
5. Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2019), *Perspectives démographiques mondiales 2019 : livret de données*.
6. Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (2018), *Perspectives d'urbanisation mondiale : Révision 2018*.
7. Centre de surveillance des déplacements internes et Conseil norvégien des réfugiés (2018), *Rapport mondial 2018 sur les déplacements internes*.

## Région africaine — Notes

1. Edgar Pieterse (2019), « The Potential for Sustainable Urbanization in Africa », *African Center for Cities*.
2. ONU-Habitat (2016), *World Cities Report 2016 Urbanization and Development – Emerging Futures*, Nairobi, ONU-Habitat.
3. ECOSOC (2019), « Rapport sur le développement durable en Afrique 2019 : document de synthèse établi pour le Forum régional africain pour le développement durable ».
4. OCDE et Commission de l'Union africaine (2018), « Dynamiques du développement en Afrique 2018 : Croissance, emploi et inégalités ».
5. Banque africaine de développement (2018), « Perspectives économiques en Afrique ».
6. Le site Web de la campagne de sensibilisation est accessible à ce lien : <https://www.africanpoverty.io/>.
7. Ce chiffre est basé sur une estimation du *World Data Lab*, disponible à l'adresse : <http://www.worldpoverty.io/index.html>. Voir aussi : ECOSOC (2019), « Rapport sur le développement durable en Afrique 2019 : document de synthèse établi pour le Forum régional africain pour le développement durable ».
8. ECOSOC (2019), *doc. cit.*
9. Edgar Pieterse, Susan Parnell et Gareth Haysom (2018), « African Dreams: Locating Urban Infrastructure in the 2030 Sustainable Developmental Agenda », *Area Development and Policy* 3, n° 2, pp. 149-169.
10. SDG Center for Africa et SDSN (2018), « Africa SDG Index and Dashboard Report 2018 ».
11. SDG Center for Africa et Africa 2030 (2019), « Africa 2030. Sustainable Development Goals. Three-Year Reality Check », p. 13.
12. ONU-Habitat et Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (2015), *Towards an Africa Urban Agenda*, Nairobi, ONU-Habitat.
13. Philani Mthembu (2015), « Putting Development at the Centre of Global Politics: The Role of the G77+China in Shaping the Post-2015 Development Agenda », *Global Insight*, n° 121 ; Susan Parnell (2015), « Defining a Global Urban Development Agenda », *World Development* 78, pp. 529-540.
14. Union africaine (2014), « Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 » (Addis Abeba).
15. Union africaine (2015), « Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Version populaire. Édition finale. Avril 2015 », pp. 2-3, 6.
16. Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (2017), « Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans de développement nationaux : Problèmes naissants des pays les moins avancés » ; Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (2018), « Rapport sur le développement durable en Afrique 2018 : vers un continent transformé et résilient » ; Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (2017), « 2017 Africa Sustainable Development Report: Tracking Progress on Agenda 2063 and the Sustainable Development Goals », p. 16.
17. Pour plus d'informations, consulter : <https://www.gov.za/speeches/minister-nomaindiya-mfeketo-regional-meeting-harmonized-framework-implementation-new-urban>.
18. Ces pays sont : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cap-Vert, Cameroun, Congo (République du), Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Maroc, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie (République unie de), Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.
19. ONU-DAES (2019), « Manuel de préparation des Examens nationaux volontaires. Édition 2019 ».
20. ECOSOC (2019), « Rapport sur le développement durable en Afrique 2019 : document de synthèse établi pour le Forum régional africain pour le développement durable ».
21. CGLU Afrique et Cities Alliance (2018), « Évaluer l'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique », 3<sup>e</sup> édition. Critère 12 relatif à la lutte contre le changement climatique.
22. Nations unies (2018), « Working Together: Integration, Institutions and the Sustainable Development Goals, World Public Sector Report 2018 ».
23. Namibie (2018), « Namibia Voluntary National Review 2018 ».
24. Les CT ont également été consultées dans deux autres pays qui n'ont pas encore présenté de rapport, à savoir le Mozambique et le Burundi.
25. Ces pays sont : Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cap-Vert, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Mali, Mauritanie, Ouganda, Rwanda, Tanzanie et Togo. En Éthiopie, seules les régions ont été consultées.
26. Pour un aperçu plus détaillé des actions d'appui menées par le PNUD en Afrique sur les ODD, voir : <https://www.mw.undp.org/content/malawi/en/home/sustainable-development-goals.html>.
27. Ces pays sont : Angola, Botswana, Burkina Faso, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Madagascar, Mali, Maurice, Niger, Soudan, Togo et Tunisie. Site Web de l'Agenda 2030 du PNUD : <https://sdgintegration.undp.org/> ; <https://www.2030agenda.undp.org/content/dam/2030agenda/Publications/UNDP-MAPS-leaflet-web.pdf>. Voir aussi : [https://www.za.undp.org/content/south\\_africa/en/home/sustainable-development-goals.html](https://www.za.undp.org/content/south_africa/en/home/sustainable-development-goals.html).

28. Le pourcentage indiqué pour la participation des CT à la préparation des ENV comprend le fait que le Bénin et le Togo ont présenté leurs ENV plus d'une fois ; et dans les mécanismes de coordination, ce pourcentage inclut deux pays qui n'ont pas encore présenté leurs ENV, à savoir le Burundi et le Mozambique.
29. CGLU Afrique et Cities Alliance (2018), « Évaluer l'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique », p. 18.
30. Selon l'Institut V-Dem, le département de Sciences politiques de l'Université de Göteborg, en Suède.
31. Voir : <https://www.constituteproject.org>.
32. Paul Smoke (2003), « Decentralisation in Africa: Goals, Dimensions, Myths and Challenges », *Public Administration and Development* 23, n° 1, pp. 7-16, <https://doi.org/10.1002/pad.255>.
33. Claire Bénit-Gbaffou *et al.* (2013), *Exploring the Role of Party Politics in the Governance of African Cities* ; Simon Bekker et Laurent Fourchard (2013), *Politics and Policies. Governing Cities in Africa*, HSRC Press, pp. 17-41 ; Lovise Aalen et Ragnhild L. Muriaas (2017), *Manipulating Political Decentralisation. Africa's Inclusive Autocrats*.
34. Cities Alliance, Future Cities Africa, Ethiopia – Regional Cities. Voir : <https://www.citiesalliance.org/sites/default/files/Future-Cities-Africa-Ethiopia.pdf>. Grâce à leur statut, ces villes peuvent fixer et collecter des frais d'utilisation des terres, des redevances et des impôts sur le revenu.
35. Milkessa Midega (2017), « Ethiopian Federalism and the Ethnic Politics of Divided Cities: Consociationalism without Competitive Multiparty Politics in Dire Dawa », *Ethnopolitics* 16, n° 3, pp. 279-294.
36. Will Bennett (2018), « Kenya: Is Devolution Working? », [t.ly/kjVlq](http://t.ly/kjVlq).
37. Disponible en ligne à ce lien : <https://bit.ly/38m4U2o>.
38. Tinashe Calton Chigwata et Melissa Ziswa (2018), « Entrenching Decentralisation in Africa: A Review of the African Charter on the Values and Principles of Decentralisation, Local Governance and Local Development », *Hague Journal on the Rule of Law* 10, n° 2, pp. 295-316.
39. CGLU Afrique et Cities Alliance (2018), « Évaluer l'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique », 3<sup>e</sup> édition, p. 22. En 2018, la classification a rajouté deux nouveaux critères, l'un portant sur la participation des femmes à la vie politique et à la gouvernance locale, et l'autre sur la participation et la contribution des communautés locales à la lutte contre le changement climatique.
40. Ian Palmer, Susan Parnell et Nishendra Moodley (2018), « Building a Capable State: Post-Apartheid Service Delivery », *Canadian Journal of Development Studies* 39, n° 4, pp. 590-591.
41. Voir fiches pays de l'Ouganda et de la Tanzanie.
42. Voir : <http://www.pmcrcambia.com/wp-content/uploads/2018/01/Implementation-of-the-National-Decentralisation-Policy-in-Zambia-Parliament-Presentation.pdf>.
43. OCDE et CGLU (2019), « World Observatory on Subnational Governments' Finance and Investment. Country Profiles ». Fiche pays : Burundi.
44. Côte d'Ivoire (2019), « Rapport volontaire d'examen national de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en Côte d'Ivoire ».
45. Pour obtenir une liste mise à jour des dates d'élections dans les différents pays africains, voir : <https://www.eisa.org.za/calendar2019.php>.
46. « Togo : faible mobilisation à Lomé pour les premières élections municipales depuis 32 ans », *Jeune Afrique*. Disponible au lien suivant : <https://www.jeuneafrique.com/796465/politique/togo-faible-mobilisation-a-lome-pour-les-premieres-elections-municipales-depuis-32-ans/>.
47. CGLU Afrique et Cities Alliance (2018), « Évaluer l'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique », 3<sup>e</sup> édition. 11<sup>e</sup> critère.
48. Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (2017), « 2017 Africa Sustainable Development Report: Tracking Progress on Agenda 2063 and the Sustainable Development Goals ». Fiche pays du Rwanda.
49. Rorisang Lekalake et E. Gyimah Boadi (2016), « Does Less Engaged Mean Less Empowered? Political Participation Lags among African Youth, Especially Women », *Afrobarometer Policy Paper*, n° 34.
50. Voir : Cabinet du Premier ministre, « Rapport annuel 2016-2017 », Namibie.
51. Il n'existe pas de gouvernement local élu en Guinée-Bissau. CGLU Afrique et Cities Alliance (2018), « Évaluer l'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique », 3<sup>e</sup> édition ; OCDE et CGLU (2019), « World Observatory on Subnational Governments' Finance and Investment. Country Profiles ».
52. CGLU (2014), « L'Accès aux services publics et l'urbanisation du monde, Troisième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale – GOLD III ».
53. Ian Palmer (2018), « Institutional and Financial Precursors for Success: A Quick Look at Five African Cities ».
54. Tinashe Calton Chigwata et Melissa Ziswa (2018), « Entrenching Decentralisation in Africa: A Review of the African Charter on the Values and Principles of Decentralisation, Local Governance and Local Development ».
55. N. Marrengane, « Local Governance and Traditional Authority in Eswatini: The Evolving Tinkhundla Regime », s.d.
56. Skye Dobson (2017), « Community-Driven Pathways for Implementation of Global Urban Resilience Goals in Africa », *International Journal of Disaster Risk Reduction* 26, n° 26, pp. 78-84.
57. Banque africaine de développement (2018), « Perspectives économiques en Afrique ».
58. L'Observatoire mondial de l'OCDE et CGLU sur les finances et les investissements des gouvernements infranationaux comprend 34 profils de pays sur les 54 États membres officiels de l'Union africaine. Parmi ceux-ci, aucune mise à jour des données fiscales n'a pu être faite pour la République du Congo et 14 pays ne disposent pas de données fiscales de base fiables. Les données pour les 21 pays africains les moins développés ont été collectées avec le soutien du Fonds d'équipement des Nations unies et du Commonwealth Local Government Forum.
59. Un graphique présentant le classement complet des pays est disponible ici : <https://www.internationalbudget.org/wp-content/uploads/open-budget-survey-2017-OBRankings.pdf>.
60. CGLU Afrique (2018), « L'État des finances locales en Afrique ».
61. OCDE et CGLU (2019), « World Observatory on Subnational Governments' Finance and Investment. Country Profiles ». Fiche pays du Mozambique.
62. Les données quantitatives désagrégées ne sont pas disponibles dans la base de données de l'Observatoire mondial. Ces données qualitatives sont extraites de l'examen des dépenses publiques de la Banque mondiale en Éthiopie.
63. OCDE et CGLU (2019), « 2019 Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment – Key Findings », p. 10.
64. Chapitre 2, « Villes intermédiaires : le lien vital entre les villes locales et les villes globales », in CGLU (2016), *Co-Créer le futur urbain. L'agenda des métropoles, des villes et des territoires. Quatrième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale – GOLD IV*.
65. Pour en savoir plus sur la répartition des recettes des CT par catégorie : OCDE et CGLU (2019), « World Observatory on Subnational Governments' Finance and Investment. Country Profiles ».
66. CGLU Afrique (2017), *Revue africaine des finances locales. Édition 2016*.
67. *Ibid.*
68. *Ibid.*
69. Riël Franzsen et William McCluskey (2017), *Property Tax in Africa*, Cambridge, MA, Lincoln Institute of Land Policy.
70. OCDE et CGLU (2019), « World Observatory on Subnational Governments' Finance and Investment. Country Profiles ». Fiches pays de l'Afrique du Sud, du Cap-Vert et de Maurice.
71. Stephen Berrisford, Liza Rose Cirolia et Ian Palmer (2018), « Land-Based Financing in Sub-Saharan African Cities », *Environment and Urbanization* 30, n° 1, pp. 35-52.
72. CGLU Afrique (2017), *Revue africaine des finances locales. Édition 2016*, pp. 7-13, 94-95, 117-123.
73. OCDE et CGLU (2019), « World Observatory on Subnational Governments' Finance and Investment. Country Profiles ». Fiche pays du Bénin.

74. Pour en savoir plus, voir : Alexander Chirambo et Rhiannon McCluskey, « Property Tax Reform Increases Municipal Revenue in Mzuzu, Malawi » au lien suivant : <https://www.ictd.ac/blog/property-tax-reform-increases-municipal-revenue-in-mzuzu-malawi/>.
75. Graham Floater et al. (2017), « Global Review of Finance for Sustainable Urban Infrastructure », Londres et Washington D.C.
76. Voir : <https://nextcity.org/features/view/kampala-africa-urban-development>.
77. E. M. Agunbiade et O. A. Olajide (2016), « Urban Governance and Turning African Cities Around: Lagos Case Study » ; voir également Oludare Mayowa (2017), « Nigeria's Lagos Raises 85 Bln Naira in Bond Issue to Fund Projects – Official », Reuters, <https://af.reuters.com/article/africaTech/idAFL8N1L02TF> ; et CGLU (2016), *Co-Créer le futur urbain, doc. cit.*
78. C. Gore et N. Muwanga (2014), « Decentralization Is Dead, Long Live Decentralization! Capital City Reform and Political Rights in Kampala, Uganda », *International Journal of Urban and Regional Research* 38, pp. 2201-2216.
79. Global Rating Co (2015), Autorité de la capitale Kampala, « Rapport de notation de crédit » disponible à l'adresse suivante : <http://www.kcca.go.ug/uDocs/KCCA%20credit%20rating%20report.pdf>.
80. La Déclaration de politique ministérielle 2017-2018 de la KCCA peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.kcca.go.ug/uDocs/KCCA%20Ministerial%20Policy%20Statement%202017-2018.pdf>.
81. J. Gorelick (2018), « Supporting the Future of Municipal Bonds in Sub-Saharan Africa: The Centrality of Enabling Environments and Regulatory Frameworks », *Environment & Urbanization* 30, n° 1, pp. 103-122.
82. Banque africaine de développement (2018), « Perspectives économiques en Afrique ».
83. *Ibid.*, p. 85.
84. Ghana (2019), « Ghana Voluntary National Report 2019 » ; Bénin (2018), « Contribution nationale volontaire à la mise en œuvre des ODD au Forum politique de haut niveau, New York, juillet 2018 ».
85. Pieterse (2019), « The Potential for Sustainable Urbanisation in Africa », pp. 28-29.
86. Pour plus d'informations, consulter : <https://face2faceafrica.com/article/african-governments-agree-establish-african-cities-development-fund>.
87. FENU et ONU-DAES (2017), « Financing Sustainable Urban Development in the Least Developed Countries ».
88. Pour plus d'informations, voir : <https://www.ndf.fi/news/ndf-and-afdb-establish-fund-support-climate-resilient-urbanisation>.
89. Jeremy Gorelick (2018), « Supporting the Future of Municipal Bonds in Sub-Saharan Africa: The Centrality of Enabling Environments and Regulatory Frameworks » ; voir également Edward Paice (2016), « L'Émission de l'obligation municipale à Dakar : Le Conte de deux cités » à : [https://www.africaresearchinstitute.org/newsite/wp-content/uploads/2016/07/ARI\\_Dakar\\_BN\\_final-french.pdf](https://www.africaresearchinstitute.org/newsite/wp-content/uploads/2016/07/ARI_Dakar_BN_final-french.pdf).
90. Pour plus d'informations, voir : <https://www.c40.org/programmes/c40-cities-finance-facility>.
91. Plus d'informations à : <http://old.iclei.org/index.php?id=3602>.
92. FENU (2018), « Études sur les conditions de pérennisation et de diversification des activités et ressources financières des Institutions de financement des collectivités locales en Afrique ». Synthèse des études réalisées auprès de FEICOM (Cameroun), du FDL (Madagascar), de l'ANICT (Mali) et de l'ANFICT (Niger).
93. Jeremy Gorelick (2018), « Raising capital for intermediary cities » au lien suivant : <https://oecd-development-matters.org/2018/09/10/raising-capital-for-intermediary-cities/>.
94. Diana Mitlin, Sara Colenbrander et David Satterthwaite (2018), « Editorial: Finance for Community-Led Local, City and National Development », *Environment & Urbanization* 30, n° 1, pp. 3-14.
95. Tabitha Wakesho, John Pius Njenga Maina Jane Weru, Omondi Okoyo, Mary Wambui, Patrick Njoroge, Jacinta Mwelu, Evans Otibine, Ann Chepchumba et Regina Wanjiku (2018), « The Akiba Mashinani Trust, Kenya: A Local Fund's Role in Urban Development », *Environment & Urbanization* 30, n° 1, pp. 53-66.
96. Pour plus d'informations, voir : <http://disrupt-africa.com/2017/10/senegalese-fintech-startup-matontine-launches-with-world-bank-support/>.
97. Voir Salihu Ibrahim Dasuki's et Naima Hafiz Abubakar's (2018), « How Nigerian women are using WhatsApp to chat, learn and earn » au lien suivant : <http://theconversation.com/how-nigerian-women-are-using-whatsapp-to-chat-learn-and-earn-105145>.
98. OCDE (2017), « Policy Coherence for Sustainable Development. Towards Sustainable and Resilient Societies 2017: Eradicating Poverty and Promoting Prosperity ».
99. Conseil international pour la science, « A Guide to SDG Interactions: From Science to Implementation ».
100. Cartwright et al. (2018) identifient les 18 pays africains suivants qui disposent de stratégies d'urbanisation spécifiques et/ou de PUN : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda et Sénégal. S. Cartwright et al. (2018), « Developing Prosperous and Inclusive Cities in Africa – National Urban Policies to the Rescue? ».
101. ONU-Habitat et l'OCDE identifient les 38 pays ci-après : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cameroun, Comores, République du Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. ONU-Habitat et OCDE (2018), « Global State of National Urban Policy », <https://doi.org/10.1787/9789264290747-en>.
102. CGLU Afrique et Cities Alliance (2018), « Évaluer l'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique », 3<sup>e</sup> édition, p. 19.
103. Réponse de l'ANCB au questionnaire de CGLU-GTF de 2018.
104. AIMF (2017), « Étude sur la localisation des ODD en vue d'appuyer le processus de plaidoyer des autorités locales au Bénin ».
105. Voir : <http://www.ghana.gov.gh/index.php/media-center/press-release/1958-the-sustainable-development-goals-sdgs>.
106. Plus d'informations à : <http://www.ghana.gov.gh/index.php/mediacenter/news/4275-ghana-hosts-high-level-african-roundtable-on-sdgs-implementation>.
107. Carl Wright (2019), « UCLG/CIB Platform for Sustainable Development Goals and Local Government Associations » ; Ghana (2019), « Ghana Voluntary National Report 2019 ».
108. OCDE et CGLU (2019), « World Observatory on Subnational Governments' Finance and Investment. Country Profiles ». Fiche pays : Ghana.
109. Burkina Faso (2019), « Rapport national volontaire de mise en œuvre des Objectifs de développement durable (2016-2018) » ; E. Dellas, A. Carius, M. Beisheim, S. Parnell et D. Messner (2018), « Realising Synergies in Follow-up and Review: The Role of Local and Regional Governments and Their Partners in the Follow-up and Review of Global Sustainability Agendas », p. 15.
110. E.M. Bassett, « Urban Governance in a Devolved Kenya », *Governing Urban Africa* (2016), ed. C. Silva, Londres, Palgrave Macmillan ; Liza Rose Cirolia et James Christopher Mizes (2019), « Property Tax in African Secondary Cities: Insights from the Cases of Kisumu (Kenya) and M'Bour (Senegal) ».
111. Kenya (2017), « Kenya Voluntary National Review 2017 ».
112. Éthiopie (2017), « Ethiopia Voluntary National Review 2017 ».
113. Tunisie (2019), « Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable ».
114. A. Cartwright et al. (2018), « Developing Prosperous and Inclusive Cities in Africa – National Urban Policies to the Rescue? », p. 3.
115. Voir la Charte africaine pour l'égalité locale de 2018 : <https://www.uclg.org/fr/media/nouvelles/africities-2018-pacte-de-collaboration-vers-une-charte-africaine-pour-l-egalite>.
116. Pour plus d'informations, voir : [www.uclga.org](http://www.uclga.org).
117. Plus d'informations à l'adresse suivante : <https://www.uclga.org/news-fr/les-grandes-villes-africaines-s'accordent-pour-le-lancement-du-forum-des-metropoles-africaines/?lang=fr>.

118. En savoir plus au lien suivant : [https://sarpn.org/documents/d0001681/P2026-Nepad-cities\\_Jan2005.pdf](https://sarpn.org/documents/d0001681/P2026-Nepad-cities_Jan2005.pdf).
119. Pour plus de détails, consulter : <https://www.equinetfrica.org/content/african-capital-cities-sustainability-forum-2018>.
120. Les villes africaines membres de C40 comprennent Abidjan, Accra, Addis-Abeba, Le Cap, Dakar, Dar es Salaam, eThekweni-Durban, Johannesburg, Lagos, Tshwane. Voir : <https://www.c40.org/cities>.
121. La liste des membres africains d'ICLEI est disponible au lien suivant : [https://africa.iclei.org/iclei\\_member/](https://africa.iclei.org/iclei_member/).
122. Les membres africains de l'ancien réseau 100 Villes résilientes comprennent Accra, Addis-Abeba, Le Cap, Dakar, eThekweni-Durban, Kigali, Lagos, Louxor, Nairobi et Paynesville. Voir : <http://100resilientcities.org/cities/>.
123. Les villes signataires proviennent d'Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Plus d'informations disponibles au lien suivant : <http://comssa.org/>.
124. Ces activités comprennent : 1) l'appui de cinq communes à l'élaboration d'un plan sectoriel en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement ; 2) l'accompagnement de cinq communes pour la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement ; 3) le renforcement des capacités de 60 agents des services techniques communaux en matière de gestion du secteur eau et assainissement ; 4) un plus grand accès des ménages à l'eau potable et à l'assainissement via l'extension du réseau d'eau potable et d'assainissement.
125. Carl Wright (2019), « UCLG/CIB Platform for Sustainable Development Goals and Local Government Associations ».
126. Réponse de l'AMM au questionnaire de CGLU-GTF en 2018.
127. Pour plus d'informations, voir : *Praia: Projecto 'Cada bairro o seu ODS' do PNUD chega ao bairro de Safende*, Sapo Notícias (10 mars 2019). Disponible au lien suivant : <https://noticias.sapo.cv/sociedade/artigos/praiaprojecto-cada-bairro-o-seu-ods-do-pnud-chega-ao-bairro-de-safende>.
128. Pour plus de détails, consulter les actualités de la page d'UVICOCI au lien suivant : <http://uvicoci.ci/accueil/actdetail/28>.
129. Le Centre Maarifa est une plateforme de diffusion des connaissances et d'apprentissage qui documente et partage les expériences, les innovations et les solutions entre les 47 gouvernements de comté du pays. Cette plateforme a été reconnue comme la meilleure innovation dans la catégorie de la prestation de services lors de la Journée africaine de la fonction publique qui s'est tenue le 28 juin 2018. Pour plus d'informations, voir : <https://maarifa.cog.go.ke>.
130. Entretien avec Gertrude Rose Gamwera, Secrétaire générale de l'Association des gouvernements locaux d'Ouganda (ULGA).
131. La description du Partenariat Ouganda-UE est accessible sur le site Web de la CLGF, « What's New » (26 février 2018), à l'adresse suivante : <http://tiny.cc/p9vs8y>.
132. Pour plus d'informations sur cette initiative, consulter : <http://www.municipalbarometer.co.za/>.
133. Voir : [http://www.mile.org.za/QuickLinks/News/Pages/news\\_20190725.aspx](http://www.mile.org.za/QuickLinks/News/Pages/news_20190725.aspx).
134. Local Government Association of Zambia (2018), « Annual Report ».
135. ONU-Habitat (2018), « Preparing Cities in Africa to Monitor and Report on Goal 11 ».
136. E. Dellas, A. Carius, M. Beisheim, S. Parnell et D. Messner (2018), « Realising Synergies in Follow-up and Review: The Role of Local and Regional Governments and Their Partners in the Follow-up and Review of Global Sustainability Agendas ».
137. Questionnaire de CGLU-GTF sur la localisation des ODD.
138. Voir : <http://localizingthesdgs.org/story/view/269>.
139. À consulter également : <http://localizingthesdgs.org/story/view/252>.
140. CGLU (2017), « The Sustainable Development Goals – SDGs in the Municipal Map ».
141. Ce manuel a été rédigé en partenariat avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ; il est accessible au lien suivant : <https://bit.ly/2OBqJt>.
142. Niger (2018), « Revue nationale volontaire sur les Objectifs de développement durable au Niger ».
143. Plus d'informations au lien suivant : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/16029Nigeria.pdf>.
144. Carl Wright (2019), « UCLG/CIB Platform for Sustainable Development Goals and Local Government Associations ».
145. Ces MDDA sont l'Assemblée du district de Nadowli-Kaleo, l'Assemblée municipale d'Asunafo Nord, l'Assemblée du district d'Ayensuano et l'Assemblée métropolitaine de Tema. CLGF (2018), « Achieving the SDGs through LED in Ghana ».
146. Pour en savoir plus, consulter : [http://www.un.cv/arquivo-copil\\_fogo.php](http://www.un.cv/arquivo-copil_fogo.php).
147. Le ministère de l'Économie, de la Planification et du Développement territorial, a apporté son soutien aux communes dans le cadre de son programme national de développement participatif. Cameroun (2019), « Examen national volontaire ODD, Cameroun ».
148. Plus d'informations au lien suivant : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/15689Kenya.pdf>.
149. Entretien avec Gertrude Rose Gamwera, Secrétaire générale de l'Association des gouvernements locaux d'Ouganda (ULGA).
150. RALGA (2018), « Localising the SDGs (2016- 2018) in Rwanda Action Plan and Results Framework ». Cité in C. Wright (2018).
151. Botswana (2017), « Botswana Voluntary National Review ».
152. Pour plus d'informations, consulter : <https://www.sum.uio.no/english/sdg/>.
153. Michael Oloko, Nishendra Moodley, Helen Arfvidsson et David Simon (2017), « Engaging with and Measuring Informality in the Proposed Urban Sustainable Development Goal », *African Geographical Review* 36, n° 1, pp. 100-114.
154. Enora Robin et Michele Acuto (2018), « Global Urban Policy and the Geopolitics of Urban Data », *Political Geography* 66, pp. 76-87.
155. Voir : [bit.ly/31kceHC](http://bit.ly/31kceHC) et [t.ly/O5V07](http://t.ly/O5V07).
156. Parmi les exemples de projets en matière de données au niveau des villes, citons le *Global Pulse-Lab* de Kampala sur l'innovation en matière de données et le lancement de centres de données locaux sur les solutions de durabilité, dont un créé dans la ville nigérienne de Minna par le World Council for City Data (WCCD). Les villes du Cap, de Johannesburg et de Tshwane, font également partie de l'actuel *Global Cities Registry* du WCCD.
157. *Aligning National and Subnational Government Systems for Planning and Monitoring SDGs – Case of Rwanda*. Présentation par M. Peter Malinga, coordinateur, Unité de mise en œuvre des projets individuels (SPIU), Renforcement des capacités et emplois, Conseil de développement du Rwanda (RDB).
158. Pour en savoir plus, consulter : <http://www.ndf.fi/news/implementing-new-urban-agenda-rwanda>.
159. Slum Dwellers International (2018), « Know Your City: Slum Dwellers Count ».
160. Plus d'informations à l'adresse suivante : <http://www.africanmonitor.org/what-we-do/data-followup-review/>.
161. Plus d'informations sur « Implementing the New Urban Agenda and Sustainable Development Goals: Comparative Urban Perspectives » ; voir : <https://www.mistrurbanfutures.org/en/project/implementing-new-urban-agenda-and-sustainable-development-goals-comparative-urban>.
162. Sandra C. Valencia et al. (2019), « Adapting the Sustainable Development Goals and the New Urban Agenda to the City Level: Initial Reflections from a Comparative Research Project », *International Journal of Urban Sustainable Development*, <https://doi.org/10.1080/19463138.2019.1573172>.
163. Plus d'informations sur l'initiative *Leading Integrated Research for Agenda 2030 in Africa* au lien suivant : <https://council.science/what-we-do/funding-programmes/lira2030/>.
164. Pour en savoir plus sur le Centre de recherche urbaine de Sierra Leone (SLURC), consulter : <http://www.slurc.org/>.
165. Pour plus d'informations, voir : <https://www.gatesfoundation.org/goalkeepers/report/2019-report/>.
166. Martha Chen, Sally Roeber et Caroline Skinner (2016), « Special Issue: Urban Livelihoods », *Environment and Urbanization* 28, n° 2, pp. 331-342.

167. Jane Battersby (2017), « MDGs to SDGs – New Goals, Same Gaps: The Continued Absence of Urban Food Security in the Post-2015 Global Development Agenda », *African Geographical Review* 36, n° 1, pp. 115-129 ; Jane Battersby et Vanessa Watson (2018), *Urban Food Systems Governance and Poverty in African Cities*, Londres, Routledge ; Leonie Joubert et l'équipe Consuming Poverty (2018), *Tomatoes and Taxi Ranks: Running Our Cities to Fill the Food Gap*, African Centre for Cities, Université du Cap.
168. Consulter le site Web du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan ([bit.ly/2nNPvpA](http://bit.ly/2nNPvpA)) et la Plateforme des actions alimentaires urbaines de la FAO ([bit.ly/2BaEnpH](http://bit.ly/2BaEnpH)).
169. Centre pour le financement du logement abordable en Afrique (CAHF), 2018.
170. *Ibid.*
171. *Ibid.*
172. Pour en savoir plus, consulter : <https://mirror.unhabitat.org/content.asp?typeid=19&catid=592&cid=11215>.
173. Plus d'informations au lien suivant : <http://blog.gdi.manchester.ac.uk/informal-settlements-mukurur/>.
174. Beth Chitekwe-Biti, Patience Mudimu et George Masimba (2012), « Developing an Informal Settlement Upgrading Protocol in Zimbabwe – the Epworth Story », *Environment and Urbanization* 24, n° 1, pp. 131-148.
175. Pour plus d'informations : [bit.ly/31bqORL](http://bit.ly/31bqORL).
176. Sandra van Niekerk et Vera Wegmann (2019), « Municipal Solid Waste Management Services in Africa », p. 12.
177. Compte rendu de la visite de terrain d'octobre 2017. Qalyubeya Azza Sirry (2017), « The Integrated Community Based Solid Waste Management ».
178. C40 et ICLEI (2018), « Data Speak Louder than Words: Findings from an Initial Stocktake of Climate Change Adaptation and Urban Resilience Efforts », p. 30. À consulter également : <http://www.ghana.gov.gh/index.php/media-center/news/4098-100rc-supports-accra-to-undertake-efforts-to-become-more-resilient>.
179. La ville de N'Zérékoré a été récompensée du Prix UNESCO 2017 de la Ville apprenante. Les détails de l'initiative sont à consulter en ligne : <http://tiny.cc/c2zi8y>.
180. ECOSOC (2019), « Rapport sur le développement durable en Afrique 2019 : document de synthèse établi pour le Forum régional africain pour le développement durable ».
181. La ville a remporté le Prix UNESCO 2019 de la Ville apprenante. Pour plus d'informations, voir : CGLU et GTF (2019), « Towards the Localization of the SDGs », Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN.
182. Plus d'informations au lien suivant : <https://www.sutp.org/en/projects/namibia-move-windhoek-sustainable-trban-transport.htm>.
183. Pour plus d'informations, voir : J. Genevieve et G. Dhruv, « Africa in focus – Figure of the week: Progress on SDGs in Africa », Brookings (19 juin 2019), disponible au lien suivant : <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2019/06/19/figure-of-the-week-progress-on-sdgs-in-africa/>.
184. Voir le rapport du GIEC 2018 : <https://www.ipcc.ch/sr15/> et une analyse des conséquences pour le continent africain au lien suivant : <https://mg.co.za/article/2018-10-11-the-ipccs-latest-climate-report-on-15c-holds-implications-for-african-countries>.
185. Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (2017), « Rendre les villes plus résilientes. Manuel à l'usage des dirigeants des gouvernements locaux ».
186. Cameroun (2019), « Examen national volontaire ODD, Cameroun ».
187. Jane Kiiru, *Accessing Climate Finance in Kenya*, publication parue dans le blog de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), 18 avril 2018, disponible au lien suivant : <https://www.ied.org/accessing-climate-finance-kenya>. Voir également : Alice Caravani et al. (2018), « Decentralising Climate Finance: Insights from Kenya and Ethiopia ».
188. Climate Chance (2018), « La Mobilisation territoriale ». Cahier 2 du *Rapport annuel de l'Observatoire mondial de l'action climatique non étatique*.
189. Karl Peet et al., (2019) « Transport and Climate Change Global Status Report 2018 ».
190. Les systèmes de transport rapide en Afrique dans ces cinq villes desservent 131 km de routes et mobilisent près de 500 000 passagers par jour. Voir : <https://www.brtdata.org/location/africa>.
191. L. Gillard, R. Oates et al. (2019), *Sustainable Urban Infrastructure for All: Lessons on Solar Powered Street Lights from Kampala and Jinja, Uganda*, Londres et Washington D.C., Coalition pour les transitions urbaines.
192. Sandra Van Niekerk et Vera Wegmann (2019), « Municipal Solid Waste Management Services in Africa », p. 18.
193. Pour en savoir plus, voir : <http://platforma-dev.eu/video-no-child-without-birth-certificate/>.
194. CGLU et GTF (2018), « Towards the Localization of the SDGs », Rapport des gouvernements locaux et régionaux au FPHN.
195. CGLU (2015), « Public Space as a Generator of Growth in African Cities », Notes sur l'apprentissage entre pairs, CGLU Apprentissage.
196. Pour plus d'informations, voir : <https://www.uclg-cisd.org/fr/actualites/nouvelles/les-gouvernements-locaux-s%C3%A9n%C3%A9galais-adoptent-une-charte-pour-la-participation>.
197. Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (2017), « Mobiliser le potentiel des communautés urbaines », vol. II : « Études de cas de seize villes apprenantes ».
198. Consulter S. Berrisford et P. McAuslan (2018), *Reforming Urban Laws in Africa: A Practical Guide*, African Centre for Cities, ONU-Habitat, Cities Alliance et Urban Landmark.
199. ONU-Habitat (2015), « International Guidelines on Urban and Territorial Planning – Towards a Compendium of Inspiring Practices ».
200. Entretien avec Maria Elena Langa, femme politique mozambicaine, *Villes en développement*, n° 106, juin 2017, p. 5.
201. Pour plus d'informations, voir : [http://medurbantools.com/portfolio\\_page/citizens-at-the-heart-of-decisions-and-actions-in-sousse/](http://medurbantools.com/portfolio_page/citizens-at-the-heart-of-decisions-and-actions-in-sousse/) ; Voir également : MedCities (2011), « Urban Development Strategies in the Mediterranean Context, Issues and Outlook ».
202. WIEGO (2016), « Implementing the New Urban Agenda. How Local and National Governments Can Support the Urban Informal Economy ».
203. Voir également : <http://www.wiego.org/wiego/focal-cities-accra>.
204. À consulter au lien suivant : [http://mirror.unhabitat.org/bp/bp.list.details.aspx?bp\\_id=5126](http://mirror.unhabitat.org/bp/bp.list.details.aspx?bp_id=5126).
205. Pour plus d'informations, voir : <https://www.uclga.org/news/leaders-in-local-government-for-transparency-and-integrity-in-service-delivery-in-africa-2/>.
206. CGLU remercie Jean-Pierre Elong Mbassi, Secrétaire général de CGLU Afrique, en tant que co-auteur principal des conclusions et pour ses précieuses contributions au contenu du rapport.

# Contexte — Bibliographie

- Centre de surveillance des déplacements internes et Conseil norvégien des réfugiés, *Rapport mondial 2018 sur les déplacements internes*, Genève, 2018. <https://www.unocha.org/es/themes/internal-displacement>.
- GIEC, *Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les effets d'un réchauffement climatique*, 2018.
- Groupe indépendant de scientifiques nommé par le Secrétaire général, *Rapport mondial sur le développement durable. L'avenir, c'est maintenant : la science au service des Objectifs de développement durable*, New York, 2019.
- Nations unies, *Rapport sur les Objectifs de développement durable*, New York, 2019. <https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019.pdf>.
- ONU-DAES, *World Population Prospects 2019 Data Booklet*, New York, 2019. [https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019\\_DataBooklet.pdf](https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_DataBooklet.pdf).
- , *World Urbanization Prospects. The 2018 Revision*, New York, 2018. <https://population.un.org/wup/Publications/Files/WUP2018-Report.pdf>.
- Secrétariat général des Nations unies, *Long-Term Impact of Current Trends in the Economic, Social and Environmental Areas on the Realization of the Sustainable Development Goals*, New York, 2019.
- , *Progress towards the Sustainable Development Goals*, New York, 2019.
- , *The Road to Dignity by 2030: Ending Poverty, Transforming All Lives and Protecting the Planet*, New York, 2014.

## Région africaine — Bibliographie

**Les 158 Examens nationaux volontaires (ENV) présentés par 142 pays entre 2016 et 2019 au Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations unies ont été consultés pour l'élaboration de ce rapport, y compris ceux préparés par les pays de la région africaine. Afin d'éviter une répétition excessive dans cette bibliographie, vous pouvez accéder à tous les ENV au lien suivant : <https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs>.**

- Aalen L. et Muriaas R. L., *Manipulating Political Decentralisation. Africa's Inclusive Autocrats*, Londres, Routledge, 2017.
- Agunbiade E. M. et Olajide O. A., *Urban Governance and Turning African Cities Around: Lagos Case Study*, Nairobi, 2016.
- Arvidsson Helen, Simon D., Oloko M. et Moodley N., « Engaging with and measuring informality in the proposed Urban Sustainable Development Goal », *Revue africaine de géographie* 36, n° 1, 2017, pp. 100-114.
- Association internationale des maires francophones, *Étude sur la localisation des ODD en vue d'appuyer le processus de plaidoyer des autorités locales au Bénin*, Paris, 2017.
- Association des gouvernements locaux de Zambie, *Rapport annuel*, 2018.
- Azza Sirry Q., *The Integrated Community Based Solid Waste Management*, 2017.
- Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique*, 2018.
- Bassett E. M., « Urban Governance in a Devolved Kenya », in *Governing Urban Africa*, édité par C. Silva, Londres, Palgrave Macmillan, 2016.
- Battersby J., « MDGs to SDGs – new goals, same gaps: the continued absence of urban food security in the post-2015 global development agenda », *African Geographical Review* 36, n° 1, 2017, pp. 115-129.
- Bekker S. et Fourchard, *Politics and Policies. Governing cities in Africa*, Cape Town, HSRC Press, 2013.
- Bénit-Gbaffou C., Fourchard L., Dubresson A. et Ginisty K., *Exploring the Role of Party Politics in the Governance of African Cities*, 2013.
- Berrisford S., Cirolia L. R. et Palmer I., « Land-based financing in sub-Saharan African cities », *Environment and Urbanization* 30, n° 1, 2018, pp. 35-52.
- Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe, *Rendre les villes plus résilientes. Manuel à l'usage des dirigeants des gouvernements locaux*, 2017.
- C40 et ICLEI, *Data Speak Louder than Words: Findings from an Initial Stocktake of Climate Change Adaptation and Urban Resilience Efforts*, 2018.
- Caravani A., Green S., Canales Trujillo N. et Amsalu A., *Decentralising Climate Finance: insights from Kenya and Ethiopia*, 2018.
- Cartwright A., Palmer I., Taylor A., Pieterse E., Parnell S. et Colenbrander S., *Developing Prosperous and Inclusive Cities in Africa – National Urban Policies to the Rescue? – National Urban Policies to the Rescue?*, Londres/Washington D.C., 2018.
- CDF-ONU, *Studies on financial resources sustainability and diversification for Local Government Financing Institutions in Africa*, 2018.
- Centre pour le financement du logement abordable en Afrique, *Housing Finance in Africa*, 2018.
- CGLU, *L'Accès aux services publics et l'urbanisation du monde*, Troisième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale – GOLD III, Bruxelles, Bruylant, 2014.
- , *Co-Créer le futur urbain. L'Agenda des métropoles, des villes et des territoires*, GOLD IV – Quatrième Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale, Barcelone, 2017.
- , *Public Space as a generator of growth in African Cities*, UCLG Peer Learning Notes, Barcelone, CGLU, 2015.
- CGLU Afrique, *Revue africaine des finances locales*, 2<sup>e</sup> éd., Rabat, 2017.
- , *L'État des finances locales en Afrique*, Rabat, 2018.
- CGLU Afrique et Cities Alliance, *Évaluer l'environnement institutionnel des collectivités locales en Afrique*, 3<sup>e</sup> éd., 2018.
- CGLU ASPAC et Cities Alliance, *Cities Enabling Environment Rating: Assessment of the Countries in Asia and the Pacific*, 2018.
- CGLU et GTF, *Towards the Localization of the SDGs, Local and Regional Governments' Report to the 2018 HLPF*, Barcelone, 2018. [https://www.gold.uclg.org/sites/default/files/Towards\\_the\\_Localization\\_of\\_the\\_SDGs.pdf](https://www.gold.uclg.org/sites/default/files/Towards_the_Localization_of_the_SDGs.pdf).
- Chen M., Roevers S. et Skinner C., « Special Issue: Urban Livelihoods », *Environment and Urbanization* 28, n° 2, 2016, pp. 331-342.



- Chigwata Calton T. et Ziswa M., « Entrenching Decentralisation in Africa: A Review of the African Charter on the Values and Principles of Decentralisation, Local Governance and Local Development », *Hague Journal on the Rule of Law* 10, n° 2, 2018, pp. 295-316.
- Chitekwe-Biti B., Mudimu P., Masimba Nyama G. et Takudzwa Jera, « Developing an informal settlement upgrading protocol in Zimbabwe – the Epworth story », *Environment and Urbanization* 24, n° 1, 2012, pp. 131-148.
- Climate Chance, « La Mobilisation territoriale », Cahier 2 du *Rapport annuel de l'Observatoire mondial de l'action climatique non étatique*, 2018.
- Conseil international pour la science, *A guide to SDG interactions: from science to implementation*, Paris, 2017.
- Dellas E., Carius A., Beisheim M., Parnell S. et Messner D., *Realising synergies in follow-up and review: The role of local and regional governments and their partners in the follow-up and review of global sustainability agendas*, 2018.
- Dobson S., « Community-driven pathways for implementation of global urban resilience goals in Africa », *International Journal of Disaster Risk Reduction* 26, n° 26, 2017, pp. 78-84.
- Floater G., Dowling D., Chan D., Ulterino M., Braunstein J., McMinn T. et Ahmad E., *Financing The Urban Transition: A summary for Policymakers*, 2017.
- Forum des gouvernements locaux du Commonwealth, *Achieving the SDGs through LED in Ghana*, Londres, 2018.
- Franzsen R. et McCluskey W., *Property Tax in Africa*, Cambridge, MA, Lincoln Institute of Land Policy, 2017.
- Gillard R., Oates L., Kasajja P., Sudmant A. et Gouldson A., *Sustainable urban infrastructure for all: Lessons on solar powered street lights from Kampala and Jinja, Uganda*, Londres/Washington D.C., Coalition for Urban Transitions, 2019.
- Gore C. et Muwanga N., « Decentralization is dead, long live decentralization! Capital City reform and political rights in Kampala, Uganda », *International Journal of Urban and Regional Research* 38, 2014, pp. 2201-2216.
- Gorelick J., « Supporting the future of municipal bonds in sub-Saharan Africa: the centrality of enabling environments and regulatory frameworks », *Environment & Urbanization* 30, n° 1, 2018, pp. 103-122.
- Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, *Mobiliser le potentiel des communautés urbaines vol. II : Études de cas de seize villes apprenantes*, 2017.
- Joubert L. et The Consuming Poverty Team, *Tomatoes and taxi ranks: running our cities to fill the food gap*, Centre africain pour les villes, Université du Cap, 2018.
- Lekalake R. et Gyimah-Boadi E., « Does less engaged mean less empowered? Political participation lags among African youth, especially women », *Afrobarometer* Policy Paper 34, 2016.
- Marrengane N., *Local governance and traditional authority in eSwatini: The Evolving Tinkhundla Regime*, s. d.
- McAuslan, See Berrisford S. et P., *Reforming Urban Laws in Africa: a practical guide*, Centre africain pour les villes, ONU-Habitat, Cities Alliance et Urban Landmark, 2018.
- MedCités, *Les Stratégies de développement urbain en Méditerranée. Contexte, enjeux et perspectives*, Barcelone, 2011.
- Midega M., « Ethiopian Federalism and the Ethnic Politics of Divided Cities: Consociationalism without Competitive Multiparty Politics in Dire Dawa », *Ethnopolitics* 16, n° 3, 2017, pp. 279-294.
- Mitlin D., Colenbrander S. et Satterthwaite D., « Editorial: finance for community-led local, city and national development », *Environment & Urbanization* 30, n° 1, 2018, pp. 3-14.
- Mizes C. et Cirolia L., *Property tax in African secondary cities: insights from the cases of Kisumu (Kenya) and M'Bour (Senegal)*, 2019.
- Mthembu P., « Putting Development at the Centre of Global Politics: The Role of the G77+China in Shaping the Post-2015 Development Agenda », *Global Insight*, n° 121, 2015.
- Nations unies, *Working Together: Integration, institutions and the Sustainable Development Goals, World Public Sector Report 2018*, New York, 2018.
- Niekerk S. Van et Wegmann V., *Municipal Solid Waste Management Services in Africa*, 2019.
- OCDE, *Policy coherence for sustainable development. Towards sustainable and resilient societies 2017: eradicating poverty and promoting prosperity*, Paris, 2017.
- OCDE et Commission de l'Union africaine, *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : croissance, emploi et inégalités*, Paris/Addis-Abeba, OCDE-CEA, 2018. <https://doi.org/10.1787/9789264302525-fr>.
- OCDE et CGLU, *2019 Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment – Country Profiles*, 2019.
- , *2019 Report of the World Observatory on Subnational Government Finance and Investment – Key Findings*, 2019.
- ONU-CEA, *2017 Africa Sustainable Development Report: Tracking Progress on Agenda 2063 and the Sustainable Development Goals*, Addis-Abeba, 2017.
- , *Rapport sur le développement durable en Afrique 2018 : Vers un continent transformé et résilient*, Addis-Abeba, 2018.
- , *Rapport économique sur l'Afrique 2019 : La politique budgétaire au service du financement du développement durable*, 2019.
- , *Intégration de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les plans de développement nationaux : Problèmes naissants des pays les moins avancés*, Addis-Abeba, 2017.
- ONU-ECOSOC, *Rapport sur le développement durable en Afrique 2019 : document de synthèse établi pour le Forum régional africain pour le développement durable*, Marrakech, 2019.
- ONU-Habitat, *Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale*, Nairobi, 2015.
- , *Preparing Cities in Africa to Monitor and Report on Goal 11*, 2018.
- , *L'État des villes africaines 2010. Gouvernance, inégalité et marchés fonciers urbains*, 2010.
- , *World Cities Report 2016 Urbanization and Development – Emerging Futures*, Nairobi, ONU-Habitat, 2016.
- ONU-Habitat et ONU-CEA, *Towards an Africa Urban Agenda*, Nairobi, ONU-Habitat, 2015.
- Palmer I., *Institutional and financial precursors for success: a quick look at five African cities*, 2018.
- Palmer I., Parnell S. et Moodley N., « Building a Capable State: Post Apartheid Service Delivery », *Canadian Journal of Development Studies* 39, n° 4, 2018, pp. 590-591.
- Parnell, Susan, « Defining a global urban development agenda », *World development* 78, 2015, pp. 529-540.
- Peet K., Gota S., Huizenga C., Medimorec N., Enriquez A., Yiu A. et Verheul B., *Transport and Climate Change Global Status Report 2018*, 2019. <http://slocat.net/tcc-gsr>.
- Pieterse E., Parnell S. et Haysom G., « African dreams: locating urban infrastructure in the 2030 sustainable developmental agenda », *Area Development and Policy* 3, n° 2, 2018, pp. 149-169.
- RALGA, *Localising the SDGs (2016-2018) in Rwanda Action Plan and Results Framework*, 2018.
- Robin E. et Acuto M., « Global urban policy and the geopolitics of urban data ». *Political Geography* 66, 2018, pp. 76-88.
- SDG Center for Africa, et Africa 2030, *Africa 2030. Sustainable Development Goals. Three-year reality check*, 2019.
- SDG Center for Africa et SDSN, *Africa SDG Index and Dashboard Report 2018*, 2018.
- Slum Dwellers International, *Know Your City: Slum dwellers count*, Cape Town, 2018.
- Smoke P., « Decentralisation in Africa: Goals, Dimensions, Myths and Challenges », *Public Administration and Development* 23, n° 1, 30 août 2003, pp. 7-16. <https://doi.org/10.1002/pad.255>.
- Union africaine, *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Version populaire*, édition finale, 2015.

—, *Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015*, Addis-Abeba, 2014.

Valencia S. C., Simon D., Croese S., Nordqvist J., Oloko M., Sharma T., Buck N. T. et Versace I., « Adapting the Sustainable Development Goals and the New Urban Agenda to the city level: Initial reflections from a comparative research project », *International Journal of Urban Sustainable Development*, 2019. <https://doi.org/10.1080/19463138.2019.1573172>.

Watson J. et Battersby V., *Urban Food Systems Governance and Poverty in African Cities*, Londres, Routledge, 2018.

Weru J., Okoyo O., Wambui M., Njoroge P., Mwelu J., Otibine E., Chepchumba A., Wanjiku R., Wakesho T. et Pius Njenga Maina J., « The Akiba Mashinani Trust, Kenya: a local fund's role in urban development », *Environment & Urbanization* 30, n° 1, 2018, pp. 53-66.

WIEGO, *Implementing the New Urban Agenda. How Local and National Governments Can Support the Urban Informal Economy*, Cambridge, MA, 2016.

Wright C., *UCLG/CIB Platform for Sustainable Development Goals and Local Government Associations*, 2019.



# La localisation des agendas mondiaux

## Comment l'action locale transforme les villes et les territoires

Extrait du cinquième rapport de l'Observatoire mondial sur la décentralisation et la démocratie locale (GOLD V), cette publication africaine met en évidence la contribution positive des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ainsi que de l'Agenda 2030 et de ses Objectifs de développement durable (ODD) dans les pays africains. Les collectivités territoriales africaines doivent mettre en œuvre ces agendas tout en étant confrontées à des défis majeurs induits par la croissance démographique et l'urbanisation rapide, dans un environnement caractérisé par une pauvreté omniprésente, des retards dans les infrastructures et les équipements, ainsi qu'une demande croissante d'emploi exprimée par une population majoritairement jeune.

Tout d'abord, le rapport souligne un engagement manifeste en faveur de la mise en œuvre des ODD et des autres agendas mondiaux, aux niveaux continental, régional et national, en Afrique. Il souligne également les efforts déployés pour permettre une plus grande implication des collectivités territoriales dans le processus de mise en œuvre. L'analyse de l'environnement politique, institutionnel et fiscal aux niveaux national et local, révèle toutefois qu'un soutien politique au plus haut niveau, des réformes nationales et une approche territoriale du développement – comme le préconise la Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local adoptée en 2014 –, sont indispensables afin de créer les conditions propices à l'action des collectivités territoriales dans le processus de développement durable.

Le rapport dresse ensuite un panorama des initiatives menées par les autorités locales et régionales dans les différents pays et sous-régions d'Afrique pour localiser les ODD et les autres agendas mondiaux de développement. Ces actions, menées au niveau local, englobent des initiatives visant à fournir des services de base et à promouvoir le développement économique et social local, des actions en faveur de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, l'eau, l'agriculture et l'énergie, en passant par des mesures visant à renforcer l'urbanisation inclusive et durable et les capacités de planification participatives et intégrées. Le rapport montre également le rôle essentiel joué par les associations et les réseaux de collectivités territoriales dans le soutien à la localisation des ODD sur le continent. Ces derniers favorisent notamment le renforcement des capacités locales pour aligner les stratégies nationales et locales sur les ODD.

Enfin, ce rapport régional identifie six conditions qui doivent être remplies afin de garantir une contribution plus efficace des collectivités territoriales africaines à la mise en œuvre des ODD et de l'Agenda 2063 : 1) faire en sorte de mieux gérer l'urbanisation ; 2) créer un environnement institutionnel favorable aux collectivités territoriales ; 3) doter les collectivités territoriales de ressources financières adéquates ; 4) mobiliser des moyens humains suffisants au sein des collectivités territoriales ; 5) améliorer la gouvernance multinationale et favoriser des partenariats multi-acteurs ; 6) lancer une révolution dans la gestion des données.



Parrainé par :



Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.

Soutenu par :



Préparé par :

